



Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Direction Générale
9, avenue Charles De Gaulle
23 006 GUERET Cedex

Rapport de diagnostic

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, Réalisation d'un diagnostic agricole territorial

Janvier 2015



AER Environnement et Territoire
65 boulevard Berthelot – CS 20484
63013 Clermont-Ferrand Cedex 1
Votre contact : Alice Berthoud
Tél. : 04.63.66.32.98
Courriel : aberthoud@63.cerfrance.fr

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| TABLE DES MATIERES | 2 |
| TABLE DES CARTES..... | 4 |
| TABLE DES FIGURES | 4 |
| TABLE DES ANNEXES..... | 6 |
| A - CADRE DE L’INTERVENTION | 7 |
| 1. CONTEXTE..... | 7 |
| 2. OBJECTIFS | 7 |
| 3. ETAT D’AVANCEMENT..... | 8 |
| 3.1. 1ère phase : Diagnostic agricole du territoire..... | 8 |
| Recueil de données..... | 8 |
| Entretiens avec des experts locaux..... | 8 |
| Réunions locales..... | 9 |
| Analyse de l’ensemble des informations..... | 10 |
| 3.2 2ème phase : Définition de la stratégie agricole..... | 10 |
| 3.3 3ème phase : Rédaction du programme d’actions | 10 |
| B - ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE DIAGNOSTIC AGRICOLE TERRITORIAL..... | 11 |
| 1. SITUATION ADMINISTRATIVE | 11 |
| 2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE..... | 13 |
| 2.1. Un relief diversifié marqué par un réseau hydrographique dense..... | 13 |
| 2.2. Géologie et pédologie : des sols granitiques à tendance hydromorphe | 14 |
| 2.3. Climatologie : des précipitations abondantes et des températures en lien avec l’altitude..... | 15 |
| 3. CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE..... | 16 |
| 3.1. Une population qui se stabilise mais vieillissante | 16 |
| 3.2. Un dynamisme économique propre à l’agglomération | 18 |
| 3.3. Le tourisme vert reste à développer..... | 18 |
| Un territoire structuré autour de l’aire urbaine de Guéret..... | 18 |
| Le territoire des Monts de Guéret en quelques chiffres : | 19 |
| Les enjeux touristiques du territoire..... | 19 |
| 3.4. Un maillage peu dense des axes de circulation..... | 20 |
| 4. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX..... | 22 |
| 4.1. Des zonages patrimoniaux plutôt localisés au sud du territoire | 22 |
| Des zonages de protection Natura 2000 le long des cours d’eau | 23 |
| Des zonages d’inventaire ZNIEFF recensant des zones humides, des landes, des bois et des rochers | 23 |
| Des sites classés et inscrits essentiellement naturels | 25 |
| 4.2. La prise en compte de la richesse hydrographique par les zonages | 26 |
| Une exigence réglementaire sur Guéret liée à la zone sensible..... | 28 |
| Deux contrats de milieu en cours d’exécution..... | 28 |
| De nombreux cours d’eau classés..... | 29 |
| 4.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) | 30 |
| 4.4. Plan Climat Energie Territorial | 30 |
| 5. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 33 |
| 5.1. Des outils de planification à l’œuvre sur le territoire..... | 33 |
| Les documents d’urbanisme s’actualisent et s’étendent depuis la mise en œuvre du Scot..... | 33 |
| 5.2. Artificialisation des sols..... | 35 |
| Une artificialisation modérée par la démographie | 35 |
| Un prélèvement sur les surfaces agricoles..... | 37 |
| Une urbanisation très consommatrice d’espace..... | 37 |
| C - ANALYSE DES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES | 39 |
| 1. L’ACTIVITE AGRICOLE DOMINE LE TERRITOIRE..... | 39 |
| 1.1. L’agriculture au premier plan sur le Grand Guéret | 39 |
| L’agriculture couvre 2/3 de l’espace en terme d’occupation du sol | 39 |

Rapport de diagnostic – Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage, Réalisation d’un diagnostic agricole territorial
20 janvier 2015

| | |
|--|-----------|
| Un poids en terme de richesses et d’emplois non négligeable | 40 |
| 1.2. <i>Analyse des exploitations agricoles</i> | 41 |
| Les évolutions constatées dans le recensement agricole | 41 |
| L’agriculture aujourd’hui d’après les réunions locales | 49 |
| 1.3. <i>Caractéristiques des exploitants agricoles</i> | 58 |
| 8 % des exploitants exercent une autre activité | 58 |
| Un vivier de jeunes exploitants | 58 |
| Les femmes sont peu représentées parmi les exploitants | 59 |
| 1.4. <i>Analyse du foncier agricole</i> | 61 |
| L’herbe domine l’assolement de la surface agricole | 61 |
| L’activité agricole « professionnelle » occupe près de la moitié de la surface du Grand Guéret | 63 |
| La taille des exploitations est répartie de façon homogène sur le Grand Guéret | 65 |
| Un morcellement du parcellaire marqué sur certains secteurs du Grand Guéret | 67 |
| Un parcellaire globalement peu dispersé | 69 |
| La maîtrise du foncier et son prix sont favorables aux transferts de propriété | 72 |
| Plus de 4 000 ha détenus par des exploitations au devenir incertain | 73 |
| Des surfaces stratégiques à préserver dans le cadre de la planification urbaine | 76 |
| 2. QUELLE PLACE POUR LA FORET ? | 79 |
| 2.1. <i>Etat des lieux de la forêt</i> | 79 |
| La surface forestière se stabilise pour occuper moins d’un tiers du Grand Guéret | 79 |
| Une répartition des essences dominée par les feuillus | 81 |
| Des peuplements forestiers insuffisamment gérés | 83 |
| Un mode de propriété essentiellement privé | 86 |
| Seule la forêt publique est dotée de documents de gestion | 89 |
| 2.2. <i>La filière forestière révèle des faiblesses</i> | 90 |
| Une certification en développement | 90 |
| Une organisation de la filière à construire | 90 |
| 2.3. <i>Les grands enjeux pour une gestion durable de la forêt du Grand Guéret</i> | 92 |
| Proposer des structures foncières capables de réaliser une gestion durable | 92 |
| Coordonner et organiser les activités de loisirs en forêt | 92 |
| Protéger et valoriser les espaces forestiers | 92 |
| GLOSSAIRE | 95 |
| BIBLIOGRAPHIE | 96 |

Table des cartes

| | |
|---|----|
| Carte 1 : Situation administrative et dynamique au sein de la région Limousin - Grand Guéret | 11 |
| Carte 2 : Situation administrative des 22 communes - Grand Guéret | 12 |
| Carte 3 : Topographie, hydrographie et unités paysagères - Grand Guéret (IGN, Geo Limousin) | 13 |
| Carte 4 : Géologie - Grand Guéret (échelle non respectée - BRGM) | 14 |
| Carte 5 : Réseau routier primaire, voie ferrée et bâti - Grand Guéret (IGN) | 20 |
| Carte 6 : Zonages liés au patrimoine naturel et culturel - Grand Guéret (INPN) | 22 |
| Carte 7 : Zonages liés à l'eau - Grand Guéret (Sandre)..... | 27 |
| Carte 8 : Documents d'urbanisme - Grand Guéret (2014) | 34 |
| Carte 9 : Occupation du sol - Grand Guéret (Corine land cover)..... | 39 |
| Carte 10 : Sièges et surface agricole par type d'exploitation - Grand Guéret..... | 51 |
| Carte 11 : Assolement de la surface agricole - Grand Guéret (2012)..... | 62 |
| Carte 12 : Répartition communale des exploitations extérieures - Grand Guéret | 64 |
| Carte 13 : Répartition de la surface agricole par taille de l'exploitation - Grand Guéret..... | 65 |
| Carte 14 : Surface agricole en fonction de la taille d'exploitation par exploitant - Grand Guéret..... | 66 |
| Carte 15 : Surface des îlots agricoles -Grand Guéret | 68 |
| Carte 16 : Surface agricole par commune du siège - Grand Guéret..... | 70 |
| Carte 17 : Distance siège-îlot agricole par commune du siège - Grand Guéret | 71 |
| Carte 18 : Surface agricole par devenir à 10 ans - Grand Guéret | 74 |
| Carte 19 : Sièges d'exploitation par âge et devenir incertain - Grand Guéret | 75 |
| Carte 20 : Taux de boisement communal - Grand Guéret (IFN 2003)..... | 80 |
| Carte 21 : Répartition des peuplements forestiers par commune - Grand Guéret (IFN 2003)..... | 85 |
| Carte 22 : Forêt publique par type de propriétaire | 87 |
| Carte 23 : Répartition des formes de propriété forestière par commune - Grand Guéret (cadastre 2002, CRPF 2004) ... | 88 |
| Carte 24: Zonages environnementaux et forêt - Grand Guéret | 93 |

Table des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Liste des experts rencontrés pour la mission..... | 8 |
| Figure 2 : Détails des réunions locales | 9 |
| Figure 3 : Evolution de la population entre 1990 et 2010 sur différents niveaux géographiques (INSEE)..... | 16 |
| Figure 4 : Evolution de la population du Grand Guéret et de la Creuse entre 1968 et 2010 (INSEE) | 16 |
| Figure 5 : Densité de population en 2010 sur différents niveaux géographiques (INSEE) | 17 |
| Figure 6 : Pyramide des âges en 2011 - Grand Guéret (INSEE)..... | 17 |
| Figure 7 : Part des plus de 60 ans dans la population en 2009 sur différents niveaux géographiques (INSEE, RP 2009 princ)..... | 17 |
| Figure 8 : Répartition des actifs de 15-64 ans par catégorie socio-professionnelle en 2009 - Grand Guéret (INSEE, RP 2009 compl) | 18 |
| Figure 9 : Part des actifs de 15-64 ans agriculteurs en 2009 sur différents niveaux géographiques (INSEE, RP 2009 compl)..... | 18 |
| Figure 10 : Arrivée sur Guéret par N145 | 20 |
| Figure 11 : Mont Bernage à Saint-Vaury | 25 |
| Figure 12 : Eglise de Saint Sylvain-Montaigut..... | 26 |
| Figure 13 : Viaduc de Glénic..... | 26 |
| Figure 14 : Etat écologique 2011 des eaux de surface des départements de la Creuse et de la Corrèze (Agence de l'eau Loire Bretagne, 2014) | 28 |
| Figure 15 : La rivière Gartempe à Saint-Victor-en-Marche | 29 |
| Figure 16 : Classement des cours d'eau (ONEMA, 2011) | 30 |
| Figure 17 : Actions du PCET du Grand Guéret (janvier 2015)..... | 31 |
| Figure 18 : Prescriptions et recommandations du Scot du Grand Guéret sur les activités agricoles et forestières | 33 |
| Figure 19 : Documents d'urbanisme et part de surface constructible citée dans le document d'urbanisme - Grand Guéret (2014)..... | 35 |

| | |
|---|----|
| Figure 20 : Rythme annuel moyen 1990-2006 et taux d’artificialisation 2006 sur différents niveaux géographiques (Corine land cover)..... | 36 |
| Figure 21 : Surface artificialisée et taux d’artificialisation - Grand Guéret (Corine land cover)..... | 36 |
| Figure 22 : Taux d’artificialisation des aires urbaines en 2006 (INSEE) | 36 |
| Figure 23 : Origine des surfaces artificialisées entre 1990/2000 et 2000/2006 en Creuse et sur le Grand Guéret (Corine land cover) | 37 |
| Figure 24 : Habitat pavillonnaire à Guéret | 37 |
| Figure 25 : Vue depuis les Roches à Saint-Vaury..... | 40 |
| Figure 26 : Part des actifs de 15-64 ans agriculteurs sur différents niveaux géographiques (INSEE) | 40 |
| Figure 27 : Evolution du nombre des exploitations agricoles ayant leur siège dans le Grand Guéret de 1988 à 2010 (Agreste) | 41 |
| Figure 28 : Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations agricoles ayant leur siège sur le Grand Guéret de 1988 à 2010 (Agreste)..... | 42 |
| Figure 29 : Evolution du nombre d’exploitations et de la SAU entre 1988 et 2010 sur différents niveaux géographiques (Agreste) | 42 |
| Figure 30 : SAU moyenne des exploitations par commune en 2010 - Grand Guéret (Agreste) | 43 |
| Figure 31 : Part de Surface Toujours en Herbe (STH) en 2010 sur différents niveaux géographiques (Agreste) | 43 |
| Figure 32 : Evolution des unités de travail annuel entre 1988 et 2010 - Grand Guéret (Agreste) | 44 |
| Figure 33 : Féminisation, formation supérieure et pluriactivité chez les exploitants du Grand Guéret et de la France (Agreste) | 44 |
| Figure 34 : Evolution des UGBTA par exploitation et par hectare de SAU - Grand Guéret (Agreste, traitement AER) | 45 |
| Figure 35 : Production Brute Standard totale en 2010 sur différents niveaux géographiques (Agreste) | 45 |
| Figure 36 : Production Brute Standard moyenne par unité de travail annuel en 2010 - Grand Guéret (Agreste)..... | 46 |
| Figure 37 : Définition des signes officiels de qualité nationaux..... | 46 |
| Figure 38 : Part des exploitations sous signe de qualité ou d’origine en 2010 en Limousin et Creuse (Agreste)..... | 47 |
| Figure 39 : Liste des appellations d’origine par commune - Grand Guéret (mairie.fr, data.gouv.fr)..... | 48 |
| Figure 40 : Répartition des exploitations siège et de loisirs par commune - Grand Guéret..... | 49 |
| Figure 41 : Répartition des exploitations professionnelles par statut juridique - Grand Guéret..... | 50 |
| Figure 42 : Répartition de la surface agricole par type d’exploitation - Grand Guéret..... | 50 |
| Figure 43 : Nombre et surface agricole des exploitations extérieures par commune - Grand Guéret..... | 52 |
| Figure 44 : Surface agricole moyenne par type d’exploitation | 52 |
| Figure 45 : Nombre d’exploitations siège par atelier de production - Grand Guéret..... | 53 |
| Figure 46 : Nombre des exploitations siège par orientation technico-économique - Grand Guéret..... | 54 |
| Figure 47 : Répartition des exploitations siège par activité de diversification - Grand Guéret..... | 55 |
| Figure 48 : Part des exploitations siège et de la surface agricole en fonction de l’âge de l’exploitant le plus âgé - Grand Guéret..... | 55 |
| Figure 49 : Nombre et surface agricole en fonction du devenir à 10 ans des exploitations siège ayant l’exploitant le plus âgé de plus de 50 ans - Grand Guéret..... | 56 |
| Figure 50 : Nombre des exploitations siège "de plus de 50 ans" en fonction du devenir et de la tranche d’âge -Grand Guéret..... | 56 |
| Figure 51 : Répartition des exploitants par statut social - Grand Guéret | 58 |
| Figure 52 : Part des exploitants de moins de 40 ans sur différents niveaux géographiques (Agreste 2010)..... | 59 |
| Figure 53 : Répartition des exploitants par tranche d’âge ²⁹ - Grand Guéret | 59 |
| Figure 54 : Part des exploitants femmes sur différents niveaux géographiques (Agreste 2010)..... | 59 |
| Figure 55 : Répartition des exploitants, dont les femmes, par statut juridique de l’exploitation - Grand Guéret | 60 |
| Figure 56 : Répartition de la surface agricole par culture majoritaire de l’îlot en 2012 - Grand Guéret (data.gouv.fr) ... | 61 |
| Figure 57 : Répartition de la surface agricole par commune - Grand Guéret (RGF2013@IGN) | 63 |
| Figure 58 : Surface moyenne des îlots agricoles sur différents niveaux géographiques (2012)..... | 67 |
| Figure 59 : Surface moyenne des îlots par commune - Grand Guéret | 67 |
| Figure 60 : Distance moyenne et totale siège-îlot par commune - Grand Guéret | 69 |
| Figure 61 : Part de la SAU en fermage sur différents niveaux géographiques (Agreste) | 72 |
| Figure 62 : Part de SAU en fermage - Grand Guéret (Agreste 2010) | 72 |
| Figure 63 : Evolution des prix moyens triennaux des terres et prés libres en € courants par ha en Creuse (Safer-SSP-Terres d’Europe-Scafr) | 73 |
| Figure 64 : Evolution de la surface forestière entre 1990 et 2006 (Corine land cover) - Grand Guéret..... | 79 |
| Figure 65 : Vue du site des Roches de Saint-Vaury | 79 |

| | |
|---|----|
| <i>Figure 66 : Répartition de la surface forestière - Grand Guéret (Corine land cover 2006)</i> | 81 |
| <i>Figure 67 : Caractéristiques des essences forestières - Grand Guéret</i> | 81 |
| <i>Figure 68 : Répartition des peuplements forestiers - Grand Guéret (IFN 2003)</i> | 83 |
| <i>Figure 69 : Répartition des surfaces de la forêt publique - Grand Guéret</i> | 86 |
| <i>Figure 70 : Coupe rase sur La Brionne</i> | 89 |
| <i>Figure 71 : Vue de la scierie de Saint-Avit</i> | 91 |
| <i>Figure 72 : Récapitulatif des 15 actions de la Charte forestière de 2009</i> | 92 |

Table des annexes

| | |
|--|-----|
| <i>Annexe A : Feuilles d’émargement des réunions</i> | 99 |
| <i>Annexe B : Compte-rendu des entretiens</i> | 100 |

A - CADRE DE L’INTERVENTION

1. Contexte

La communauté d’agglomération du Grand Guéret a souhaité dès 2007 l’élaboration d’un Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Approuvé le 13 avril 2012, le Scot est opérationnel depuis 2013 pour 6 années. L’un des objectifs économiques du Scot est de « consolider les activités agricoles et forestières locales » (CITADIA, 2012).

La législation (Lois LMA¹, Grenelle et Alur²) place la lutte contre la consommation de foncier agricole et naturel comme enjeu majeur devant se traduire dans les documents de planification.

Lors de la phase de concertation du Scot sur le Grand Guéret, la profession agricole a insisté pour une prise en compte de l’agriculture dans les documents d’urbanisme.

Depuis 2013, le territoire de l’agglomération regroupe 22 communes sur 45 075 hectares, dont 62 % sont composés de terres agricoles (Union européenne – SOeS, Corine Land Cover, 2006). Avec 259 actifs agriculteurs exploitants en 2009, l’agriculture représente encore 2.6 % des actifs (INSEE, 2009).

L’activité agricole se révèle essentielle sur le territoire de l’agglomération tant par ses fonctions économiques, sociales, paysagères qu’environnementales.

2. Objectifs

Pour répondre aux attentes de la profession agricole et consciente du rôle majeur de l’agriculture sur son territoire, la communauté d’agglomération du Grand Guéret a l’ambition d’élaborer une stratégie de développement durable de son agriculture parallèlement à son Schéma de Cohérence Territoriale. Cette stratégie devra être partagée et traduite dans un programme d’actions sur 6 ans.

Tout en prenant en compte la préservation des ressources naturelles et du paysage et les impacts de l’urbanisation (foncier, circulation, conflits d’usage), le programme devra comprendre 3 axes de développement agricole :

- **Développement et diversification des activités**
- **Renouvellement des exploitations agricoles**
- **Amélioration des conditions d’exploitation**

L’objet de notre intervention est de produire un diagnostic agricole sur le territoire de la communauté d’agglomération du Grand Guéret et d’établir le programme d’actions.

Notre intervention se déroule donc en trois phases :

1. Réaliser un diagnostic des activités agricoles et forestières à partager avec les acteurs locaux,
2. Définir une stratégie de développement de l’agriculture sur le territoire,
3. Rédiger un programme d’actions.

¹ Loi de modernisation de l’agriculture et de la pêche

² Accès au logement et un urbanisme rénové

3. Etat d’avancement

↳ Ce rapport est le résultat de la première phase de l’intervention.

3.1. 1ère phase : Diagnostic agricole du territoire

La phase de diagnostic a été lancée en comité technique le 19 juin 2014. Le comité est constitué des élus et techniciens des commissions concernées (Aménagement, Développement économique, Environnement, Tourisme). Celui-ci a permis de cadrer la méthodologie de l’intervention, présentée en comité de pilotage le 4 septembre 2014.

Recueil de données

Le diagnostic débute par le recueil de données statistiques et cartographiques.

Les données statistiques sont issues de l’INSEE³ et d’Agreste, alors que les données cartographiques sont issues de sources variables : IGN⁴ en licence Open, Corine Land Cover, INPN⁵ pour les zonages environnementaux, Sandre pour l’hydrologie, Geo Limousin pour diverses informations...

Par ailleurs, le maître d’ouvrage a conventionné avec l’IGN et l’ASP⁶ afin d’obtenir des données cartographiques complémentaires (BDTOPO, BDALTI, BDORTHO, BDPARCELLAIRE) et les surfaces déclarées à la PAC⁷ de 2008 à 2012.

D’autres données sont recherchées comme les risques (Primnet), les Aires et produits AOC/AOP (data.gouv.fr) et la liste des captages prioritaires.

Une étude bibliographique est menée à partir du Scot du Grand Guéret (CITADIA, 2012), du rapport PCET⁸ (IDE - Chambres d’agriculture de la Creuse et du Limousin, 2013), d’études agricoles ou forestières antérieures (Voir BIBLIOGRAPHIE).

Entretiens avec des experts locaux

Ce recueil de données est affiné par la réalisation de 6 entretiens. Ces entretiens permettent d’avoir une vision supra-communale et de définir de manière plus fine les enjeux et attentes sur les différents secteurs du territoire de la Communauté d’Agglomération du Grand-Guéret.

Cette phase d’entretiens permet d’associer les organismes socio-professionnels en amont pour une facilitation de la mise en place d’actions ultérieures (Annexe B : Compte-rendu des entretiens).

Figure 1 : Liste des experts rencontrés pour la mission

| Organisme | Fonction | Nom | Rencontre |
|----------------------------|---|-------------------|---------------------------------------|
| DDT 23 | Chef de service SEA | Christophe Brou | 07/08/2014 à la DDT |
| ONF Creuse | Charte Forestière du pays du Grand Guéret | Laurent Rivière | 07/08/2014 à l’ONF |
| Chambre agriculture | Service Urbanisme | Alexandre Jamot | 07/08/2014 à la Chambre d’agriculture |
| Conseil régional | Education, circuit de proximité | Fabrice Escure | 15/01/2015 par téléphone |
| Conseil général | Mission agriculture et forêt | Xavier Devaux | 14/08/2014 par téléphone |
| SM Contrat Gartempe | Directeur | Sébastien Labesse | 27/11/2014 par téléphone |
| CA Grand Guéret | Technicien Rivière | Emmanuel Briat | 15/01/2015 par téléphone |

³ Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques

⁴ Institut Géographique National

⁵ Inventaire National du Patrimoine Naturel

⁶ Agence de Service et de Paiement

⁷ Politique Agricole Commune

⁸ Plan Climat Energie Territorial

Réunions locales

La vision supra-communale qui se dégage des entretiens est ensuite complétée par une approche plus concrète du terrain. Quelques personnes ressources des communes concernées sont rassemblées sur 6 secteurs afin d’appréhender les systèmes de production et le foncier agricole.

Figure 2 : Détails des réunions locales

| Secteur | Communes | Date et lieu de la réunion | Taux de participation | Nombre de personnes présentes |
|-------------|--|--|-----------------------|-------------------------------|
| 1 | St-Eloi, La Chapelle-Taillefert, St-Victor-en-Marche, Savennes, St-Christophe, Ste-Feyre | mardi 23 septembre, de 10h à 12h30 à la mairie de Ste-Feyre | 44% | 8 |
| 2 | St-Fiel, Glenic, Jouillat | mardi 23 septembre de 14h30 à 17h à la mairie de Montaigut-le-Blanc | 33% | 6 |
| 3 | Bussière-Dunoise, Anzême | mercredi 24 septembre de 10h à 12h30, à la mairie de St-Fiel | 88% | 15 |
| 4 | St-Vaury, Montaigut, Gartempe, St-Sylvain-Montaigut | mercredi 24 septembre de 14h30 à 17h, à la mairie de Bussière-Dunoise | 43% | 6 |
| 5 | St-Sulpice-le-Guéretois, La Brionne, St-Léger-le-Guéretois, Guéret | jeudi 25 septembre de 10h à 12h30 à la mairie de St-Sulpice-le-Gueretois | 56% | 10 |
| 6 | Ajain, St-Laurent, La Saunière | jeudi 25 septembre de 14h30 à 17h à la mairie de La Saunière | 28% | 5 |
| Tous | | | 49 % | 50 |

50 personnes ont ainsi pu être consultées. Les participants ont été définis au préalable avec les maires de chaque commune afin de disposer par commune de personnes ressources connaissant bien le parcellaire et les exploitants du territoire concerné (

Annexe A : Feuilles d'émargement des réunions).

Les réunions comportent une présentation de la démarche suivie de la collecte de données à l'aide des supports cartographiques présentant la photo aérienne et le contour des îlots agricoles issus du Registre Parcellaire Graphique.

Les chargées de mission s'appuient sur les participants présents pour relever le maximum d'informations sur les utilisateurs du parcellaire agricole (raison sociale, sièges d'exploitation, productions, activités de diversification, âge des exploitants et devenir...).

Analyse de l'ensemble des informations

L'ensemble des données issues de la collecte en réunion et des entretiens d'experts sont intégrées sur informatique et l'analyse porte sur :

- . les modalités d'occupation des sols (agriculture, forêt ...),
- . la caractérisation des exploitations agricoles, des exploitants agricoles et de leurs projets,
- . la localisation des sièges des exploitations agricoles et la caractérisation des surfaces agricoles,
- . l'identification des enjeux agricoles et forestiers.

L'analyse permet ainsi de caractériser l'agriculture et la sylviculture du territoire telle qu'elle est aujourd'hui. Elle restitue le rôle économique, environnemental, paysager et social des activités agricole et forestière.

3.2 2ème phase : Définition de la stratégie agricole

La 2^{ème} phase d'intervention a pour objectif le partage du diagnostic.

Elle constitue le préalable à la définition d'orientations sur les filières, la diversification, le renouvellement, les conditions d'exploitation, la protection des ressources et du paysage, les limites à l'urbanisation...

Une première réunion de concertation avec les acteurs locaux doit permettre de partager le diagnostic et un scénario tendanciel. A partir de ces éléments, un scénario souhaité est élaboré qui structure les orientations d'une éventuelle stratégie agricole.

Le comité de pilotage intermédiaire valide les orientations qu'il souhaite intégrer à sa stratégie agricole.

3.3 3ème phase : Rédaction du programme d'actions

A partir des choix du comité de pilotage, la phase finale consistera à rédiger un programme d'actions.

Les actions pourront concerner l'organisation de filière, des aménagements fonciers, la mise en place d'actions de communication, l'utilisation d'outils fonciers (Zone Agricole Protégée, Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains)...

Le programme d'actions est élaboré pour une durée de 6 ans en parallèle de l'évaluation du Scot. Il est constitué d'un ensemble de fiches actions détaillant calendrier, scénario de financement, portage et animation, modalités d'évaluation dans le temps...

↳ A NOTER

Ce rapport intermédiaire transcrit les éléments de la 1^{ère} phase de l'intervention.

Il décrit la méthodologie adoptée, les éléments à prendre en compte dans le diagnostic agricole territorial et les caractéristiques et enjeux des activités agricoles et forestières servant de base à la définition d'une stratégie agricole.

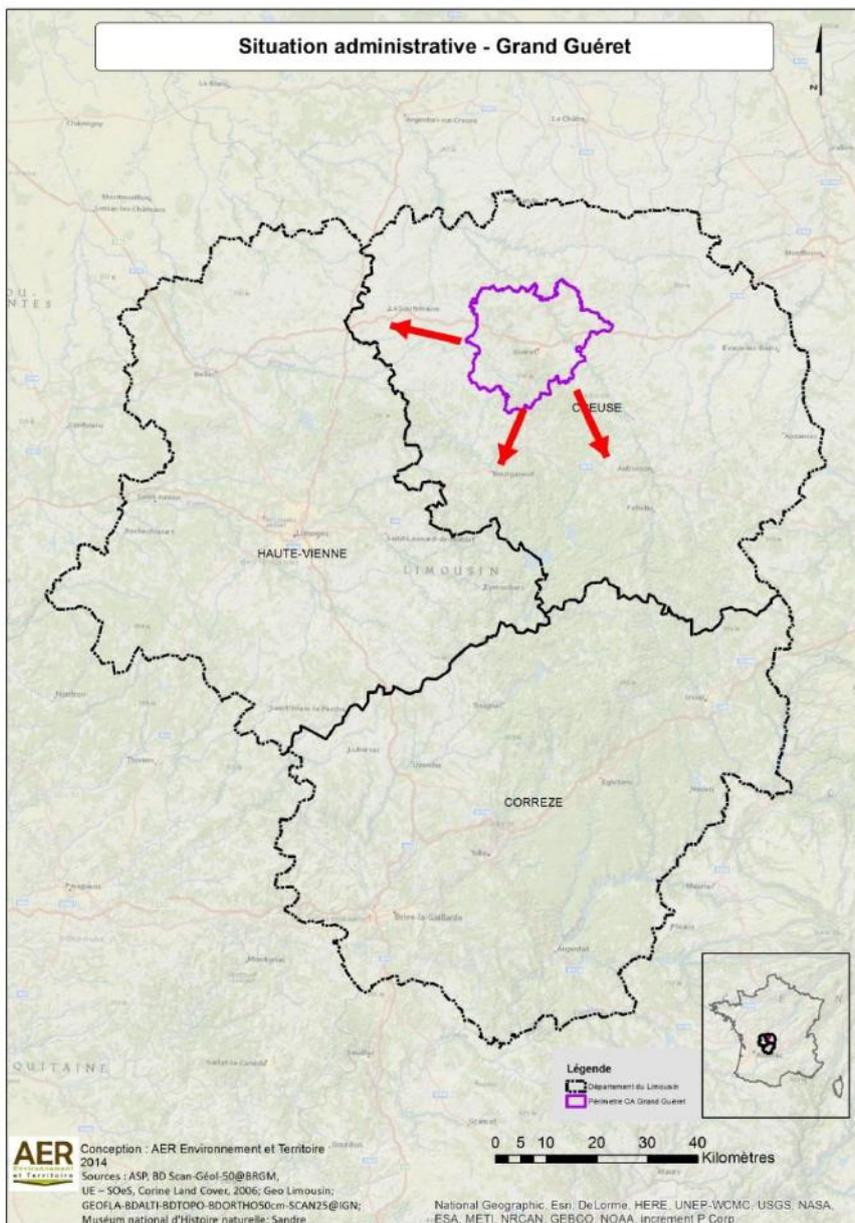
B - ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE DIAGNOSTIC AGRICOLE TERRITORIAL

1. Situation administrative

Le territoire d’étude se compose de la communauté d’agglomération du Grand Guéret. Créée au 1^{er} janvier 2013, elle comporte **22 communes** au nord-ouest du département de la Creuse et au sein de **l’aire urbaine de Guéret**, préfecture du département.

3 communes de l’agglomération ne font pas partie de l’aire urbaine de Guéret : Bussière-Dunoise, Montaigut-le-Blanc et Saint-Vaury. L’aire urbaine de Guéret représente la 206^{ème} aire urbaine de France et fait partie des quatre grandes aires urbaines du Limousin (Limoges, Brive et Tulle). Peu connectée aux autres aires urbaines du Limousin, sa dynamique est orientée à l’ouest vers la Souterraine, Bourgneuf et Aubusson marquant un allongement des trajets domicile-travail (SIMONNEAU, 2011).

Carte 1 : Situation administrative et dynamique au sein de la région Limousin - Grand Guéret



Carte 2 : Situation administrative des 22 communes - Grand Guéret



2. Localisation géographique

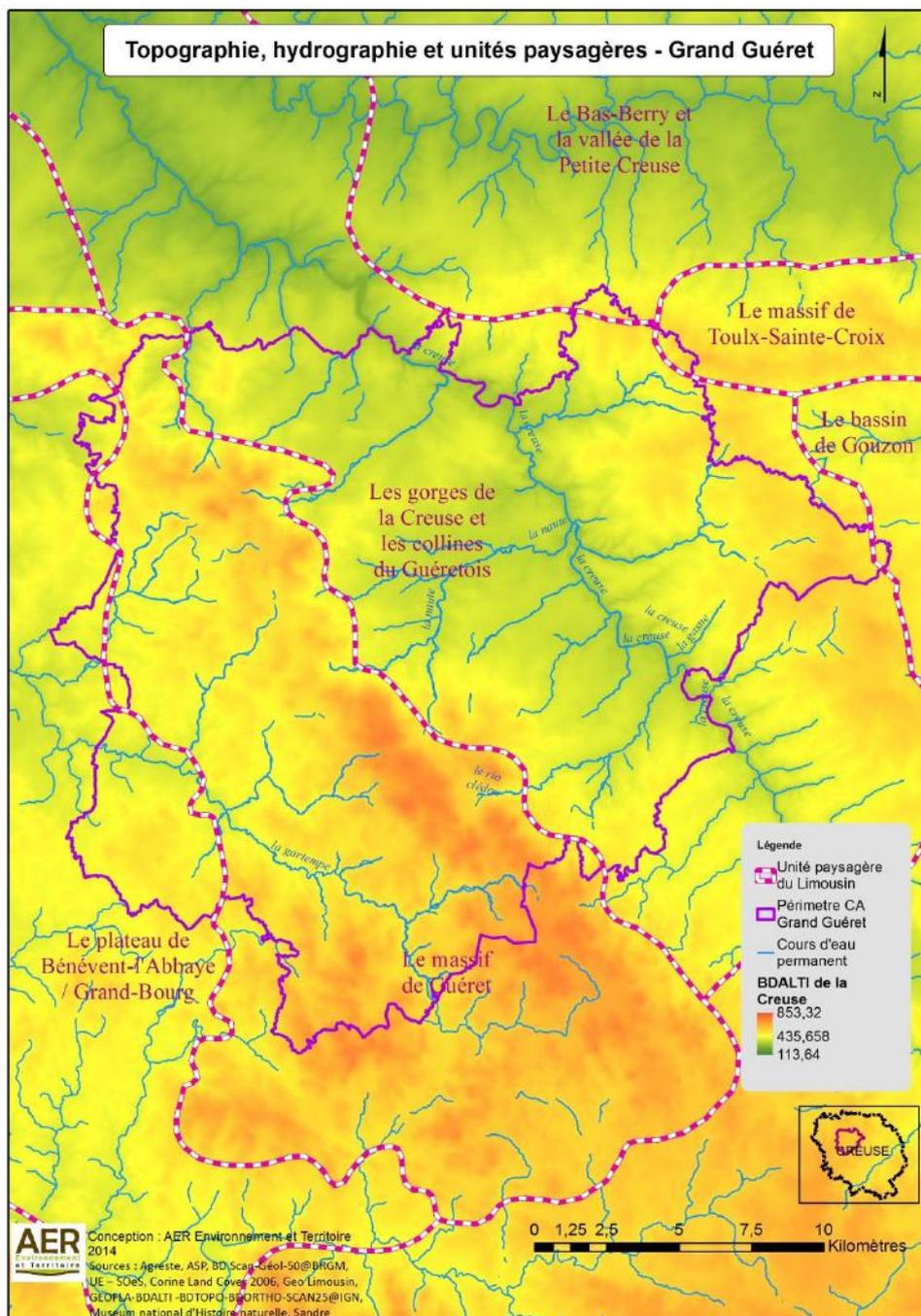
2.1. Un relief diversifié marqué par un réseau hydrographique dense

Le territoire d’étude s’étend sur une superficie de **45 076 hectares** dont l’altitude est comprise entre 254 et 690 mètres d’altitude (IGN, 2013). Le relief se caractérise par un paysage vallonné, un petit massif au sommet plutôt planifié (Monts de Guéret) et un plateau au sud-ouest de l’agglomération.

On distingue 3 unités paysagères (Geo Limousin):

- Les gorges de la Creuse et les collines du Guéretois au nord,
- Le massif de Guéret au centre,
- Le plateau de Bénévent-l’Abbaye / Grand Bourg au sud-ouest.

Carte 3 : Topographie, hydrographie et unités paysagères - Grand Guéret (IGN, Geo Limousin)



Le Grand Guéret, en amont du grand bassin de la Loire, est principalement composé des bassins versant de la Creuse et de la Gartempe. Au niveau hydrologique, le territoire possède deux principaux cours d’eau, la Creuse et la Gartempe avec des débits moyens annuels en sortie de département respectivement de 27 et 22 m³/s (Conseil général de la Creuse, 2005).

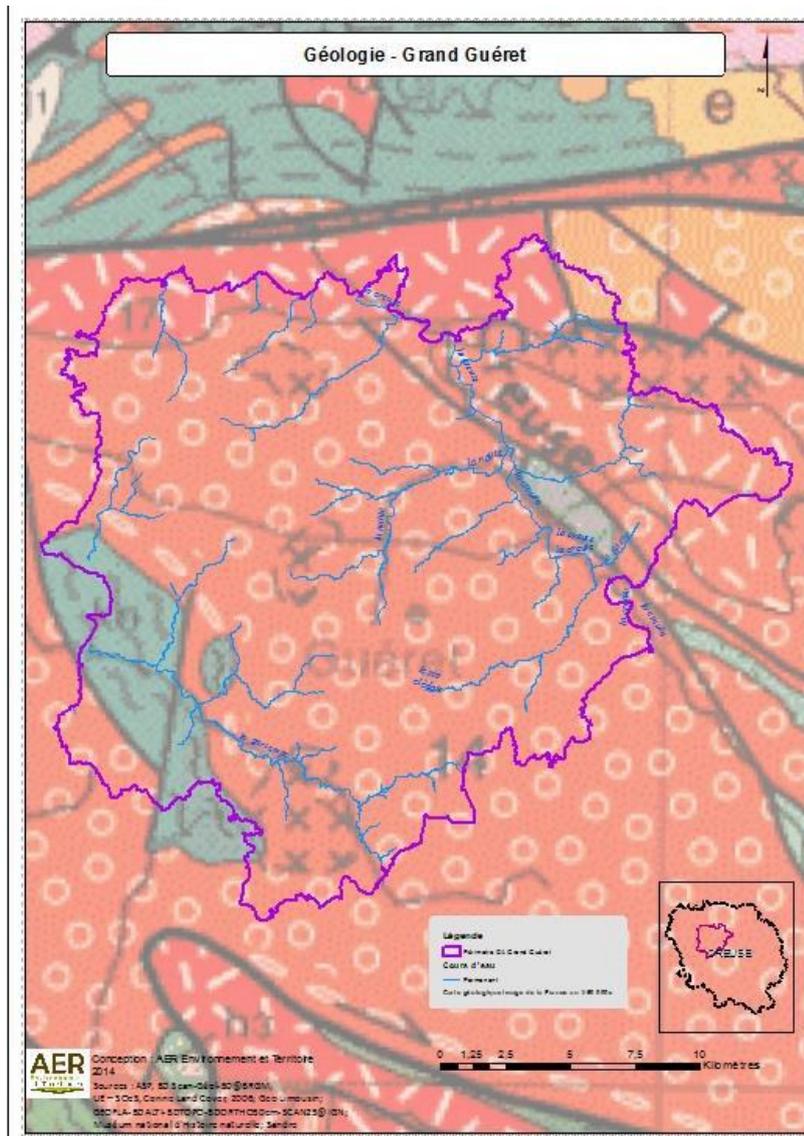
A cet important réseau hydrographique, s’ajoute de nombreux étangs et lacs artificiels (Chambres d’Agriculture du Limousin, 2010).

Le relief et l’hydrographie engendre des **conditions favorables à un élevage extensif**. Les pentes limitent la profondeur et la mécanisation des sols, alors que la multiplicité des accès à l’eau profite au pâturage.

2.2. Géologie et pédologie : des sols granitiques à tendance hydromorphe

Le département se situe sur un socle cristallin datant de l’ère primaire. D’importants mouvements datant de 350 millions d’années sont à l’origine de nombreuses failles le long desquelles se mettent en place des formations métamorphiques, les roches granitiques (en rouge sur la carte) et les gneiss (en vert sur la carte).

Carte 4 : Géologie - Grand Guéret (échelle non respectée - BRGM)



L’altération des roches granitiques donne un sol plus pauvre que les roches gneissiques (sols bruns acides ou bruns ocreux avec une arène granitique de texture sableuse (le tuf)),

Ces sols sont acides (pH de 4 à 5,5), hydromorphes et souvent carencés en calcium. La majeure partie des sols du territoire est donc plutôt pauvre.

Le sous-sol imperméable et la présence de nombreuses failles favorisent l’apparition de sources (Chambres d’Agriculture du Limousin, 2010).

Le plateau de Bénévent-l’Abbaye/Grand-Bourg semble proposer les surfaces agricoles à meilleur potentiel agronomique (secteur sud-ouest de l’Agglomération).

2.3. Climatologie : des précipitations abondantes et des températures en lien avec l’altitude

Le territoire d’étude est en climat océanique altéré, il se trouve sur la route des perturbations atlantiques qui affrontent leurs premiers obstacles avec les sommets creusois. Les précipitations y sont abondantes (970 mm à Guéret environ en moyenne), les hivers rigoureux et les étés chauds (IDE - Chambres d’agriculture de la Creuse et du Limousin, 2013).

Les températures sont fortement influencées par l’altitude. Ainsi, le sud-ouest du territoire révèle des précipitations abondantes et des températures assez basses (avec gelées fréquentes) alors qu’au nord-est, les précipitations sont nombreuses mais de plus faible quantité et avec peu de neige tandis que les températures sont sans excès en hiver et en été.

Il ne faut pas oublier que le climat peut subir de fortes irrégularités, surtout dans ses précipitations, faisant passer le territoire de l’abondance en eau à des sécheresses mémorables (Conseil général de la Creuse, 2005).

Le climat apparaît comme un facteur limitant des possibilités de diversification des cultures agricoles.

Par contre, ces conditions climatiques sont favorables à la croissance rapide de certaines essences de résineux d’après les observations faites dans les Monts du Guéret. Les contraintes de gel précoce et tardif sont à prendre en compte dans le choix des essences.

EN BREF

- ❖ Une aire urbaine indépendante des aires voisines
- ❖ Un relief varié et marqué par de nombreux cours d’eau
- ❖ Une majorité de sols à potentiel agronomique limité
- ❖ Un climat pluvieux et des températures basses en altitude limitant la diversification des cultures agricoles, mais propice à la croissance de certaines essences forestières.

- Un contexte géographique peu favorable aux cultures qui détermine une activité agricole tournée vers l’élevage extensif et favorise le choix des essences forestières de résineux.

3. Contexte sociodémographique et économique

3.1. Une population qui se stabilise mais vieillissante

Au dernier recensement de la population de 2011 (exploitation principale), l’INSEE dénombre **28 588 habitants** dans l’agglomération.

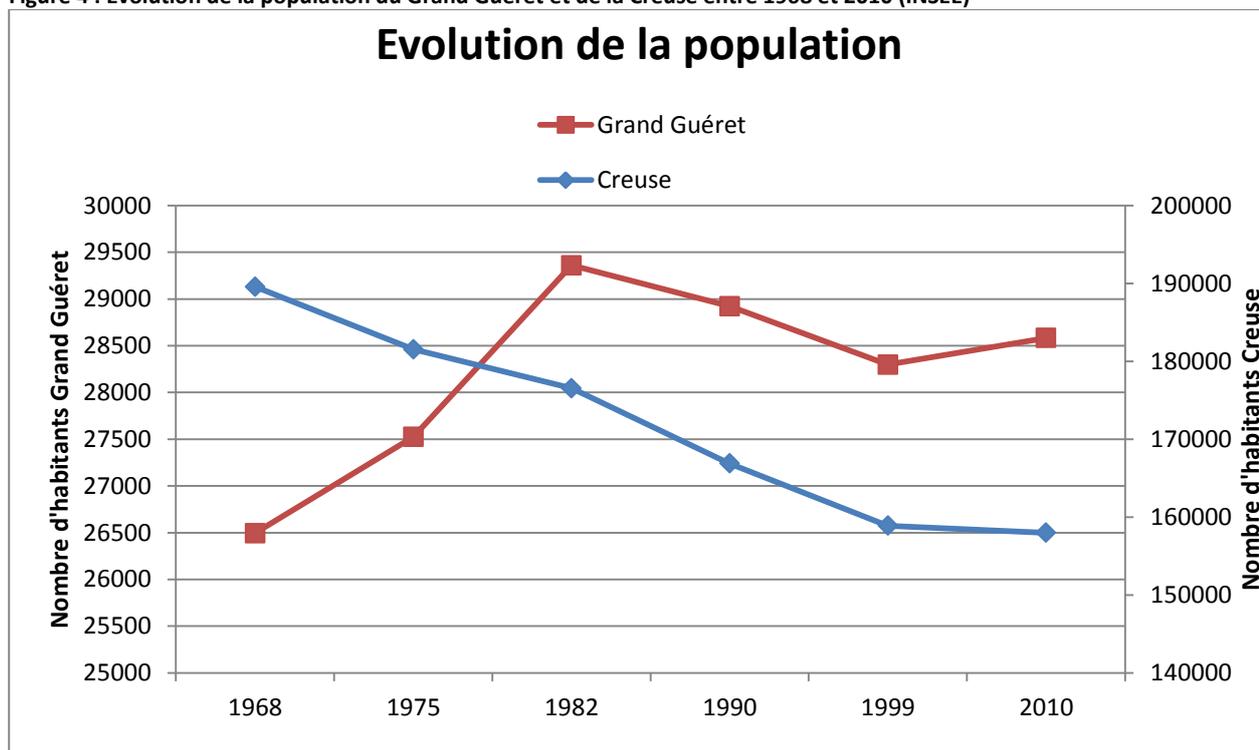
Sur les 20 dernières années, l’agglomération subit une plus faible perte de population que le département. Cependant, cette diminution ne correspond pas aux évolutions positives des niveaux régionaux et nationaux.

Figure 3 : Evolution de la population entre 1990 et 2010 sur différents niveaux géographiques (INSEE)

| Evolution de la population entre 1990 et 2010 | |
|---|-------|
| France | + 11% |
| Limousin | + 3% |
| Creuse | - 5% |
| Grand Guéret | - 1 % |

Alors que le département perd sa population depuis 1968, l’agglomération a connu une très forte croissance entre 1968 et 1982, avant de décliner jusqu’en 1999 et de se relever légèrement à partir des années 2000.

Figure 4 : Evolution de la population du Grand Guéret et de la Creuse entre 1968 et 2010 (INSEE)



Cette légère croissance de population est due à un solde migratoire positif. L’arrivée de nouveaux habitants bénéficie à l’aire urbaine plutôt qu’aux communes rurales.

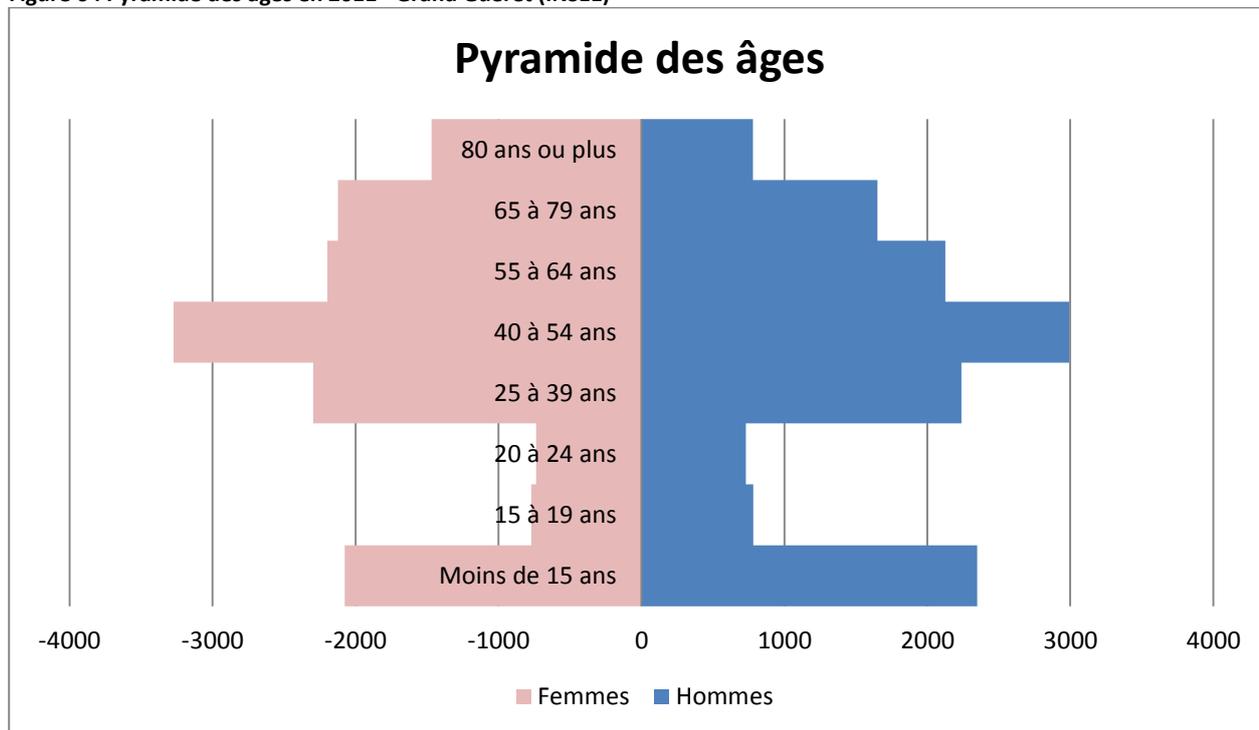
L’agglomération possède une densité de population de **64 habitants/km²** en 2010, soit plus du double du département. Cette densité correspond à celle des aires urbaines de la métropole, hors grande aire urbaine (INSEE, 2010).

Figure 5 : Densité de population en 2010⁹ sur différents niveaux géographiques (INSEE)

| Densité de population en 2010 (habitants/ km ²) | |
|---|------|
| France | 64.6 |
| Limousin | 43.8 |
| Creuse | 28.3 |
| Grand Guéret | 63.8 |

La pyramide des âges du territoire montre un déficit chez les 15-25 ans, lié pour partie au manque d’établissements de formation sur place.

Figure 6 : Pyramide des âges en 2011 - Grand Guéret (INSEE)



La population de l’agglomération est cependant plus jeune que celle du reste du département, du fait du solde migratoire positif de jeunes actifs. La part des plus de 60 ans est toutefois en progression (26 % en 1999).

Figure 7 : Part des plus de 60 ans dans la population en 2009 sur différents niveaux géographiques (INSEE, RP 2009 princ)

| Part des plus de 60 ans dans la population en 2009 | |
|--|-----|
| France | 23% |
| Limousin | 30% |
| Creuse | 34% |
| Grand Guéret | 27% |

Le vieillissement impacte fortement la dynamique territoriale et la transmission des exploitations agricoles et forestières même si ce constat est moins marqué sur l’Agglomération que dans le département ou la région.

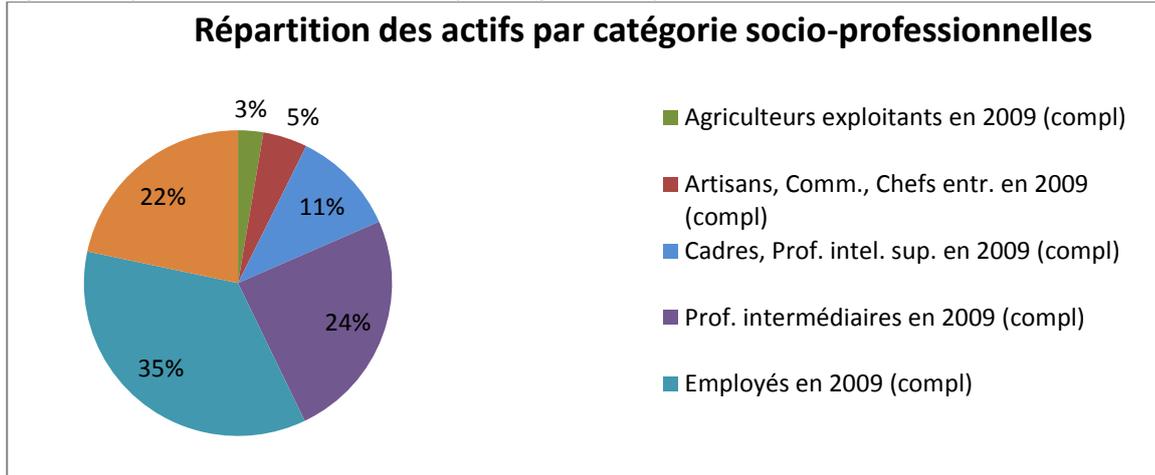
⁹ 2014 pour le niveau national

3.2. Un dynamisme économique propre à l’agglomération

Les actifs représentent 72 % de la population en 2009, comme au niveau national, régional et départemental (72, 71 et 72%). L’activité de la ville de Guéret concentre 77% des emplois de l’agglomération (INSEE).

Les activités dominantes sont l’emploi public, le commerce et les services (CITADIA, 2012). Les agriculteurs exploitants représentent tout de même 3 % des actifs de l’agglomération (INSEE).

Figure 8 : Répartition des actifs de 15-64 ans par catégorie socio-professionnelle en 2009 - Grand Guéret (INSEE, RP 2009 compl)



Cette part des actifs agricoles se situe relativement en deçà des taux supra-territoriaux.

Figure 9 : Part des actifs de 15-64 ans agriculteurs en 2009 sur différents niveaux géographiques (INSEE, RP 2009 compl)

| Part des actifs de 15-64 ans agriculteurs en 2009 | |
|---|-----|
| France | 3% |
| Limousin | 6% |
| Creuse | 10% |
| Grand Guéret | 3% |

En effet, l’agglomération propose de nombreux emplois à la population active.

3.3. Le tourisme vert reste à développer

Le département, *notamment le territoire des Monts de Guéret*, bénéficie d’un environnement naturel préservé qui lui confère une vocation touristique. L’offre est d’ailleurs tournée vers le tourisme vert (SIG Conseil régional Limousin, 2007).

↳ Cette partie a été rédigée par le Service Tourisme et Sports de Nature de l’agglomération du Grand Guéret.

Un territoire structuré autour de l’aire urbaine de Guéret.

Le cadre de vie du territoire se caractérise par une image de campagne, de nature accessible, par conséquent fragile. L’état initial de l’environnement a révélé la présence et la qualité d’espaces naturels remarquables par leur valeur écologique et paysagère.

Le territoire est surtout caractérisé par des motifs paysagers forts, des paysages emblématiques reconnus, des sites classés et inscrits, des villages aux silhouettes variées, adaptées aux contraintes du terrain. La

20 janvier 2015

forêt est constituée par un grand massif forestier à la fois communal et domanial. Ses 2000 hectares sont, aujourd'hui, pour tous les amoureux des activités de pleine nature, un terrain de jeux fantastique. La forêt, richesse incontestable des Monts de Guéret, recèle de trésors. Le Maupuy (mont maudit), où fut exploité le granit dans les années 1850, continue de vivre encore aujourd'hui grâce à la transformation qu'a subie cette terre : le Maupuy est aujourd'hui un lieu de promenade, un site de pratiques d'exception car les carrières ont laissé de véritables cirques aux arêtes vertigineuses permettant la pratique de l'escalade et des trous d'eau pour les amateurs de pêche..., à cela s'ajoutent des panoramas incomparables que l'on découvre depuis les chaos rocheux. Les 200 kms de ruisseaux et de rivières dont la Creuse et la Gartempe, les 41 ha de plans d'eau permettent également de développer des activités aquatiques (baignade, pêche et canoë-kayak). C'est dans ce site renouvelé que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret développe et crée une grande partie des activités nouvelles.

Les Monts de Guéret, ce sont aussi une grande variété de sites touristiques (musée, jardin remarquable, fermes pédagogiques, des bases de loisirs, accrobranche) mais surtout la présence des 2 sites touristiques les plus visités du département avec :

Le parc animalier « les Loups de Chabrières »,
Le labyrinthe Géant,

Le territoire des Monts de Guéret en quelques chiffres :

Côté nature :

- 25 circuits de randonnée pédestre soit 289 km,
- 37 circuits VTT soit 700km,
- 4 zones cartographiées (et parcours semi-permanents) pour la pratique de la course d'orientation),
- 3 aires de décollage pour le parapente,
- 3 sites d'escalade,
- 1 parcours de descente canoë-kayak,
- 3 plages aménagées,
- 5 centres équestres,
- Des ateliers pêche nature.

Côtés hébergements :

- 7 hôtels (227 chambres),
- 56 gîtes (308 pers)
- 14 établissements chambres d'hôtes (87 pers),
- 3 campings (120 emplacements), 13 mobil-homes (49 pers) et 7 chalets (40pers),
- 1 gîte d'étape (14 pers),
- 1 centre d'hébergement collectif (120 pers),
- 3 hameaux de gîtes (134 pers).

Les enjeux touristiques du territoire

Le 20 décembre 2012, le Conseil Régional LIMOUSIN retient **le territoire des Monts de Guéret comme espace suscitant un intérêt patrimonial remarquable pour le département de la Creuse** aux côtés de la Vallée de la Dordogne, celle de la Vézère, de la Vienne, du Plateau de Millevaches, les Monts d'Ambazac et de Blond.

- Renforcer l'attractivité du territoire par l'offre des pratiques sportives,
- Bâtir un modèle de développement économique autour des sports nature,
- Conforter sa place de Challenger sur le territoire creusois,
- Promouvoir une image plus pointue, plus technique, des pratiques en Creuse pour développer un imaginaire plus valorisant auprès des pratiquants grand public.

3.4. Un maillage peu dense des axes de circulation

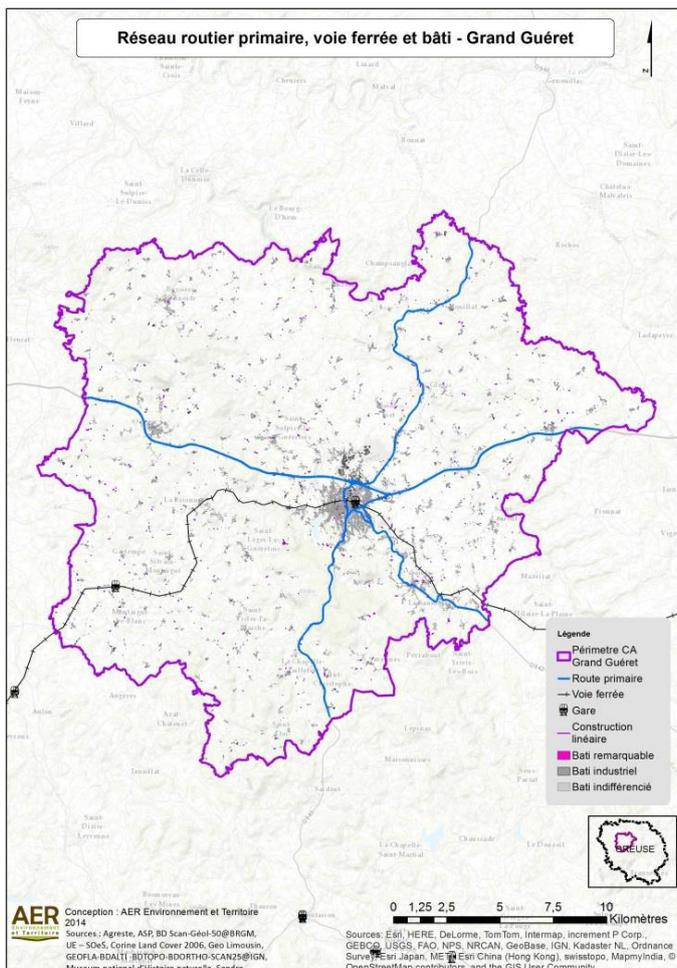
L’agglomération est traversée par un axe d’importance nationale (N 145) d’est en ouest. Deux axes d’importance départementale et régionale (D 940 et D 942) complètent le maillage des grands axes de communication. L’intensité du trafic varie de plus de 10 000 véhicules par jour sur la nationale à plus de 3 000 sur les départementales.

Figure 10 : Arrivée sur Guéret par N145



Les transports ferroviaires souffrent d’un déséquilibre nord/sud avec une ligne historique « Limoges-Paris ». Deux aéroports à Limoges et Montluçon desservent des destinations nationales et internationales.

Les équipements de manière plus globale sont plus présents dans les communes du nord que du sud (CITADIA, 2012).



Carte 5 : Réseau routier primaire, voie ferrée et bâti - Grand Guéret (IGN)

Les activités agricole et forestière nécessitent de nombreuses dessertes jusqu’aux parcelles agricoles et au cœur des massifs. Elles peuvent être perturbées par les grands axes de circulation : enclavement du parcellaire, difficultés de circulation des engins agricoles et forestiers et des animaux.

Ainsi les exploitations situées aux abords de la N145 pourraient souffrir de difficultés de circulation.

EN BREF

- ❖ 28 583 habitants (population principale 2010, INSEE), relativement stable sur les 30 dernières années
- ❖ 27% des habitants ont plus de 60 ans, une population vieillissante à l’origine d’éventuelles difficultés de transmission
- ❖ Une économie à conforter autour des activités agricoles, forestières et touristiques
- ❖ Quelques axes de circulation pouvant impacter le fonctionnement des exploitations agricoles et forestières

- Une évolution sociodémographique qui pénalise le renouvellement des exploitations.

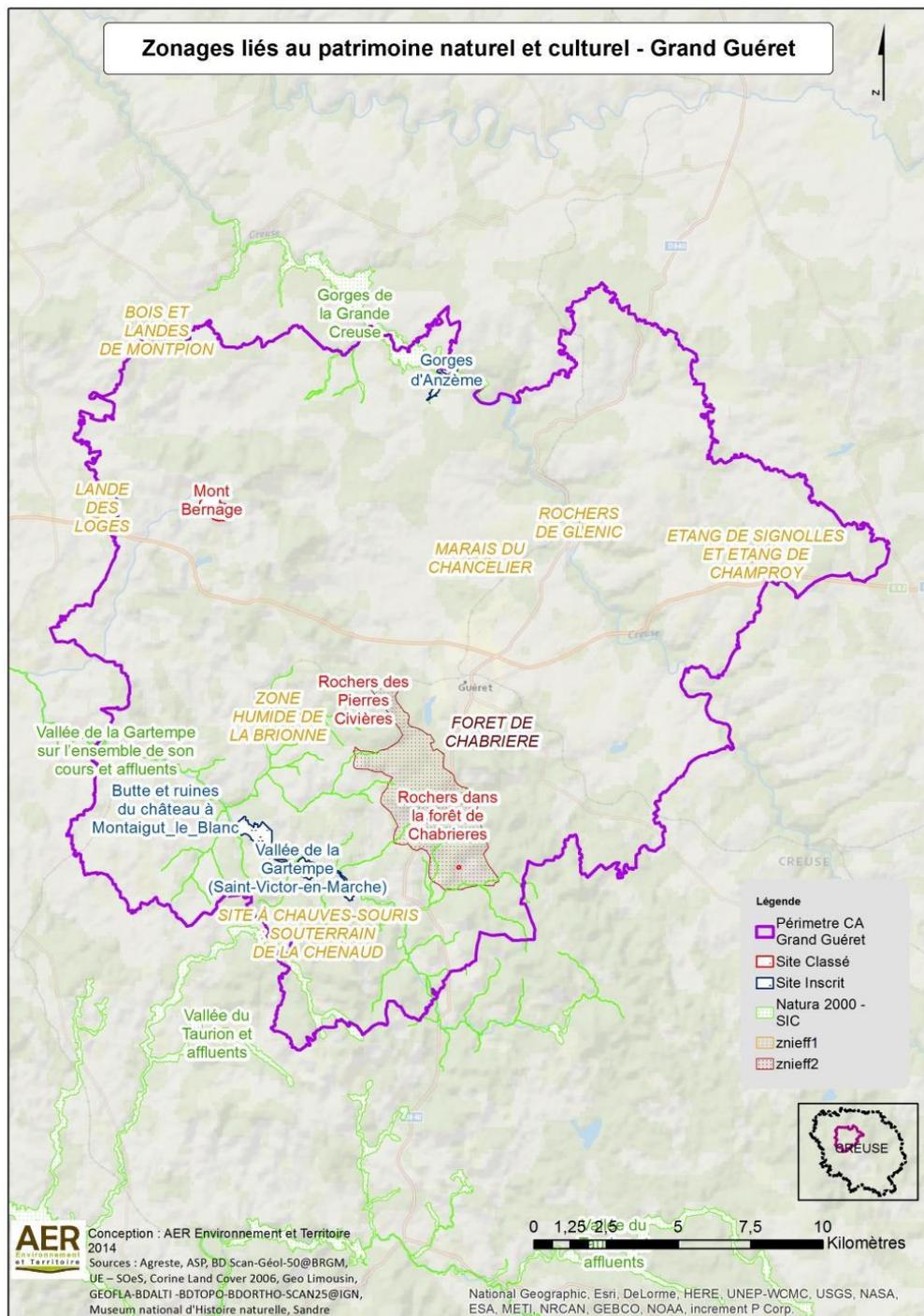
4. Enjeux environnementaux et patrimoniaux

4.1. Des zonages patrimoniaux plutôt localisés au sud du territoire

La région s'avère relativement peu couverte par les zonages Natura 2000 et ZNIEFF¹⁰ : 6% de couverture Natura 2000 et 2% en ZNIEFF contre 13% et 10 % respectivement au **niveau national**.

On retrouve en effet une couverture linéaire (Gartempe et affluents) ou quasi-ponctuelle des zonages liés à la biodiversité et au patrimoine, à l'exception de la Forêt de Chabrières.

Carte 6 : Zonages liés au patrimoine naturel et culturel - Grand Guéret (INPN)



¹⁰ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Le territoire est tout de même concerné par différents zonages de protection du patrimoine naturel et architectural (Inventaire National du Patrimoine Naturel) :

- . 3 sites Natura 2000 classés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- . 7 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2
- . 4 sites inscrits et 3 sites classés

Des zonages de protection Natura 2000 le long des cours d'eau

Le réseau Natura 2000 s'inscrit dans la politique de conservation de la nature de l'Union européenne. Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés. La directive « Oiseaux » a donné naissance aux Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ou migrateurs, alors que la directive « Habitats » correspond aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et vise la conservation d'habitats et d'espèces animales et végétales.

Aucune ZPS n'est recensé sur le territoire. Les cours d'eau principaux que sont la Creuse, la Gartempe et le Thaurion, donnent lieu à 3 sites ZSC :

- . Gorges de la Grande Creuse (FR7401130)
- . Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents (FR7401147)
- . Vallée du Thaurion et affluents (FR7401146)

Les « Gorges de la Grande Creuse » coulent dans une vallée profondément encaissée. La plus grande partie des gorges est creusée dans le granite et l'essentiel de la végétation est constitué de bois de pentes, interrompus au niveau des zones rocheuses par des landes sèches. Ce site est vulnérable à la fermeture des milieux ouverts (11 % de sa surface). Son document d'objectifs a été validé en 2003.

La « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » révèle la présence du saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction a été mis en place dans les années 80. Il convient cependant de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases des habitats forestiers. Son document d'objectifs a été validé en 2003.

La « Vallée du Thaurion et affluents » présente des gorges boisées, des zones tourbeuses, des landes sèches et des pelouses. Plusieurs affluents du Thaurion révèlent des écrevisses à pattes blanches et des moules perlières. La loutre est un hôte régulier des lieux. Ce site souffre de l'abandon des pratiques pastorales, du boisement des milieux ouverts et de l'artificialisation de certains peuplements. Son document d'objectifs a été validé en 2007.

Aucun outil d'intervention de type mesures agro-environnementales ou contrat Natura 2000 n'a été mis en place sur ces sites.

D'autres zonages de protection du patrimoine existent, mais ne sont pas présents sur ce site (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, réserve naturelle).

Des zonages d'inventaire ZNIEFF recensant des zones humides, des landes, des bois et des rochers

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement en 1982. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Deux types de zones sont définis : les zones de type 1 correspondant à des secteurs de superficie limitée et les zones de type 2 correspondant à de grands ensembles naturels.

Sur l'agglomération, on distingue 7 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 :

- . Etang de Signolles et étang de Champroy (37 hectares)
- . Site à chauve-souris : Souterrain de la Chenaud (6 hectares)

20 janvier 2015

- . Marais du Chancelier (65 hectares)
- . Rochers de Glénic (3 hectares)
- . Zone humide de la Brionne (9 hectares)
- . Bois et landes de Montpion (39 hectares inclus dans le territoire sur 142)
- . Landes des Loges (10 hectares inclus dans le territoire sur 41)
 - o Forêt de Chabrières (1 470 hectares)
 - o Vallée de la Grande Creuse (695 hectares, partiellement inclus)
 - o Vallée du Verraux et ruisseaux affluents (Fragne, Clavérolles, Rio Bazet) (1 052 hectares, partiellement inclus)
 - o Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours (62 hectares, partiellement inclus)

‡ Les ZNIEFF de type 2 en vallée sont souvent concordantes avec d'autres zonages environnementaux ou très partiellement incluses dans le territoire (Vallée du Verraux et ruisseaux affluents), nous nous attacherons seulement à décrire la Forêt de Chabrières, site emblématique du Grand Guéret et les ZNIEFF de type 1.

L'étang de Champroy est entouré de chênaies, celui de Signolles bordé de prairies pâturées. Une zone humide relie les deux étangs. Celle-ci présente des capacités d'accueil d'oiseaux (tarin des aulnes, bergeronnette printanière...), d'insectes (galéruque de la scutellaire, grillon des marais) et des indices de présence de la loutre. La flore est plus classique avec cependant quelques éléments remarquables (linaigrette à feuilles étroites, comaret des marais). Ce site est sensible aux dégradations de zone humide et de berges.

Le « souterrain de La Chenaud » est un site d'hivernage d'importance majeure pour l'espèce de chauve-souris Petit Rhinolophe. Cette zone est sensible à la fréquentation et aux nuisances sonores.

Le « marais du Chancelier » est une zone marécageuse située le long du ruisseau de la Naute. Il s'agit d'un ancien étang avec une végétation préservée (saulaies, roselières avec présence de la Grande Douve). Ce site accueille des oiseaux d'eau et des insectes. Il est sensible aux dégradations des zones humides, des berges et aux traitements de fertilisation et pesticides.

Le « site des Rochers de Glénic » est localisé sur un escarpement rocheux exposé plein Sud. Ces conditions sont favorables à l'installation d'une flore relativement rare en Creuse (joubarbe toile-d'araignée, œillet des Chartreux, genêt purgatif...) et de certaines espèces de papillons thermo-xérophiles (*Brintesia circe*). Ce site est sensible à la fermeture des milieux.

L'intérêt principal de la « Zone humide de la Brionne » repose sur la présence d'un bois marécageux dominé par les Aulnes et les Renoncules à feuilles d'aconit. Il s'agit d'un ancien étang vidé il y a plusieurs décennies.

Le site des « Bois et landes de Montpion » est constitué de landes sèches et de bois qui accueille des busards et présente un réel intérêt paysager. Ce site est sensible à une pression de pâturage trop élevée, aux travaux liés aux plantations et à la fermeture du milieu.

Le site des « Landes des Loges » est connu sous deux appellations : lande des Petites Loges ou lande de Lascroux. Sa lande, autrefois pâturée, est aujourd'hui envahie par la fougère-aigle. Cet envahissement ne semble pas trop perturber les Busards qui nichent sur le site. Ce site pourrait être menacé par les travaux de mise en culture, l'enfrichement ou les plantations.

La « Forêt de Chabrières » est située dans les monts de Guéret. De nombreux rochers, parfois branlants, sont visibles. C'est également dans ce secteur que des sentiers de randonnée ou de découverte ont été aménagés. Au plan botanique, on note la présence de la parisette à quatre feuilles et de quelques autres

20 janvier 2015

espèces rares (scille lis-jacinthe, aspérule odorante, corydalle solide). Par endroits, et de manière très localisée, on peut observer quelques milieux tourbeux où croissent quelques végétaux typiques. Quelques espèces d'oiseaux peu communes dans la région ont été observées (palombes, bécasse des bois, locustelle tachetée, pic épeichette...). Ce site s'est réduit de par l'enrésinement du site du Maupuy et sur Sainte-Feyre, il est aussi sensible à la fréquentation et aux travaux forestiers.

On constate que la richesse floristique et faunistique est essentiellement présente en milieux humides, sur landes sèches et bois. Ce patrimoine pourrait souffrir de dégradation de zones humides et de fermeture des milieux par enrichissement ou enrésinement.

Des sites classés et inscrits essentiellement naturels

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national (caractère architectural, passé historique...).

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. L'inscription de sites est souvent relayée soit par le classement pour les sites naturels et ruraux, soit par les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager pour les ensembles bâtis.

L'unique zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager du département se situe à Bénévent-L'abbaye non loin de l'agglomération.

L'agglomération compte 3 sites classés et 4 sites inscrits (DREAL Limousin) :

- Rochers dans la forêt de Chabrières (50 hectares)
- Rochers des Pierres Civières (5 hectares)
- Mont Bernage (74 hectares)
 - Gorges d'Anzème
 - Butte et ruines du château à Montaigut_le_Blanc
 - Vallée de la Gartempe (Saint-Victor-en-Marche)
 - Cascade des Moulines

Les « Rochers dans la forêt de Chabrières » sont dispersés et très imposants. Ils résultent d'une décomposition en boule de granit qui a façonné des amoncellements ou des coulées de blocs. Cinq ensembles rocheux ont été protégés au titre des sites en 1929.

Situées sur le rebord du massif du Maupuy, les « Pierres Civières » offrent le spectacle d'un important amoncellement de rochers et une position privilégiée. D'autres empilements rocheux couvraient les versants de ce massif au début du XXe siècle, mais ils ont été exploités par des carriers. Pour éviter que les Pierres Civières ne connaissent le même sort, une protection au titre des sites a été réalisée en 1933.

Figure 11 : Mont Bernage à Saint-Vaury



L'intérêt pittoresque et paysager du site Mont Bernage connu également sous le nom de Puy des Trois Cornes est sans équivoque et celui-ci est classé depuis 1943. Son sommet est surmonté par trois "cornes" accentuées par des bouquets de vieux hêtres. L'enrésinement détériore la qualité paysagère du site. Le site présente également un intérêt archéologique et légendaire avec la présence d'un habitat fortifié datant sans doute du Moyen-Age et de ruines d'un édifice cultuel probablement gallo-romain occupé dès le Néolithique.

Le site des « Gorges d'Anzème » est issu du modelage de la Creuse en une vallée profonde. Le site offre deux perceptions paysagères très différentes : de profondes gorges où la roche est omniprésente et des eaux plus calmes bordées par des prairies humides. Il est inscrit depuis 1944.

Culminant à 505 m d'altitude, le « château de Montaigut-le-Blanc » est inscrit depuis 1945.

Sur la commune de Saint-Victor-en-Marche, la « Vallée de la Gartempe » offre des paysages de prairies humides. Ce site est menacé par l'enrésinement et est inscrit depuis 1983.

Un rétrécissement progressif du talweg de la Siauve (affluent de la Creuse) précède la « cascade des Moulines » suivie d'une série de rapides avant qu'elle ne se jette dans la Creuse au sortir des gorges d'Anzème. L'enfrichement de ce site est en cours et son inscription date de 1991.

Le classement ou l'inscription des sites est principalement réalisé sur des sites naturels autour des cours d'eau et des blocs de granite. Les sites bénéficient aussi de point de vue panoramique offert par le relief vallonné du territoire.



Le bâti participe aussi à l'attractivité du territoire.

Figure 12 : Eglise de Saint Sylvain-Montaigut



Figure 13 : Viaduc de Glénic

4.2. La prise en compte de la richesse hydrographique par les zonages

Divers zonages permettent d'apprécier la qualité des eaux d'un territoire et les efforts mis en place pour préserver cette ressource au niveau qualitatif et quantitatif :

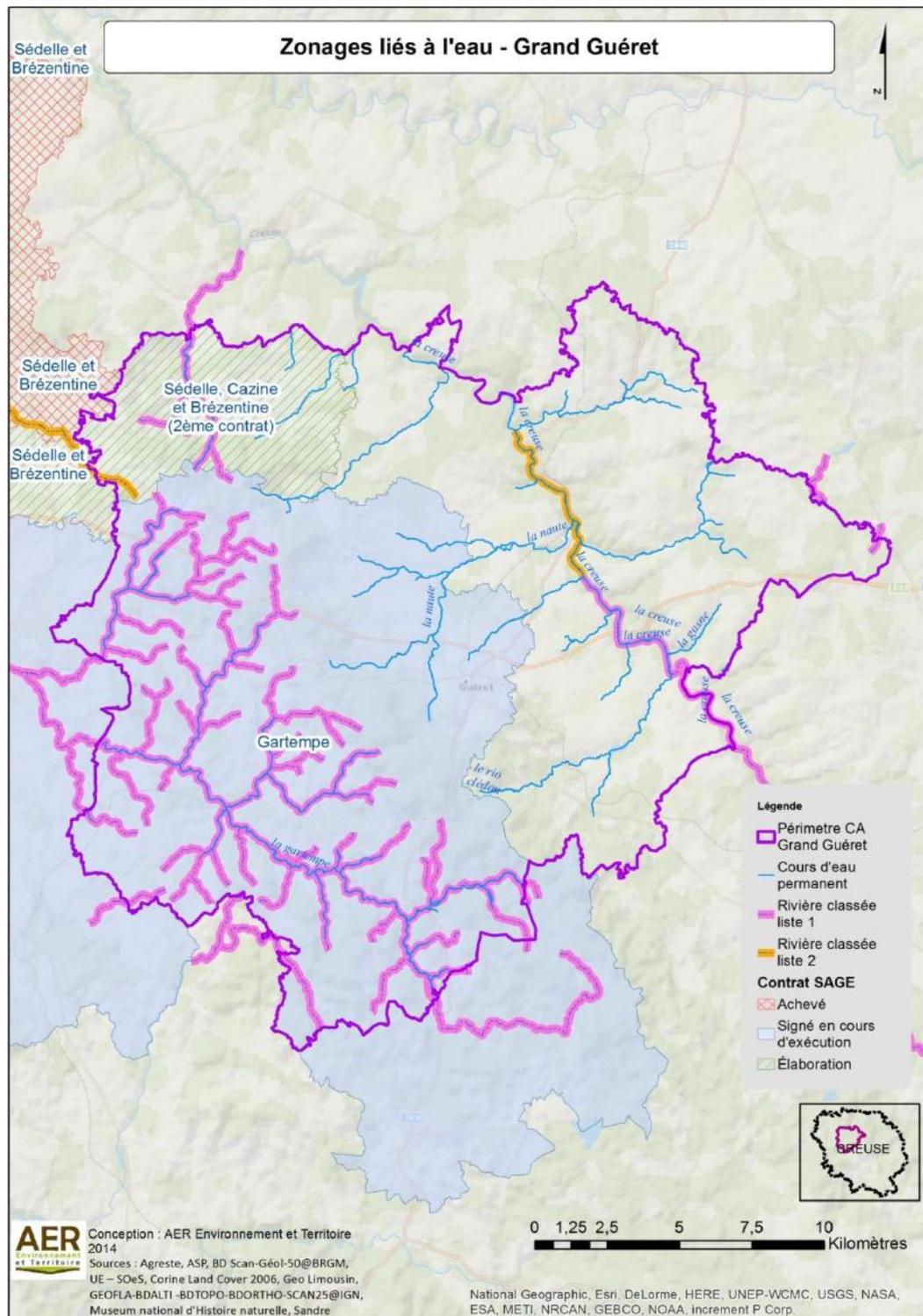
- . Zone sensible : zonage exigeant un traitement plus rigoureux des eaux résiduaires urbaines avant leur rejet,
- . Zone de répartition des eaux : zonage définissant l'insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins,
- . Zone vulnérable : zonage avec programme d'actions visant à limiter la pollution des eaux par les nitrates,
- . Captages prioritaires : liste des captages menacés par les pollutions diffuses liées aux nitrates et phytosanitaires,
- . Contrat de milieu : projet visant à protéger, restaurer et valoriser la ressource en eau,
- . Classement des rivières : dispositif permettant de préserver ou de restaurer les voies de migration selon deux régimes d'obligation.

20 janvier 2015

L'agglomération se situe entièrement en zone sensible et ne présente ni zone vulnérable, ni zone de répartition des eaux. Aucun captage prioritaire n'est présent sur l'agglomération.

Le Pays de Guéret dispose d'environ 130 captages en eau potable dont 120 en zone forestière. Cette problématique est traitée dans le cadre de la Charte forestière du Pays de Guéret.

Carte 7 : Zonages liés à l'eau - Grand Guéret (Sandre)



Une exigence réglementaire sur Guéret liée à la zone sensible

Une zone sensible est une zone où la nécessité de préserver le milieu aquatique et les usages qui s’y rattachent justifie la mise en œuvre d’un traitement plus rigoureux des eaux résiduaires urbaines avant leur rejet. Il y a obligation d’assurer un traitement plus rigoureux des eaux résiduaires urbaines des agglomérations de plus de 10 000 équivalents habitants, sur les paramètres azote et/ou phosphore.

Deux contrats de milieu en cours d’exécution

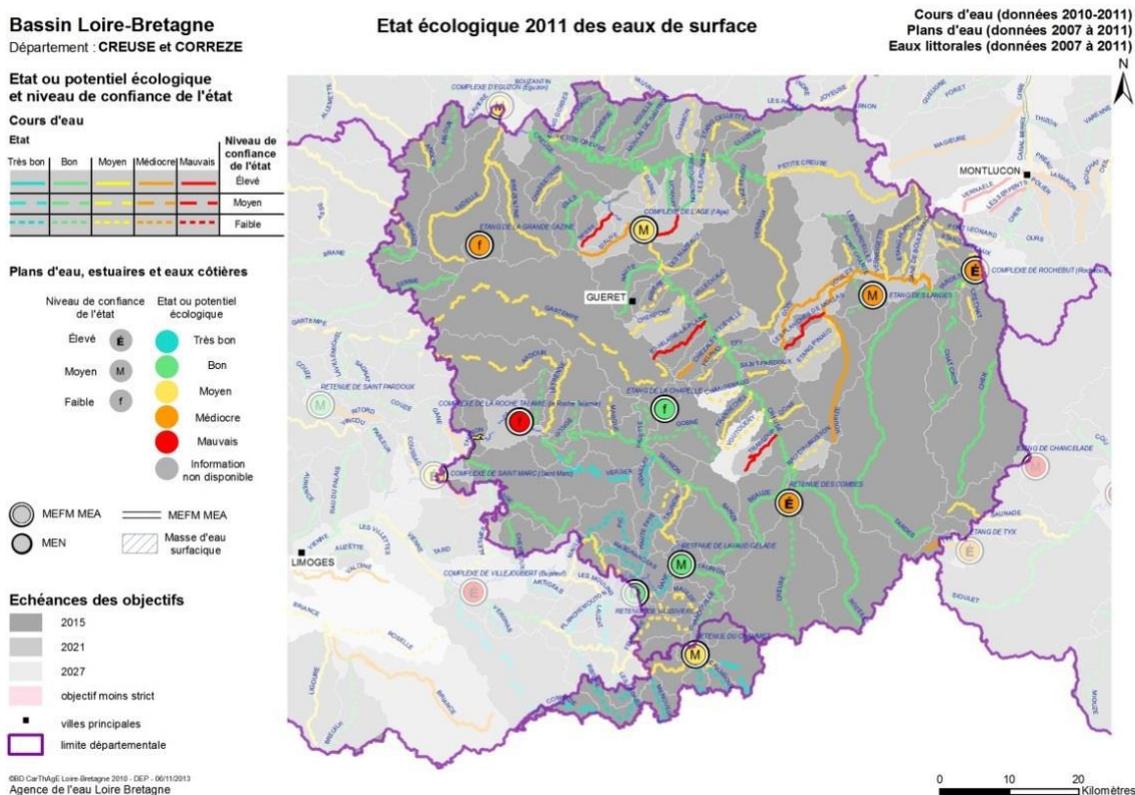
L’agglomération dépend du SDAGE¹¹ Loire-Bretagne et n’est que très partiellement couverte au sud par le SAGE¹² Vienne.

L’agglomération est couverte par deux contrats de milieu comme le montre la Carte 7 : Zonages liés à l’eau - Grand Guéret (Sandre) :

- le contrat de milieu Sédelle Cazine et Brézentine concerne exclusivement la commune de Bussière-Dunoise ;
- le contrat de milieu Gartempe concerne les 13 communes du sud et de l’ouest du territoire.

Le SDAGE est un document de planification qui fixe pour six ans les orientations permettant d’atteindre les objectifs attendus en matière de " bon état des eaux". Le SDAGE Loire-Bretagne 2015-2021 est en cours de rédaction. Un état des lieux permet cependant de détecter une qualité insuffisante de l’état écologique sur la Gartempe et quelques affluents de la Creuse alors que les eaux souterraines présentent un bon état dans leur ensemble (Agence de l’eau Loire Bretagne, 2014).

Figure 14 : Etat écologique 2011 des eaux de surface des départements de la Creuse et de la Corrèze (Agence de l’eau Loire Bretagne, 2014)



Le SAGE¹³ est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

¹¹ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
¹² Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

20 janvier 2015

Un contrat de milieu est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. C'est un programme d'actions volontaire sur 5 ans avec engagement financier contractuel.

Le contrat de milieu Sédelle Cazine et Brézentine est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle, Cazine et Brézentine. Le 2^{ème} contrat a été signé le 1^{er} janvier 2012 pour 5 ans et s'attache aux enjeux de restauration des milieux aquatiques, d'amélioration de la qualité de l'eau et de valorisation du paysage et du patrimoine. Pour cela, des actions de préservation et restauration de berges sont entreprises : entretien de ripisylve, enrochement des berges, mise en place d'abreuvoirs, de passage à gué (SIASEBRE)...

Le contrat de milieu Gartempe a été signé en novembre 2011 pour 5 ans. Il est porté par l'agglomération avec pour enjeux principaux l'érosion des berges, la qualité des eaux, les anciennes mines d'uranium, l'envasement et les inondations. Son programme d'actions vise à limiter l'érosion des berges et l'ensablement des lits, restaurer la continuité écologique, améliorer la gestion des plans d'eau, améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau, préserver les zones humides, gérer les espèces, améliorer l'assainissement des eaux usées, réduire les pollutions diffuses et ponctuelles

Figure 15 : La rivière Gartempe à Saint-Victor-en-Marche

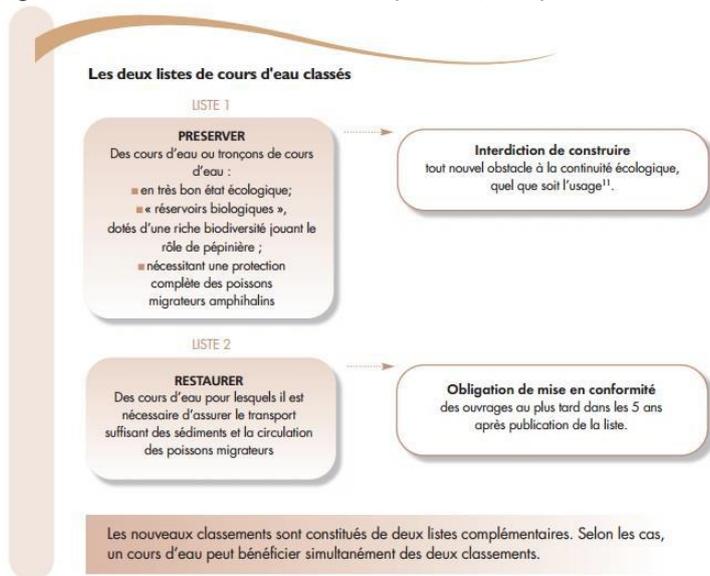


Les exploitants agricoles sont des acteurs privilégiés pour agir sur la quantité et la qualité de la ressource en eau (pratiques de fertilisation et de traitement, mode d'abreuvement des animaux...).

De nombreux cours d'eau classés

Les rivières sont dites classées pour permettre la libre circulation des poissons migrateurs. Le dispositif permet de préserver ou de restaurer les voies de migration selon deux régimes d'obligation.

Figure 16 : Classement des cours d'eau (ONEMA, 2011)



Sur le territoire, la Gartempe et ses affluents sont globalement classés en liste 1 alors que la Creuse passe de la liste 1 en amont à la liste 2 comme le montre la Carte 7 : Zonages liés à l'eau - Grand Guéret (Sandre).

4.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un réel schéma d'aménagement du territoire et de protection des ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) qui doit contribuer notamment au bon état écologique de l'eau imposé par la directive européenne cadre sur l'eau. Il s'inscrit en complément des politiques existantes en faveur de la biodiversité.

L'élaboration en Limousin a débuté en octobre 2013 et s'achèvera par l'organisation des consultations et de l'enquête publique en 2015.

4.4. Plan Climat Energie Territorial

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Un PCET se caractérise par des ambitions chiffrées de réduction des émissions de gaz à effet de serre et par la définition d'une stratégie d'adaptation du territoire (basée sur des orientations fortes en termes de réduction de la vulnérabilité et de créations d'opportunités), dans des contraintes de temps.

L'agglomération de Guéret a réalisé en novembre 2013 une étude sur ses émissions de gaz à effet de serre et ses vulnérabilités au changement climatique (IDE - Chambres d'agriculture de la Creuse et du Limousin, 2013). La vulnérabilité des activités agricoles et forestières est principalement perçue par des baisses de rendement, des invasions d'insectes plus fréquentes, des risques accrus d'incendie, le détrempage des terres et l'érosion des sols dont l'origine serait très probablement l'augmentation des températures et la multiplication des fortes précipitations.

L'allongement des vagues de chaleur entraînera par ailleurs des conflits d'usage sur la ressource en eau et concernera directement les prélèvements liés à l'irrigation.

Au niveau de la ferme agricole de l'agglomération, les pistes proposées sont les suivantes (GALLITRE, 2013) :

- réduire la consommation de fioul

- réduire les importations d’aliments pour les animaux et la consommation d’engrais
- travailler sur les modes de gestion des effluents, l’agroforesterie, la fermentation entérique sous forme d’expérimentations,
- travailler sur la filière bois énergie de la forêt paysanne, la méthanisation en valorisant les effluents, l’installation de panneaux photovoltaïques.

Les gestionnaires forestiers devront adapter les essences aux conditions climatiques plus chaudes et plus sèches. Ainsi, le Douglas, le Sapin et le Chêne pédonculé exigent des précipitations assez abondantes.

Figure 17 : Actions du PCET du Grand Guéret (janvier 2015)

| PREPARER L’ENERGIE DE DEMAIN | | |
|---------------------------------------|---|--|
| 1.1.1 | MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE | Elaborer un référentiel en matière d’énergie pour les projets de construction neuve et pour les opérations d’aménagement sur le territoire |
| 1.1.2 | | Promouvoir l’intégration des ambitions du PCET dans l’élaboration ou la prochaine révision des documents d’urbanisme |
| 1.1.3 | | Optimiser les dispositifs favorisant la rénovation énergétique des bâtiments existants |
| 1.1.4 | | Favoriser l’accès à la propriété basse consommation pour les primo-accédants |
| 1.1.5 | | Veiller à l’intégration des dimensions énergétiques dans les pratiques des professionnels de la construction |
| 1.1.6 | | Sensibiliser les citoyens aux pratiques visant la réduction des consommations énergétiques |
| 1.2.1 | DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ENERGETIQUE | Favoriser le développement de la filière bois-énergie |
| 1.2.2 | | Favoriser le développement de projets territorial de méthanisation |
| 1.2.3 | | Apporter un soutien technique auprès des porteurs de projet pour la création de sites de production d’énergie renouvelable |
| 1.2.4 | | Favoriser le développement des petits systèmes de production d’énergie chez les particuliers |
| 1.2.5 | | Valoriser les déchets des entreprises pour la production d’énergie |
| SE DEPLACER AUTREMENT | | |
| 2.1.1 | DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT COLLECTIFS ET ALTERNATIFS | Inciter à la mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacement du Grand Guéret |
| 2.1.2 | | Etendre le réseau Agglo'bus pour assurer la desserte des principaux sites d'intérêt du territoire |
| 2.1.3 | | Développer l'information sur les différents modes de transport existants sur le territoire |
| 2.1.4 | | Développer les pratiques de covoiturage et d’auto-stop participatif sur le territoire |
| 2.1.5 | | Développer les plans de déplacements entreprises et administration (interentreprises et inter-administration) sur le territoire |
| 2.2.1 | REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DES DEPLACEMENTS ROUTIERS | Développer les pôles de proximité pour réduire les besoins de déplacement |
| 2.2.2 | | Développer la formation à l'éco-conduite sur le territoire |
| 2.3.1 | DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT DOUX | Développer l’usage du vélo sur le territoire |
| 2.3.2 | | Favoriser la marche à pied dans les zones urbaines du territoire |
| 2.4.1 | LIMITER LES NUISANCES DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET DES LIVRAISONS | Optimiser le transport de livraison sur le territoire, notamment par l'utilisation d'outils existants |
| FAVORISER UNE ECONOMIE DURABLE | | |
| 3.1.1 | AGIR POUR UNE DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ET L’EMERGENCE DE CIRCUITS DE PROXIMITE | Connaître et répondre aux besoins du territoire en productions locales |
| 3.1.2 | | Aider le développement de nouvelles productions locales par une politique de réservation foncière |
| 3.1.3 | | Favoriser l’émergence d’unités de transformation permettant d’asseoir l’offre locale |

| | | |
|---|--|---|
| 3.1.4 | | Afficher l’expression de la volonté du territoire à favoriser l’émergence de circuits de proximité |
| 3.1.5 | | Améliorer les conditions de l’accès du grand public aux filières locales |
| 3.2.1 | AGIR POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES AUX EVOLUTIONS DU CLIMAT | Promouvoir le retour à des pratiques de rotation sur les surfaces en prairies |
| 3.2.2 | | Réduire l’usage des engrais minéraux |
| 3.2.3 | | Adapter les pratiques agricoles au changement climatique |
| 3.2.4 | | Diminuer l’importation de paille |
| 3.2.5 | | Diminuer la consommation de carburants des exploitations agricoles du territoire |
| 3.2.6 | | Favoriser l’entretien durable des haies |
| 3.3.1 | SOUTENIR UNE GESTION DURABLE DE LA FORET | Soutenir fortement le principe et le contenu d’une charte forestière |
| 3.3.2 | | Favoriser les bonnes pratiques dans le cadre d’une gestion durable |
| 3.3.3 | | Favoriser l’utilisation du bois local dans le bâtiment |
| 3.4.1 | ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES | Intégrer les évolutions climatiques dans l’orientation de l’offre touristique |
| 3.4.2 | | Contribuer à la prise de conscience et à l’implication des acteurs économiques |
| ECO-RESPONSABILITE DES COLLECTIVITES | | |
| 4.1.1 | CONSTRUIRE L’EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES | Pérenniser une démarche technique interne |
| 4.1.2 | | Communiquer sur les consommations énergétiques des collectivités auprès du grand public |
| 4.1.3 | | Travailler à l’amélioration de la performance énergétique des bâtiments par l’optimisation des contrats d’exploitation des installations de chauffage/climatisation |
| 4.1.4 | | Travailler à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments par le développement des éco-gestes |
| 4.1.5 | | Travailler à l’amélioration du bilan carbone par le développement des éco-gestes et des achats publics responsables et durables |
| 4.1.6 | | Travailler à l’amélioration du bilan carbone par l’optimisation de l’éclairage public |
| 4.1.7 | | Limitier les émissions de GES liés aux déplacements professionnels |
| 4.1.8 | | Encourager le covoiturage pour les déplacements domicile – travail et favoriser le télétravail |
| 4.1.9 | | Mettre en place une formation continue à l’éco-conduite |
| 4.2.1 | CONTRIBUER A LA DIFFUSION DES CONCEPTS ET DES ACTIONS | Contribuer à la diffusion vers les scolaires |
| 4.2.2 | | Contribuer à la diffusion vers le grand public |

EN BREF

- ❖ Une richesse naturelle et patrimoniale souvent liée au réseau hydrographique
- ❖ Des atouts environnementaux menacés par la fermeture des milieux et la fréquentation
- ❖ Des sites naturels peu exploités à l’exception de la Forêt de Chabrières
- ❖ Une qualité des eaux superficielles à améliorer
- ❖ Un territoire à haute valeur naturelle pour le stockage de carbone, mais une vulnérabilité sur les rendements et l’érosion des sols face au changement climatique
- L’agriculture contribue à la qualité paysagère et environnementale du Grand Guéret. Comment valoriser cette contribution ?

5. Urbanisme et aménagement du territoire

Nous avons pu voir dans le paragraphe précédent, les outils d’aménagement disponibles pour orienter les documents de planification à l’échelle communale (SDAGE, SAGE, SRCE). A ceux-ci, il faut évidemment ajouter le Scot¹⁴ de l’agglomération.

5.1. Des outils de planification à l’œuvre sur le territoire

Les documents d’urbanisme s’actualisent et s’étendent depuis la mise en œuvre du Scot

Le Scot affirme la multifonctionnalité des activités agricoles et forestières
Opérationnel depuis début 2013, plusieurs de ses objectifs engendrent des prescriptions et recommandations qui concernent les activités agricoles et forestières.

Figure 18 : Prescriptions et recommandations du Scot du Grand Guéret sur les activités agricoles et forestières

| Prescriptions | Recommandations | Objectifs correspondant dans le Scot |
|---|--|--|
| Limiter la consommation des espaces agricoles à forte valeur ajoutée et la maîtriser dans les espaces agricoles d’intérêt moindre (refuser le mitage). | | Attirer et retenir les populations sur la base d’un développement équitable et solidaire Renforcer et conforter les activités agricoles et forestières locales Préserver les ressources naturelles du territoire |
| Limiter les risques de conflit entre activités agricoles et habitations (réciprocité, épandage, morcellement et enclavement du foncier agricole...). | Ménager des zones tampons entre zones urbaines et agricoles | Développer une offre diversifiée et qualitative en logements Renforcer et conforter les activités agricoles et forestières locales |
| Réaliser un diagnostic agricole préalable aux documents d’urbanisme afin de justifier les choix d’extension urbaine. | Valoriser les activités agricole et sylvicole en matière de tourisme, de loisirs, de gestion des espaces naturels et de mise en valeur des paysages. Encourager une agriculture et une sylviculture durables. | Renforcer et conforter les activités agricoles et forestières locales Préserver les ressources naturelles du territoire |
| Protéger les espaces naturels ou agricoles concernés par les continuités écologiques. | | Préserver les ressources naturelles du territoire |
| Planter de préférence les parcs de production d’énergie renouvelable en dehors des espaces agricoles. | | Contribuer à la lutte contre l’émission des gaz à effet de serre, réduire la consommation d’énergie et encourager le développement des énergies renouvelables |

Le Scot insiste donc sur la nécessité de limiter la consommation des espaces agricoles à forte valeur ajoutée, c’est-à-dire de terres :

- mécanisables et accessibles,

¹⁴ Schéma de Cohérence Territoriale

- . faisant l’objet de plan d’épandage,
- . ayant un bon potentiel agronomique et/ou des productions de qualité ou d’origine (AOC¹⁵, VDQS¹⁶, agriculture biologique...),
- . ayant un accès à l’eau,
- . de dimension suffisante,
- . jouxtant des bâtiments d’élevage.

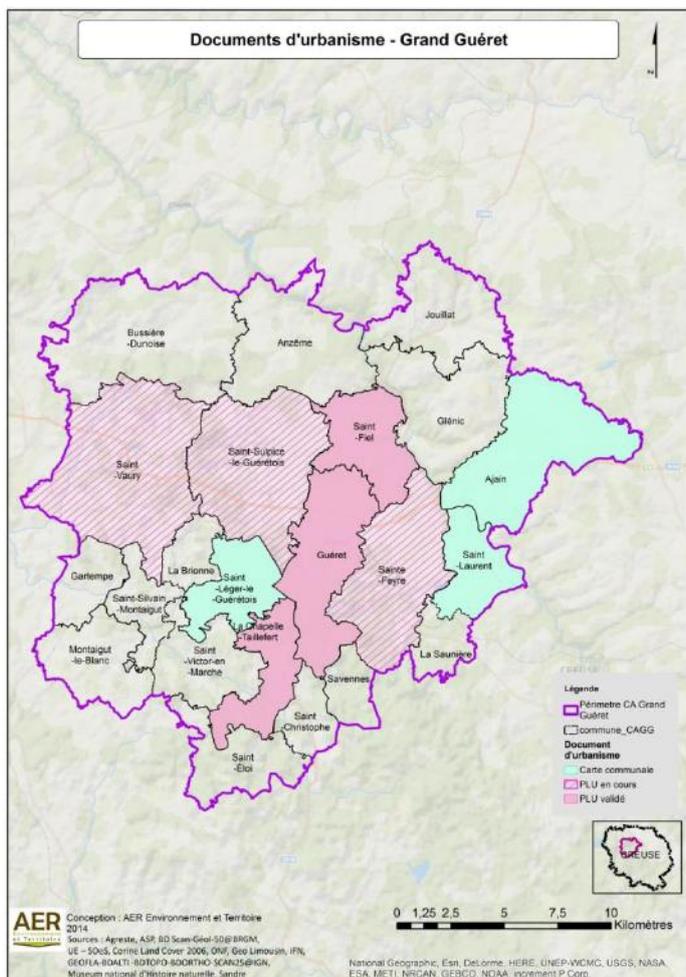
Le Scot a par ailleurs réalisé une typologie des communes en fonction de la pression urbaine et de leur rôle de pôle de services de proximité (à conforter).

Les communes soumises à la plus forte pression urbaine sont celles de Guéret et de sa périphérie immédiate : Saint-Fiel, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Sainte-Feyre et Saint-Laurent.

D’autres communes du plateau collinéen ouvert ou en surplomb des coteaux restent assez sensibles à la pression urbaine : Saint-Vaury, Ajain, Montaigut le Blanc, La Brionne, Saint Léger le Guérotois, Bussière-Dunoise, La Chapelle-Taillefert, Glénic du fait d’une relative proximité avec Guéret ou de la présence d’équipements et services (école, commerces...)

Enfin, le Scot a pour objectif de répondre aux besoins actuels et futurs sur la base des projections de population de 29 000 à 30 000 habitants, soit environ 1 400 logements à créer (construction neuve et réhabilitation) entre 2008 et 2025 en diminuant la consommation moyenne de foncier par logement.

Carte 8 : Documents d’urbanisme - Grand Guéret (2014)



¹⁵ Appellation d’Origine Contrôlée

¹⁶ Vin Délimitée de Qualité Supérieure

En 2014, l’agglomération compte 3 PLU¹⁷ validés sur Guéret, Saint-Fiel et La Chapelle-Taillefert, 3 PLU en cours de révision sur Saint-Sulpice, Saint-Vaury et Sainte-Feyre et 3 cartes communales sur Saint-Laurent, Saint-Léger et Ajain.

Figure 19 : Documents d’urbanisme et part de surface constructible citée dans le document d’urbanisme - Grand Guéret (2014)

| Commune | Document d’urbanisme | Part de surface constructible (%) |
|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| Ajain | Carte communale en cours | 2.4 % |
| La Chapelle-Taillefert | PLU | - |
| Saint-Laurent | Carte communale révisée en 2004 | 6.7 % |
| Saint-Léger-le-Guéretois | Carte communale de 2010 | 4.1 % |
| Saint-Sulpice-le-Guéretois | PLU en cours de révision | 9.6 % |
| Guéret | PLU révisé en 2011 | 36.1 % |
| Saint-Fiel | PLU de 2006 | 13.2 % |
| Sainte-Feyre | PLU en cours de révision | 11.1% (2009) |
| Saint-Vaury | PLU en cours | - |

La part de surface constructible dans les communes avec document d’urbanisme varie de 2 à 36%.

L’agglomération a mis en marche une réelle dynamique sur les documents d’urbanisme dans laquelle l’agriculture doit se positionner. Le Scot prévoit en effet la réalisation d’une étude agricole dans les rapports de présentation des PLU avec notamment pour objectif de préserver l’activité et le foncier agricole.

5.2. Artificialisation des sols

On parle d’artificialisation du sol lorsque des zones agricoles ou naturelles sont transformées par l’homme en zones artificielles (lotissements, routes, zones commerciales ou de loisirs...). Cette artificialisation conduit, entre autres conséquences, à une diminution des ressources naturelles et agricoles, à la fragmentation des habitats naturels et à la dégradation des paysages.

Une artificialisation modérée par la démographie

L’analyse des surfaces artificialisées d’après « Corine land cover » montre un rythme annuel moyen d’artificialisation de 0.2 % entre 1990 et 2006 sur l’agglomération. Ce rythme d’artificialisation reste en deçà des niveaux supra-territoriaux.

Ainsi, le rythme d’artificialisation du Grand Guéret correspond à celui d’une aire urbaine ayant une pression foncière limitée du fait de sa démographie plutôt stable. Le taux élevé d’artificialisation de 2006 s’explique par la réalisation de grands équipements structurants : créations de l’aire des monts de Guéret, du Parc d’Activités Industrielles, de zones d’activités artisanales.

¹⁷ Plan Local d’Urbanisme

Figure 20 : Rythme annuel moyen 1990-2006 et taux d’artificialisation 2006 sur différents niveaux géographiques (Corine land cover)

| | Rythme annuel moyen d’artificialisation entre 1990 et 2006 | Taux d’artificialisation en 2006 |
|---------------------|--|----------------------------------|
| France | 0.7% | 5.1% |
| Limousin | 0.7% | 2.4% |
| Creuse | 0.3% | 1.3% |
| Grand Guéret | 0.2% | 3.6% |

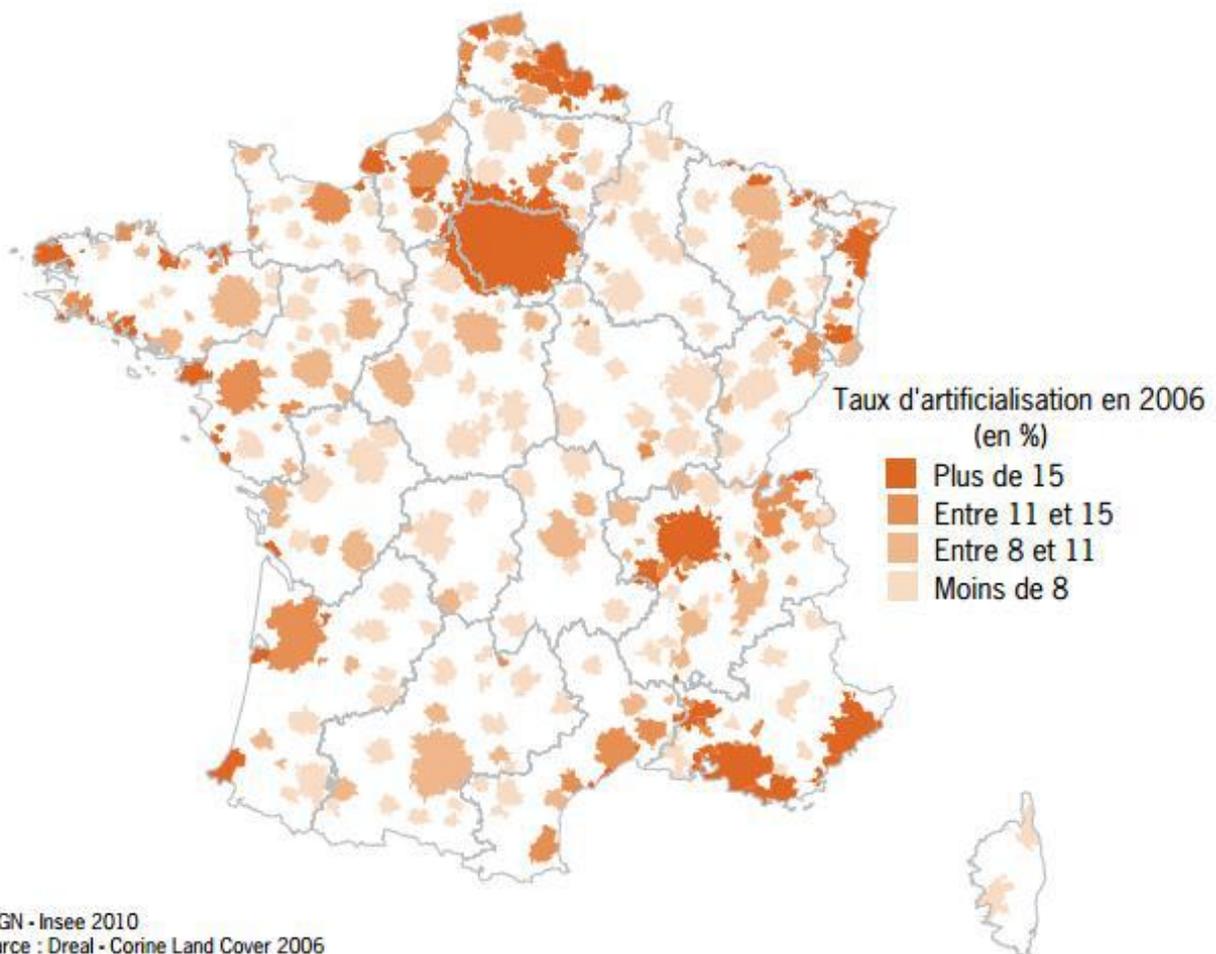
Il semble par ailleurs que l’agglomération converge vers les évolutions nationales selon lesquelles l’artificialisation verrait sa progression freiner depuis les années 2000. Ainsi, la part de surface artificialisée ne subit qu’une très faible évolution depuis 1990.

Figure 21 : Surface artificialisée et taux d’artificialisation - Grand Guéret (Corine land cover)

| Année | Surface artificialisée (ha) | Taux d’artificialisation 2006 |
|-------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 1990 | 1 575 | 3.5 % |
| 2000 | 1 588 | 3.5 % |
| 2006 | 1 626 | 3.6 % |

Si l’on compare les aires urbaines de la France métropolitaine, l’artificialisation apparaît en effet modérée sur l’agglomération du Grand Guéret.

Figure 22 : Taux d’artificialisation des aires urbaines en 2006 (INSEE)



Un prélèvement sur les surfaces agricoles

Les surfaces artificialisées sont essentiellement d’origine agricole.

Figure 23 : Origine des surfaces artificialisées entre 1990/2000 et 2000/2006 en Creuse et sur le Grand Guéret (Corine land cover)

| | Entre 1990 et 2000 | | Entre 2000 et 2006 | |
|---------------------|---|---|---|---|
| | Surface artificialisée d’origine agricole | Surface artificialisée d’origine forestière | Surface artificialisée d’origine agricole | Surface artificialisée d’origine forestière |
| Creuse | 225 ha | 74 ha | 109 ha | 8 ha |
| Grand Guéret | 40 ha | 28 ha | 44 ha | 8 ha |

Sur le Grand Guéret, les surfaces artificialisées proviennent à 68 % des terres agricoles entre 1990 et 2000, contre 85 % entre 2000 et 2006. Le prélèvement agricole s’accroît donc au profit des milieux naturels qui sont mieux protégés et plus difficile à urbaniser (Union européenne – SOeS, Corine Land Cover, 2006).

Une urbanisation très consommatrice d’espace

La surface urbanisée en Limousin représente 1 600 m² par habitant en 2006, soit deux fois plus qu’en France. Une étude régionale révèle que si la région est peu urbanisée, elle est peu économe en espace. Ainsi depuis 1962, l’étalement urbain a touché les grandes agglomérations, dont Guéret, et s’est diffusée de plus en plus loin des centres urbains (DREAL Limousin, 2010). L’urbanisation de type résidentiel est le premier facteur de consommation en Limousin.

Figure 24 : Habitat pavillonnaire à Guéret



La perte de surface agricole se localise autour des axes routiers et des pôles urbains, dans les zones de déprise agricole ou lorsque l’activité agricole est minoritaire et perturbée. Sur le Grand Guéret, on estime à 12% de la surface agricole, les terres à éventuel potentiel agricole qui ne sont plus utilisées (DRAAF Limousin - DREAL Limousin, 2013).

EN BREF

- ❖ Les communes de la périphérie guéretoise et du plateau intermédiaire sont soumises à une pression foncière
 - ❖ Le Scot souhaite un renouvellement des documents d'urbanisme qui doit permettre de délimiter des espaces agricoles à protéger en amont des documents d'urbanisme lors d'un diagnostic agricole
 - ❖ Un étalement urbain consommateur d'espace par rapport à la démographie
 - ❖ Un prélèvement des surfaces agricoles pour l'urbanisation qui peut perturber le fonctionnement et le renouvellement des exploitations
 - ❖ Une adaptation de l'agriculture péri-urbaine à accompagner
- Un caractère périurbain à encadrer pour préserver la fonctionnalité de l'activité agricole et qui constitue un atout sous-exploité en termes de débouchés.

C - ANALYSE DES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

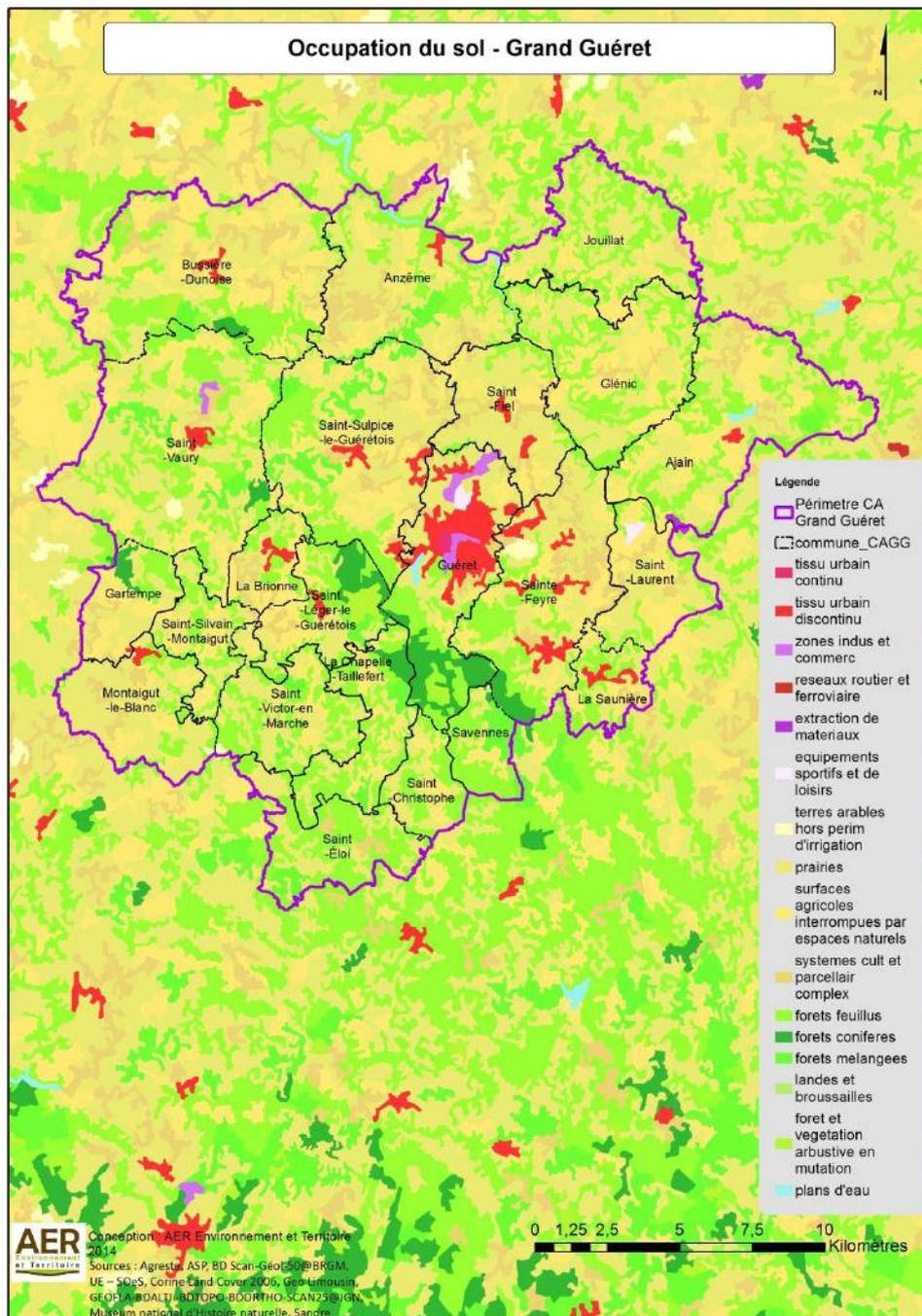
1. L'activité agricole domine le territoire

1.1. L'agriculture au premier plan sur le Grand Guéret

L'agriculture couvre 2/3 de l'espace en terme d'occupation du sol

D'après Corine land cover 2006, la surface agricole représente 62 % (27 968 hectares) de la superficie de l'agglomération contre 34 % pour la forêt (15 112 hectares).

Carte 9 : Occupation du sol - Grand Guéret (Corine land cover)



Ainsi, il est incontestable que la prédominance du foncier agricole et forestier impacte l'environnement et le paysage sur l'agglomération.

Figure 25 : Vue depuis les Roches à Saint-Vaury



Un poids en terme de richesses et d'emplois non négligeable

Le poids de l'agriculture limousine représente 3,1% de la valeur ajoutée contre 1,7% en moyenne nationale. Le Limousin est ainsi au cinquième rang des régions françaises pour le poids de l'agriculture dans son économie (DRAAF Limousin, 2013).

En 2009, en termes d'actifs, les agriculteurs exploitants ne représentent plus que 2.6 % des actifs de 15 à 64 ans, contre 3.2 % en 1999 (INSEE). Comme au niveau national, la part des actifs agricoles régressent. Elle reste cependant supérieure au niveau national alors que nous sommes sur une aire urbaine capable de proposer de multiples emplois non agricoles.

Figure 26 : Part des actifs de 15-64 ans agriculteurs sur différents niveaux géographiques (INSEE)

| Part des actifs 15-64 ans agriculteurs | |
|--|------|
| France | 1.9% |
| Limousin | 4.5% |
| Creuse | 7.7% |
| Grand Guéret | 2.3% |

Pour une aire urbaine, l'agglomération de Guéret comprend une part non négligeable d'actifs agricoles.

Il faudrait par ailleurs ajouter à ces actifs, ceux du secteur agroalimentaire considéré comme le 1^{er} secteur industriel de la région en termes d'emplois (DRAAF Limousin, 2013), mais aussi ceux des coopératives agricoles de commerce de gros... En Limousin, 1 emploi industriel sur 6 est dans le secteur agro-alimentaire (Chambres d'Agriculture du Limousin, 2010).

La Creuse est particulièrement spécialisée dans la transformation de produits laitiers. Les industries agroalimentaires sont, comme dans le reste de la région, déconnectées des produits agricoles locaux.

Sur le territoire, on dénombre ainsi **415 actifs agricoles** en 2009.

EN BREF

- ❖ 62 % de surface agricole et 34% de forêt
- ❖ 2.3 % des actifs en agriculture
- ❖ 3.1 % de la valeur ajoutée régionale

1.2. Analyse des exploitations agricoles

Les évolutions constatées dans le recensement agricole

⚡ Le recensement agricole analyse les évolutions de l’ensemble des exploitations, même les plus petites, entre 1988, 2000 et 2010. A partir de 2000, on peut distinguer les évolutions des moyennes et grandes exploitations. Ce classement est effectué grâce à la Production Brute Standard (PBS¹⁸)

Le secret statistique ne permet pas d’obtenir des données exhaustives aux échelons communaux, c’est pour cela qu’un travail de recueil de données sur le terrain s’avère nécessaire.

Nous pouvons cependant observer les grandes tendances en termes d’exploitation à l’échelle de l’intercommunalité.

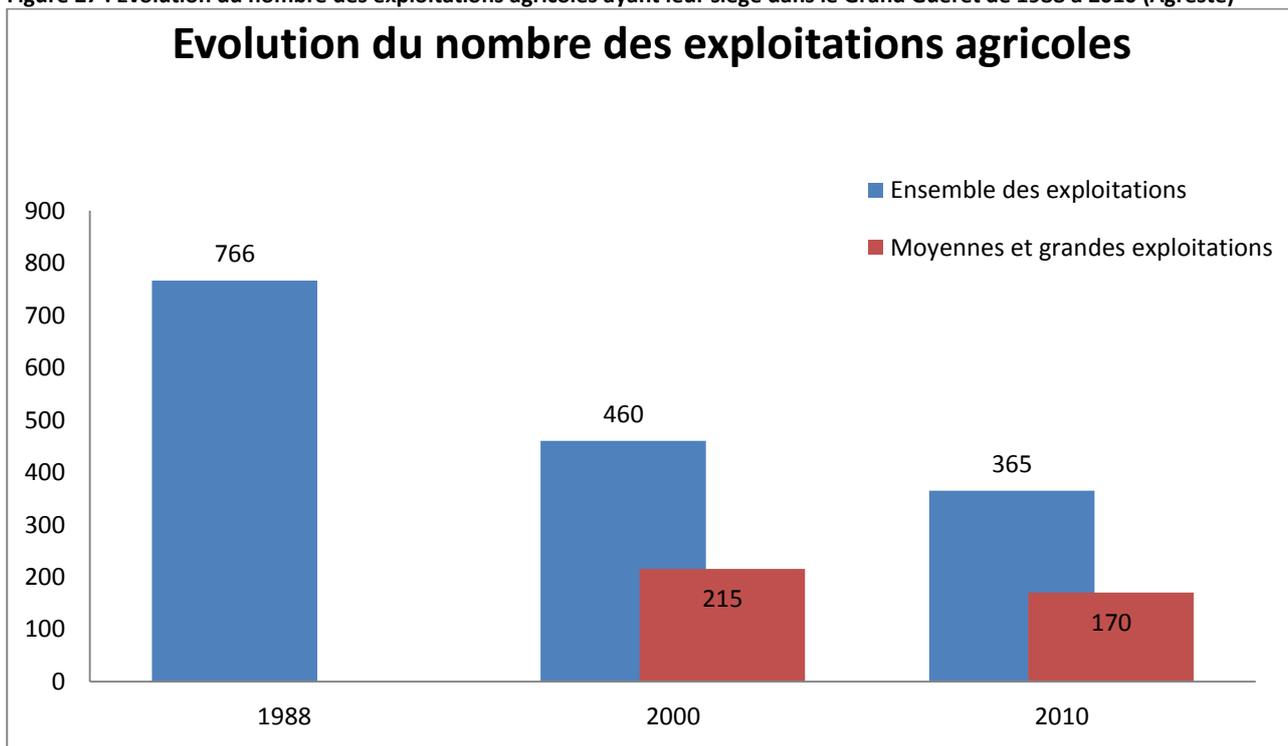
La moitié des exploitations a disparu sur les 22 dernières années

De 1988 à 2010, l’agriculture du **Grand Guéret perd 52 % de ses exploitations et 9 % de ses surfaces.**

Les moyennes et grandes exploitations représentent 47 % des exploitations recensées en 2010 et en 2000. Cette part d’exploitations de taille « professionnelle » est inférieure à celle que l’on retrouve au niveau national (64 %) et départemental (58 %). Les petites exploitations sont donc très présentes sur le Grand Guéret.

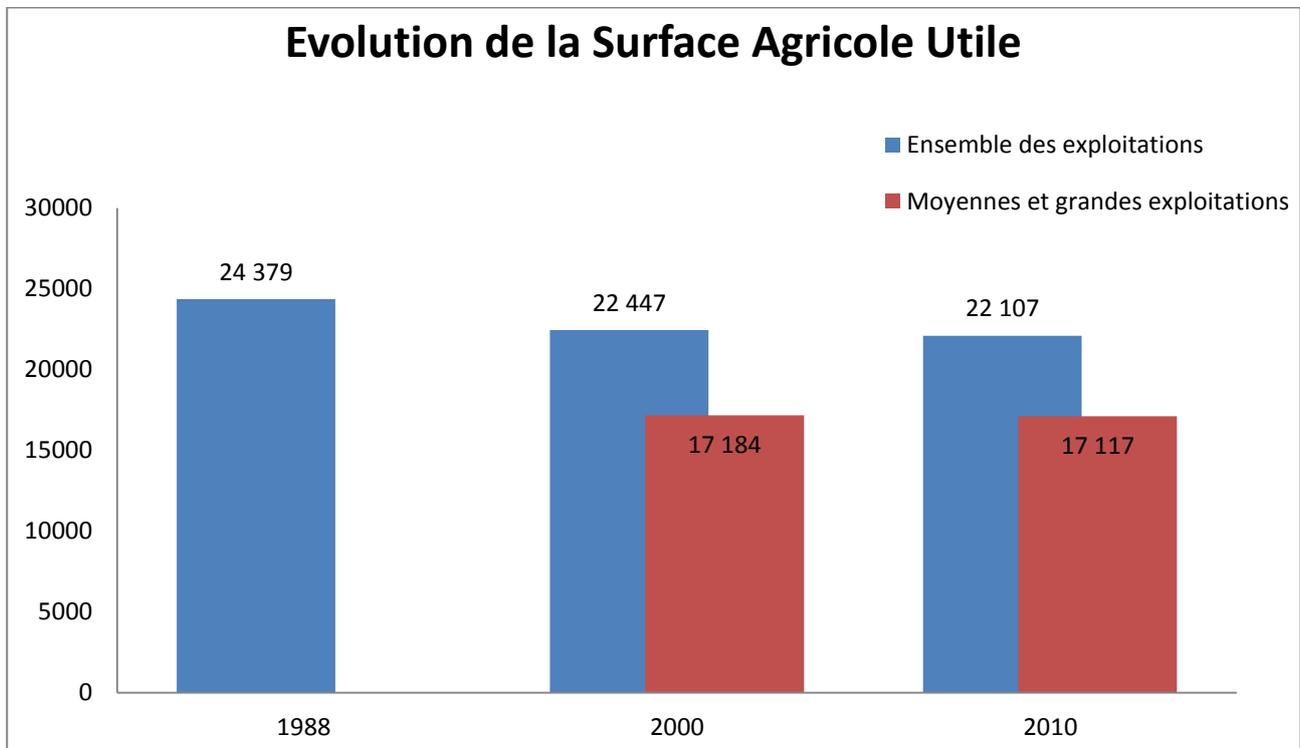
On peut noter que la diminution du nombre d’exploitations touche aussi bien les grandes que les petites structures.

Figure 27 : Evolution du nombre des exploitations agricoles ayant leur siège dans le Grand Guéret de 1988 à 2010 (Agreste)



¹⁸ Le calcul de la PBS est effectué à partir des surfaces agricoles et des cheptels valorisés selon des coefficients résultant des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production et permet de classer les exploitations en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

Figure 28 : Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU)¹⁹ des exploitations agricoles ayant leur siège sur le Grand Guéret de 1988 à 2010 (Agreste)



⚡ Dans le recensement agricole, la surface agricole utile correspond à la surface exploitée par les exploitations ayant leur siège sur le territoire. Or, ces exploitations exploitent des surfaces hors du territoire et d’autres exploitations travaillent le territoire. Nous verrons plus tard la surface agricole exploitée sur le territoire.

La diminution du nombre d’exploitations et de la surface agricole utile ralentit sur la période 2000-2010 par rapport à 1988-2000.

La perte du nombre d’exploitations agricoles est équivalente à celle du niveau national, elle est cependant plus élevée que dans le reste du département. Le caractère périurbain du territoire semble fragiliser le renouvellement des structures d’exploitation.

De même, le caractère périurbain augmente la perte de surface agricole. A ce phénomène, on peut apporter différentes explications. D’une part, l’artificialisation s’effectue principalement aux dépens de l’activité agricole, et d’autre part, la capitalisation foncière accentue la rétention. Les propriétaires de foncier agricole préfèrent ne pas exploiter, ou ne pas déclarer, les terrains déjà ou éventuellement constructibles.

Figure 29 : Evolution du nombre d’exploitations et de la SAU entre 1988 et 2010 sur différents niveaux géographiques (Agreste)

| | Evolution du nombre d’exploitations (1988/ 2010) | Evolution de la SAU (1988/ 2010) |
|---------------------|--|----------------------------------|
| France | - 52% | - 6% |
| Limousin | - 50% | - 6% |
| Creuse | - 44% | - 5% |
| Grand Guéret | - 52% | - 9% |

Le caractère périurbain accentue ainsi la fragilité de l’activité agricole sur l’agglomération.

¹⁹ Surface Agricole Utile des exploitations ayant leur siège sur le territoire

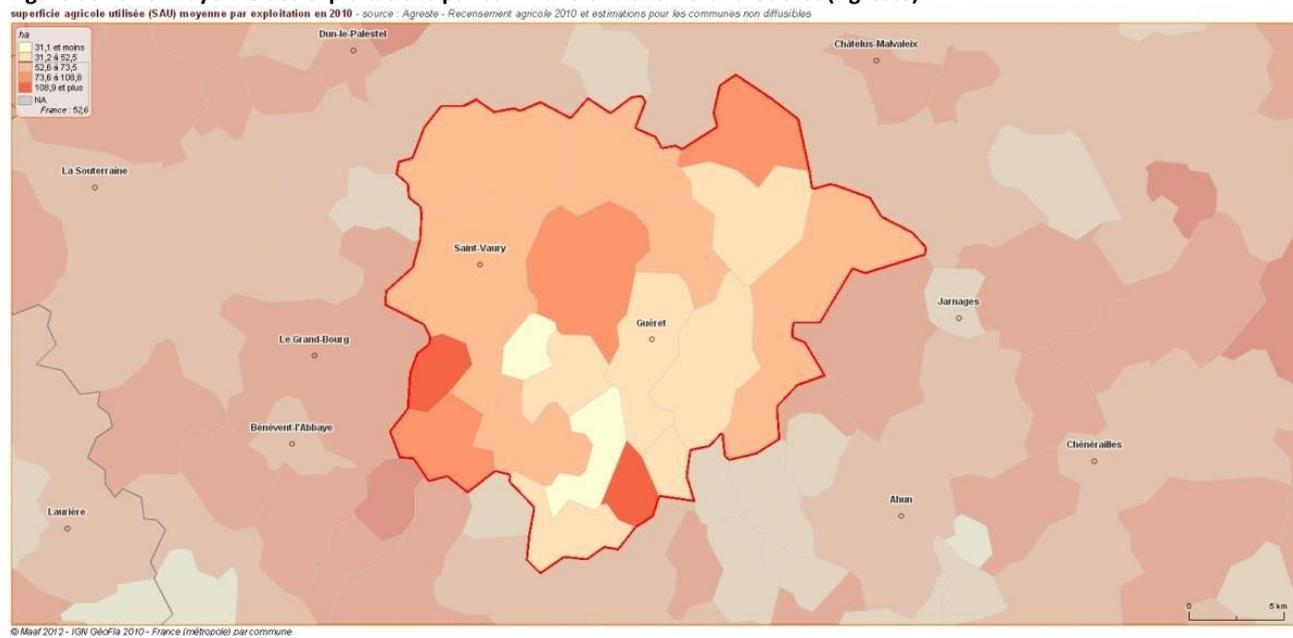
La taille des exploitations a quant à elle augmentée

La perte du nombre d’exploitations étant plus forte que la perte de surface agricole, on peut admettre que la SAU²⁰ moyenne par exploitation, sa taille, a quant à elle augmentée.

En 2010, on constate qu’elle varie de 30 ha à La Brionne à 142 ha à Saint-Christophe. La **SAU moyenne par exploitation est de 61 ha** sur le territoire contre 52.6 ha en France.

Etant donné, le caractère extensif de la production d’élevage bovin qui domine le territoire, on peut considérer que cette SAU moyenne est peu élevée.

Figure 30 : SAU moyenne des exploitations par commune en 2010 - Grand Guéret (Agreste)



La taille des exploitations apparaît peu élevée sur l’ensemble des exploitations, nous prendrons soin de l’examiner sur les exploitations recensées en réunions locales.

La surface agricole est principalement en herbe

La part de surface toujours en herbe est très élevée. Les exploitations ayant un taux élevé de surface en herbe ont besoin d’une surface plus importante pour dégager un revenu décent.

Figure 31 : Part de Surface Toujours en Herbe (STH) en 2010 sur différents niveaux géographiques (Agreste)

| Part de Surface Toujours en Herbe en 2010 | |
|---|-----|
| France | 28% |
| Limousin | 60% |
| Creuse | 67% |
| Grand Guéret | 71% |

Le caractère urbain du territoire ne doit pas faciliter les travaux et traitements nécessaires aux cultures et nous avons vu précédemment que les conditions physiques n’étaient pas favorables à la mise en cultures.

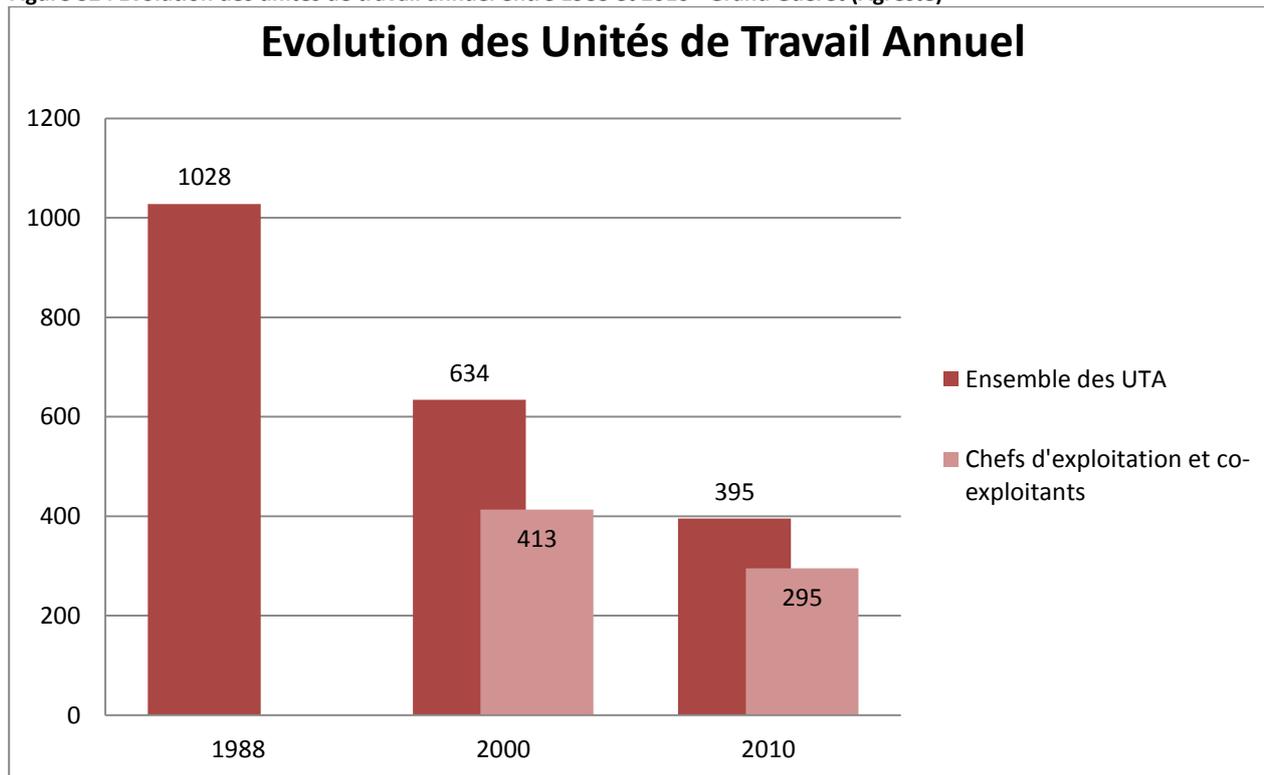
Le travail sur les exploitations est réalisé quasi-exclusivement par les exploitants

Entre 1988 et 2010, les unités de travail annuel (UTA²¹) présentes sur les exploitations ont diminuées de 62%.

²⁰ Surface Agricole Utile des exploitations ayant leur siège sur le territoire

²¹ L’Unité de Travail Annuel est une mesure du travail fourni par la main-d’œuvre. Une UTA correspond au travail d’une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d’une part de l’activité des personnes de la famille (chef compris), d’autre part de l’activité de la main-d’œuvre salariée.

Figure 32 : Evolution des unités de travail annuel entre 1988 et 2010 - Grand Guéret (Agreste)



On constate que 75 % des UTA sont accomplies par les chefs d’exploitation et coexploitants en 2010. Le reste des actifs se répartissant entre les conjoints non coexploitants actifs sur l’exploitation, les autres actifs familiaux et les salariés permanents hors famille.

Seulement **7.4 % des exploitations ont un salarié permanent** en 2010 contre 13.3 % au niveau national. Par ailleurs, le territoire ne présente pas d’activité saisonnière employeuse de main d’œuvre.

Quelles sont les caractéristiques de ces chefs d’exploitations ?

Figure33 : Féminisation, formation supérieure et pluriactivité chez les exploitants du Grand Guéret et de la France (Agreste)

| | Part des femmes chez les exploitants | Part des exploitants avec une formation supérieure | Part des exploitants pluriactifs |
|--------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|
| France | 27% | 17% | 18% |
| Grand Guéret | 23% | 11% | 18% |

Les exploitants du Grand Guéret se caractérisent par une féminisation et un niveau de formation plus faible qu’au niveau national.

La pluriactivité du Grand Guéret est quant à elle équivalente au niveau national. Cependant, elle peut apparaître basse pour une aire urbaine. Cela s’explique par l’absence de tradition industrielle sur le territoire. Le Grand Guéret a certes connu la tradition des « maçons de la Creuse », mais ceux-ci se sont expatriés et n’ont pu conserver les exploitations familiales de l’époque.

Un territoire d’élevage bovin extensif tourné vers la production de brouards

60 % des exploitations possèdent des vaches nourrices avec une moyenne de 60 têtes par exploitation. On dénombre ainsi 27 333 unités de gros bétail tous aliments (UGBTA²²), soit **7 % du cheptel de la Creuse** et 3 % de celui du Limousin.

²² L’UGBTA est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d’espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l’alimentation des animaux (herbe, fourrage et concentrés).

Ces données sont établies sur l’ensemble des exploitations, et on peut considérer que les moyennes et grandes exploitations sont encore plus spécialisées.

Les exploitations ont adapté leur production aux conditions physiques, mais elles ne présentent que très peu de mixité ou diversité de production qui apporte une certaine sécurité par rapport aux aléas des marchés.

L’agrandissement des exploitations en termes de surface s’est accompagné d’une légère augmentation du chargement. Les pratiques d’élevage bovin restent cependant extensives.

Figure 34 : Evolution des UGBTA par exploitation et par hectare de SAU - Grand Guéret (Agreste, traitement AER)

| | 1988 | 2000 | 2010 |
|---|------|------|------|
| Unités de Gros Bétail par exploitation | 34 | 61 | 75 |
| Unités de Gros Bétail par hectare de SAU | 1.07 | 1.25 | 1.24 |

En Creuse, 40 % des vaches sont de race charolaise et on dénombre 61 vaches par détenteur. Le troupeau allaitant est essentiellement tourné vers l’élevage plutôt que la boucherie avec une production de 79 002 broutards mâles et femelles en 2012, soit 43 % de la production régionale. En boucherie, la Creuse ne produit que 7 % des veaux sous la mère, 38 % des taurillons, 29 % des génisses et 38 % des vaches de la production régionale (Chambres d’Agriculture du Limousin, 2013).

Le département ne dispose d’aucun abattoir et il reste 9 abattoirs en Limousin en 2009 (DRAAF Limousin, 2010). Cependant, des projets pourraient émerger notamment sur Bourganeuf. La région fournit seulement 47 % des bovins abattus en Limousin de par la spécialisation sur la conformation des animaux (U à R) (Chambres d’Agriculture du Limousin, 2013).

La production dominante sur l’agglomération n’a pas un fort potentiel de revenu. La Production Brute Standard moyenne sur l’agglomération est de **44 123 € par exploitation**. Ce montant est encore inférieur aux niveaux départementaux et régionaux qui sont déjà dans les plus bas de France.

Figure 35 : Production Brute Standard totale en 2010 sur différents niveaux géographiques (Agreste)

| | Production Brute Standard totale en 2010 (milliers €) |
|---------------------|---|
| France | 108.7 |
| Limousin | 49.5 |
| Creuse | 52.3 |
| Grand Guéret | 44.1 |

Cet indicateur est très disparate selon les communes. Il est présenté dans la

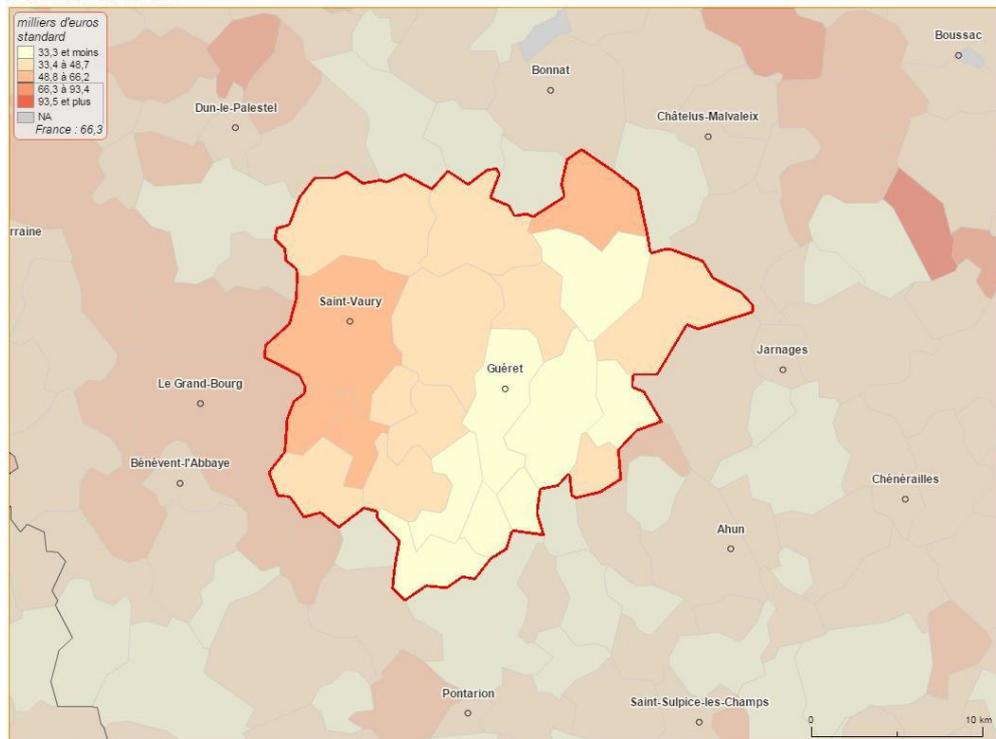
Figure 36 pour l’ensemble des exploitations. Il faut noter que les exploitations de loisirs (des retraités ou pluriactifs) diminuent fortement cette moyenne.

On peut cependant constater que les exploitations situées à l’ouest du territoire disposent de meilleurs revenus. Cette observation peut être corrélée avec le développement des ateliers naisseurs-engraisseurs lorsqu’on se rapproche de la Souterraine. En effet, l’engraissement est à même d’augmenter les revenus mais il nécessite une meilleure technicité et des investissements matériels qui ne sont pas forcément récompensés lors des réformes successives de la PAC.

De manière générale, les territoires de montagne souffrent d’un déficit de finition des produits de l’élevage. En effet, les nombreux outils locaux qui étaient présents au cœur des massifs sont aujourd’hui fragilisés et souvent proches de leur taille critique. Ces perspectives reflètent les difficultés de l’élevage allaitant, à savoir un déficit de finition locale pour les bovins au profit de l’export d’animaux en vif, et une filière ovine en déclin.

Figure 36 : Production Brute Standard moyenne par unité de travail annuel en 2010 - Grand Guéret (Agreste)

productivité : production brute standard (PBS) moyenne par unité de travail annuel (UTA) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



© Maf 2012 - IGV GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Par ailleurs, 5 communes sont en zone de Montagne donnant droit à des avantages en termes d’ICHN²³ : La Chapelle-Taillefert, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Éloi, Saint-Léger-le-Guéretois et Savennes.

Un territoire ancrée dans une région qui joue le jeu de la qualité

Il existe 7 signes officiels de qualité au niveau national présentés dans la Figure 37 : Définition des signes officiels de qualité nationaux.

Figure 37 : Définition des signes officiels de qualité nationaux

| Signes de qualité | Définition |
|--|--|
| <i>AOC : Appellation d'Origine Contrôlée et AOP : Appellation d'Origine Protégée</i> | L'AOC identifie un produit par son authenticité et la typicité de son origine géographique ainsi que les savoir-faire liés au processus de transformation. L'AOP est la version européenne de l'AOC française. Elle identifie un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. |
| <i>IGP : Indication Géographique Protégée</i> | L'IGP est aussi un signe officiel de qualité européenne. Il désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires étroitement liés à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration. |
| <i>STG : Spécialité Traditionnelle Garantie</i> | S'il est qualifié de STG, le produit est travaillé sans lien avec l'origine de la matière. En France, on ne recense que les moules de Bouchot. |

²³ L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide du Règlement de Développement Rural (RDR) accordée aux zones de montagne.

| | |
|---|---|
| <i>AB : Agriculture Biologique</i> | La marque AB, propriété exclusive du Ministère de l'agriculture, garantit à la fois un aliment composé d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique, mettant en œuvre des pratiques agronomiques et d'élevage respectueuses des équilibres naturels, de l'environnement et du bien-être animal, et une certification placée sous le contrôle d'un organisme agréé. Le logo européen "agriculture biologique" peut être appliqué sur les produits qui contiennent au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique. |
| <i>LR : Label Rouge</i> | Le Label Rouge est le seul signe officiel qui atteste un niveau de qualité supérieure représentant toute une filière collective. À toutes les étapes de la production et de l'élaboration, le produit Label Rouge doit répondre à des exigences définies dans un cahier des charges homologué et attesté par des organismes certificateurs indépendants et impartiaux. Cette qualité doit être toujours supérieure à celle des produits courants de même nature. |
| <i>CCP : Certification Conformité Produit</i> | Les CCP attestent que le produit est conforme à des qualités spécifiques : élevé en plein air, nourri 100 % céréales... |

Le Limousin est une région où les signes de qualité sont très présents. Les exploitations moyennes ou grandes sont ainsi 45 % à commercialiser sous au moins un signe de qualité (Label Rouge, AOC/AOP, IGP ou Agriculture biologique) contre seulement 17 % au niveau national.

Quels sont les signes les plus représentés ?

Le Label Rouge arrive en 1^{ère} position du fait de la prédominance des exploitations spécialisées en Bovin viande. En effet, 44 % de ces exploitations l'utilisent notamment sous la marque Blason Prestige.

L'IGP arrive en 2^{ème} position notamment avec l'« Agneau du Limousin ».

Enfin l'AOC/AOP est peu citée car elles concernent des productions très localisées comme la Pomme du Limousin et la Noix du Périgord.

L'Agriculture biologique est encore peu répandue dans la région avec seulement 2.6 % des exploitations et 2.4 % de la surface agricole. Ce mode de fonctionnement de l'exploitation est cependant en constante progression (Agreste Limousin, 2012).

Etant donné la spécialisation très marquée du département, comme du Grand Guéret, en Bovin viande, les appellations d'origine sont moins représentées. On constate par ailleurs que ce sont les exploitations les plus grandes et intensives, celles qui finissent les animaux, que l'on retrouve sous signe de qualité.

Figure 38 : Part des exploitations sous signe de qualité ou d'origine en 2010 en Limousin et Creuse (Agreste)

| | Part des exploitations ayant au moins un signe de qualité (AB, AOC/AOP, Label Rouge) | Part des exploitations sous Certification Conformité Produit | Part des exploitations ayant une autre démarche qualité |
|-----------------|--|--|---|
| Limousin | 29% | 12% | 10% |
| Creuse | 18% | 7% | 15% |

Sur le Grand Guéret, la production dominante est le **broutard**²⁴ et on ne dénombre que 5 appellations d'origine réparties sur 5 communes.

²⁴ Bovin de 5 à 15 mois destinés à l'élevage

Figure 39 : Liste des appellations d'origine par commune - Grand Guéret (mairie.fr, data.gouv.fr)

| | Indication Géographique Protégée | | | | Appellation d'Origine Protégée |
|-------------------------|----------------------------------|------------------|------------------|-----------------|--------------------------------|
| Ajain | Agneau du Limousin | Veau du Limousin | Porc du Limousin | Porc d'Auvergne | |
| Anzême | Agneau du Limousin | Veau du Limousin | Porc du Limousin | | |
| Bussière-Dunoise | Agneau du Limousin | Veau du Limousin | Porc du Limousin | | |
| Guéret | Agneau du Limousin | Veau du Limousin | Porc du Limousin | | |
| Sainte-Feyre | | | | | Pommes du Limousin |

Le Grand Guéret semble donc moins concerné que le reste de la région par la valorisation sous signe de qualité.

Un renouvellement des exploitations en faveur de la spécialisation en bovin viande

Dans le département, on dénombre en moyenne 70 installations avec Dotation Jeune Agriculteur depuis une dizaine d’années. Ce département connaît le plus fort nombre d’installation depuis 2009.

En 2011, 18 % des installations ne portent pas sur la reprise d'une exploitation familiale, 70 % sont réalisées sous forme sociétaire et 83 % des exploitations sont spécialisées en Bovin viande.

Il semble que la spécialisation des exploitations en Bovin viande se poursuit au sein des installations.

En 2011, le montant moyen des investissements par exploitation sur 5 ans est de 285 767 €. Ce montant est allégé selon la part des surfaces en fermage. Or en Creuse, la part de surface en fermage représente 70.4 % de la surface agricole, contre 76.5 % au niveau national. Ce mode de faire-valoir implique des négociations plus soutenues lors de la transmission, mais un capital de reprise moindre (DDT de la Creuse).

Le recensement agricole dénombre quant à lui, sur le Grand Guéret, 42 % des exploitations ayant un chef d’exploitation de plus de 50 ans se déclarant sans successeur connu. Ce taux est plus important que celui observé au niveau départemental (37%) et régional (38%).

Le caractère périurbain accentue l’indécision sur le devenir des exploitations.

L’agriculture aujourd’hui d’après les réunions locales

⚡ Au sens de la statistique agricole, une exploitation est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères : elle reçoit des aides de la PAC, elle atteint au moins 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...), sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

Dans notre diagnostic, nous définirons comme **exploitation agricole professionnelle**, une exploitation agricole spécialisée (safran, escargots) ou déclarant plus de 5 hectares à la PAC. Nous souhaitons ainsi exclure ce que nous appelons exploitation de « loisirs », qui correspond à celles de retraités, de pluriactifs, de détenteurs de chevaux...

Le Grand Guéret compte 273 exploitations agricoles professionnelles sur son territoire

Notre définition de l’exploitation agricole nous permet de dénombrer :

- . 227 exploitations agricoles siège (ayant leur siège dans le Grand Guéret),
- . 46 exploitations extérieures déclarant des surfaces sur le territoire (dont le siège est hors du Grand Guéret),
- . et 32 exploitations de loisirs.

273 exploitations agricoles professionnelles travaillent dont les surfaces agricoles du Grand Guéret.

La plupart des sièges d’exploitation se situent à Saint-Vaury, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Bussière-Dunoise, Ajain et Sainte-Feyre.

Figure 40 : Répartition des exploitations siège et de loisirs par commune - Grand Guéret

| Commune du siège | Nombre d’exploitations siège | Part des exploitations siège | Nombre d’exploitations de loisirs |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| AJAIN | 21 | 9% | 2 |
| ANZEME | 14 | 6% | 1 |
| BUSSIERE DUNOISE | 20 | 9% | 5 |
| GARTEMPE | 5 | 2% | 0 |
| GLENIC | 18 | 8% | 2 |
| GUERET | 7 | 3% | 0 |
| JOUILLAT | 13 | 6% | 1 |
| LA BRIONNE | 3 | 1% | 1 |
| LA CHAPELLE TAILLEFERT | 6 | 3% | 0 |
| LA SAUNIERE | 3 | 1% | 1 |
| MONTAIGUT LE BLANC | 12 | 5% | 3 |
| SAVENNES | 3 | 1% | 1 |
| ST CHRISTOPHE | 3 | 1% | 1 |
| ST ELOI | 8 | 4% | 0 |
| ST FIEL | 7 | 3% | 5 |
| ST LAURENT | 11 | 5% | 2 |
| ST LEGER LE GUERETOIS | 4 | 2% | |
| ST SILVAIN MONTAIGUT | 5 | 2% | 1 |
| ST SULPICE LE GUERETOIS | 20 | 9% | 1 |
| ST VAURY | 22 | 10% | 0 |
| ST VICTOR EN MARCHÉ | 4 | 2% | 1 |
| STE FEYRE | 18 | 8% | 3 |
| Grand Guéret | 227 | 100% | 31²⁵ |

²⁵ 1 exploitation de loisirs se situe à Saint-Yrieix-les-Bois

La forme sociétaire est assez développée sur le Grand Guéret

Les exploitations professionnelles se répartissent entre les formes sociétaires (EARL²⁶, GAEC²⁷, SCEA²⁸) et individuelles de façon quasi-équivalente. La forme sociétaire est évidemment plus développée chez les exploitations extérieures qui sont souvent de plus grande taille. En effet, les exploitations extérieures travaillent sur plusieurs communes, ce qui n’est pas toujours le cas pour les exploitations siège.

Figure 41 : Répartition des exploitations professionnelles par statut juridique - Grand Guéret

| | Part des exploitations sous forme sociétaire | Part des exploitations sous forme individuelle |
|-----------------------------------|--|--|
| Exploitations siège | 33% | 67% |
| Exploitations extérieures | 39% | 61% |
| Ensemble des exploitations | 30% | 70% |

La forme sociétaire apparaît ainsi plus développée que dans le reste du département (65 %).

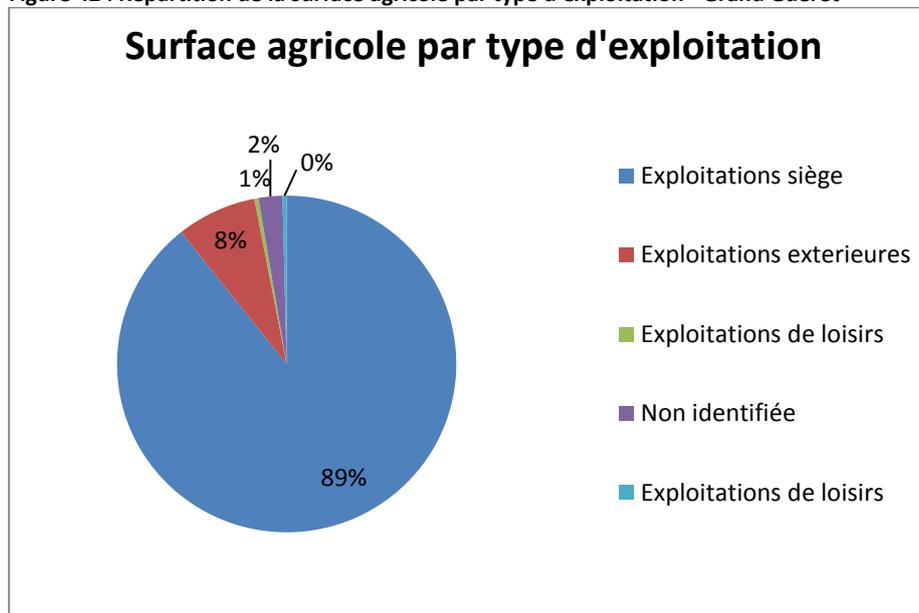
Les exploitations professionnelles ayant leur siège sur le territoire comptent 300 exploitants ou coexploitants, soit 1.3 exploitant par exploitation professionnelle. Le nombre d’exploitant par exploitation est assez élevé et correspond bien au fort développement des formes sociétaires.

La surface agricole du Grand Guéret est essentiellement exploitée par les exploitations siège

22 035 hectares sont exploités sur le Grand Guéret.

⚡ Nous parlons ici de la surface agricole localisée sur le Grand Guéret.

Figure 42 : Répartition de la surface agricole par type d’exploitation - Grand Guéret



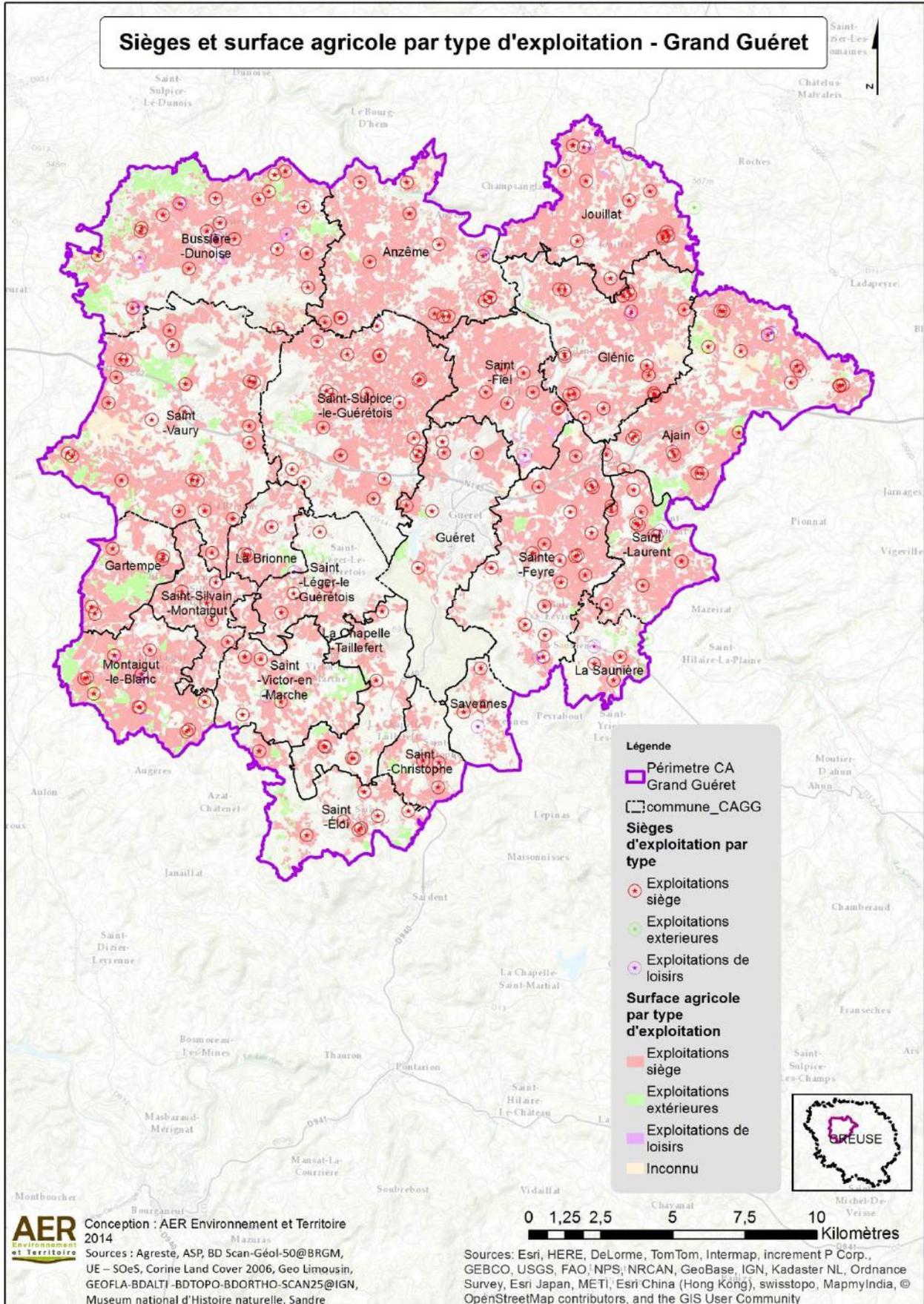
La très grande majorité de cette surface est déclarée par les exploitations professionnelles siège, mais 8 % de la surface est exploitée par des exploitations extérieures. Les exploitations de loisirs ne représentent pas une part significative des surfaces déclarées sur le Grand Guéret (85 hectares).

²⁶ Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

²⁷ Groupement Agricole d’Exploitation en Commun

²⁸ Société Civile d’Exploitation Agricole

Carte 10 : Sièges et surface agricole par type d’exploitation - Grand Guéret



D’où viennent les exploitations extérieures travaillant la surface agricole du Grand Guéret ?

La plupart viennent de communes limitrophes, notamment le Grand Bourg, Sardent et Pionnat. Deux communes ne sont pas limitrophes mais à moins de 50 kilomètres : Saint Dizier la Tour et Saint Hilaire le Château.

Figure 43 : Nombre et surface agricole des exploitations extérieures par commune - Grand Guéret

| Commune du siège | Nombre d'exploitations | Surface agricole exploitée dans le Grand Guéret |
|-----------------------|------------------------|---|
| AULON | 3 | 148 |
| AZAT CHATENET | 2 | 111 |
| BENEVENT L'ABBAYE | 1 | 31 |
| BONNAT | 1 | 1 |
| CHATELUS MALVALEIX | 1 | 12 |
| FLEURAT | 1 | 83 |
| JARNAGES | 1 | 41 |
| LA CELLE DUNOISE | 1 | 4 |
| LADAPEYRE | 1 | 15 |
| LE GRAND BOURG | 7 | 454 |
| MAZEIRAT | 3 | 51 |
| NAILLAT | 4 | 126 |
| PARSAC | 1 | 23 |
| PIONNAT | 5 | 208 |
| ROCHES | 2 | 10 |
| SARDENT | 5 | 94 |
| ST DIZIER LA TOUR | 1 | 16 |
| ST HILAIRE LA PLAINE | 1 | 13 |
| ST HILAIRE LE CHÂTEAU | 1 | 8 |
| ST SULPICE LE DUNOIS | 4 | 227 |
| Ensemble | 46 | 1676 |

Nous avons suggéré précédemment que la taille des exploitations extérieures était plus grande que celle des exploitations siège, qu’en est-il exactement d’après les données recueillies sur le terrain ?

Figure 44 : Surface agricole moyenne par type d’exploitation

| Surface agricole moyenne par exploitation | |
|---|------------|
| Exploitations de loisirs | 5 |
| Exploitations professionnelles (siège et extérieures) | 107 |
| Dont exploitations extérieures | 142 |
| Dont exploitations siège | 101 |
| Ensemble des exploitations | 100 |

La taille moyenne des exploitations déclarant et exploitant des surfaces sur le Grand Guéret est de 100 hectares, elle est de **107 hectares** pour les exploitations professionnelles.

Les exploitations extérieures sont de plus grande taille que les exploitations siège, ce qui explique leur dispersion.

La taille des exploitations du Grand Guéret est donc largement supérieure à la SAU moyenne issue du recensement agricole (61 hectares). En effet, de nombreuses exploitations de loisirs n'ont pas été prises en compte dans notre diagnostic qui se concentre sur les exploitations professionnelles.

Des ateliers de production tournés vers l'élevage bovin extensif

✦ *Pour étudier les productions, nous nous concentrons sur les exploitations siège.*

On dénombre 254 ateliers de production sur les 227 exploitations.
32 exploitations disposent de deux ateliers de production, soit 14 % des exploitations.

Figure 45 : Nombre d'exploitations siège par atelier de production - Grand Guéret

| Atelier de production | Nombre d'exploitations | Part sur l'ensemble |
|-------------------------|------------------------|---------------------|
| Bovin viande | 175 | 77% |
| Ovin | 22 | 10% |
| Equin | 19 | 8% |
| Grandes cultures | 15 | 7% |
| Porcin | 10 | 4% |
| Inconnu | 5 | 2% |
| Bovin lait | 5 | 2% |
| Vergers | 2 | 1% |
| Apiculture | 1 | 0,4% |
| Escargot | 1 | 0,4% |
| Fruits | 1 | 0,4% |
| Horticulture | 1 | 0,4% |
| Safran | 1 | 0,4% |
| Volaille | 1 | 0,4% |

77 % des exploitations siège présente un atelier Bovin viande, 10 % un atelier ovin et 8 % un atelier équin. Les élevages porcins et bovins lait sont présents dans moins de 5 % des exploitations. On constate qu'il existe peu de diversité dans les ateliers de production (absence de maraîchage).

✦ *L'association des ateliers de production nous permet de déterminer pour chaque exploitation son orientation technico-économique.*

Figure 46 : Nombre des exploitations siège par orientation technico-économique - Grand Guéret

| Orientation technico-économique | Nombre d'exploitations | Part sur l'ensemble |
|--|------------------------|---------------------|
| Bovins viande | 150 | 66% |
| Céréales et oléo protéagineux | 11 | 5% |
| Ovins | 10 | 4% |
| Polyélevage à orientation herbivore | 10 | 4% |
| Autres associations | 9 | 4% |
| Autres herbivores | 9 | 4% |
| Ovins-Bovins | 7 | 3% |
| Inconnu | 5 | 2% |
| Fleurs et horticulture diverses | 4 | 2% |
| Grandes cultures et herbivores | 3 | 1% |
| Bovins lait | 2 | 1% |
| Bovins lait et viande | 2 | 1% |
| Porcins | 2 | 1% |
| Autre production animale (escargots) | 1 | 0,4% |
| Fruits et autres cultures permanentes | 1 | 0,4% |
| Granivores | 1 | 0,4% |
| Ensemble des exploitations | 227 | 100 % |

Une fois encore, on constate que la majorité des exploitations est spécialisée en Bovins viande, 66 % ne dispose que d’un unique atelier. L’élevage Ovin apparaît majoritairement de manière couplée à un autre élevage (bovin, équin, apiculture, céréales et porcin).

La spécialisation en Bovin viande ne laisse aucune place à une autre production.

L’agriculture biologique est très peu représentée

Seules deux exploitations ont un système de production en agriculture biologique. Toutes deux pratiquent la vente directe et l’une réalise aussi de la transformation.

Leurs ateliers de production sont le Bovin viande, le porc et les équins.

Ces deux exploitations exploitent **201 hectares** sur le Grand Guéret soit 0.9 % de la surface agricole du territoire.

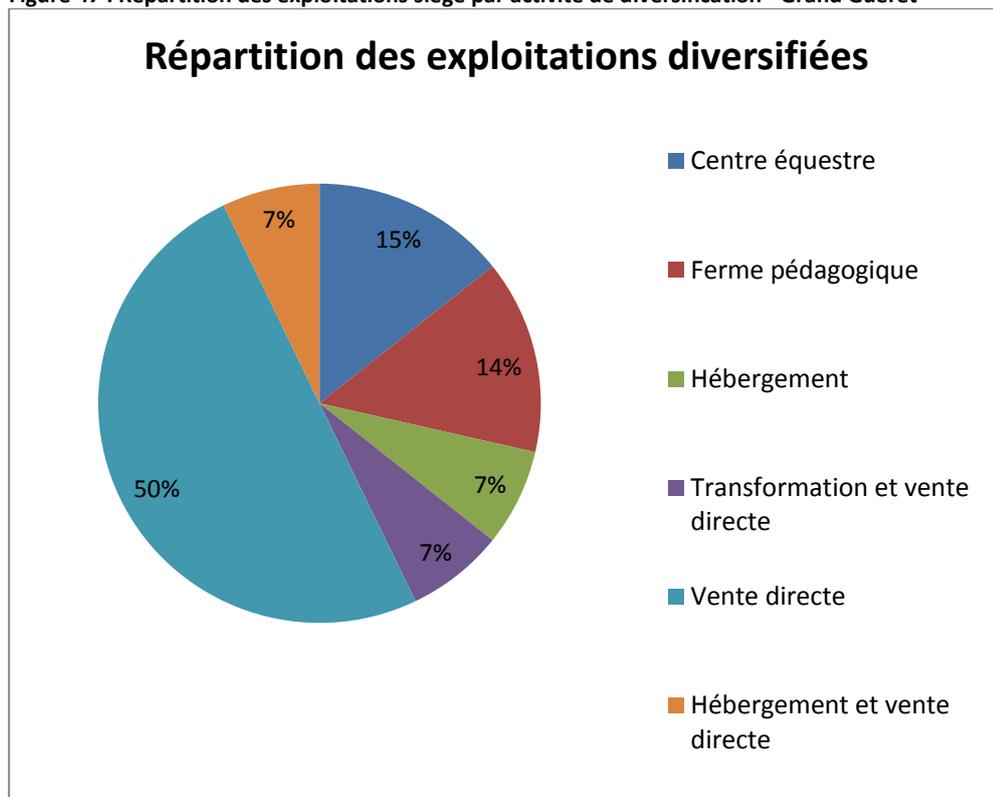
Une faible diversification malgré le contexte périurbain

Existe-t-il cependant des activités de diversification sur les exploitations du Grand Guéret ? Comment les exploitations cherchent-elles à valoriser leurs productions ?

6 % des exploitations du Grand Guéret exercent une activité de diversification contre 12% au niveau national (Agreste 2010). Pour 64 % d’entre elles, il s’agit de la vente directe, viennent ensuite les activités de ferme pédagogique et de centre équestre. Ces activités correspondent bien aux demandes émanant d’une aire urbaine. Les habitants souhaitent de plus en plus consommer des produits locaux et les écoles apprécient l’apprentissage de la vie à la ferme.

Ces activités de diversification font-elles face à une demande suffisante pour se développer au niveau des habitants et des touristes ?

Figure 47 : Répartition des exploitations siège par activité de diversification - Grand Guéret



Une exploitation sur 5 au devenir incertain

Plus de la moitié des exploitations présentent un exploitant de plus de 50 ans (117). Ces exploitations représentent 50 % de la surface agricole du Grand Guéret (9 753 hectares). La question de la transmission est donc majeure sur le territoire.

Figure 48 : Part des exploitations siège et de la surface agricole en fonction de l'âge de l'exploitant le plus âgé - Grand Guéret

| Tranche d'âge de l'exploitant le plus âgé | Part des exploitations | Part de la surface agricole du Grand Guéret |
|---|------------------------|---|
| - 40 ans | 13% | 15% |
| 40-49 ans | 24% | 31% |
| Plus de 50 ans | 52% | 50% |
| Dont 50-59 ans | 33% | 34% |
| Dont + 60 ans | 19% | 16% |
| Inconnu | 11% | 5% |
| Ensemble | 100% | 100% |

Nous avons demandé en réunions locales quel était le devenir à 10 ans des exploitations. La réponse est majoritairement inconnue car les questions de transmission sont sensibles dans un contexte où la pression foncière peut se faire sentir.

Par ailleurs, lorsque l’exploitant le plus âgé a entre 50 et 59 ans, le devenir est plus difficile à connaître car la question de la cessation d’activité n’est pas d’actualité.

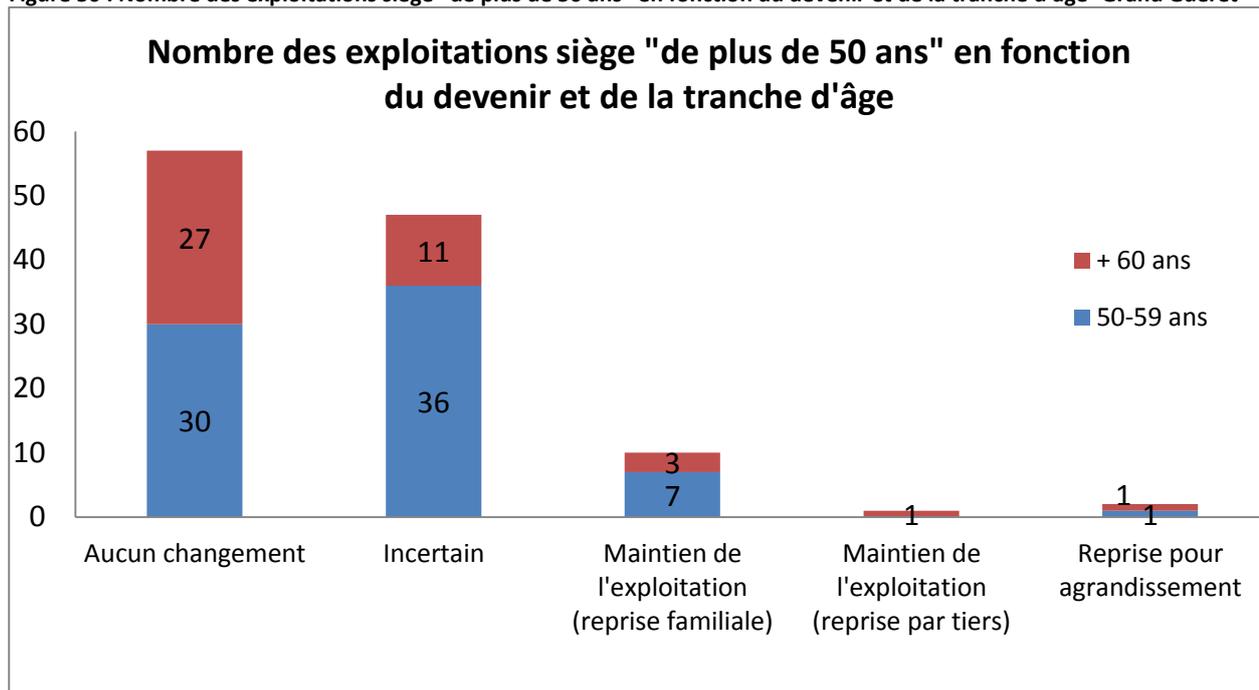
Figure 49 : Nombre et surface agricole en fonction du devenir à 10 ans des exploitations siège ayant l'exploitant le plus âgé de plus de 50 ans - Grand Guéret

| Devenir de l'exploitation | Nombre d'exploitations siège | Part des exploitations siège | Surface agricole du Grand Guéret (ha) | Part de surface agricole totale du Grand Guéret |
|--|------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|---|
| Inconnu | 57 | 25% | 4755 | 22% |
| Incertain | 47 | 21% | 3709 | 17% |
| Maintien de l'exploitation (reprise familiale) | 10 | 4% | 1130 | 5% |
| Maintien de l'exploitation (reprise par tiers) | 1 | 0.4% | 51 | 0.2% |
| Reprise pour agrandissement | 2 | 1% | 107 | 0.5% |
| Ensemble | 117 | 52% | 9 753 | 44% |

21 % des exploitations, exploitant 17 % des surfaces du Grand Guéret, ont un devenir incertain.

Pour les exploitants où la question semble d'actualité (l'exploitant le plus âgé a plus de 60 ans), l'incertitude est plus forte puisqu'elle touche 26 % des exploitations.

Figure 50 : Nombre des exploitations siège "de plus de 50 ans" en fonction du devenir et de la tranche d'âge -Grand Guéret



Le devenir incertain des exploitants de plus de 60 ans se répercute sur 959 hectares de surface agricole du Grand Guéret qui seront disponibles dans un futur proche.

EN BREF

- ❖ Le caractère périurbain du Grand Guéret accentue la perte de structures et de surfaces agricoles.
- ❖ La Surface Agricole Utile est constituée essentiellement de surface toujours en herbe.
- ❖ La production dominante est l'élevage de brouillard qui dégage de faibles revenus.
- ❖ Les actifs sur les exploitations sont essentiellement des exploitants à titre exclusif.
- ❖ Le renouvellement des structures est satisfaisant au plan départemental et prolonge l'activité Bovin viande.

- ❖ 227 exploitations professionnelles sont recensées sur le Grand Guéret avec plus de 21 000 hectares de surface agricole.
- ❖ La forme sociétaire est légèrement plus développée avec une taille d'exploitation moyenne de 101 hectares et 1.3 exploitant.
- ❖ Deux tiers des exploitations sont spécialisées en Bovin viande.
- ❖ Le Grand Guéret offre peu de diversité de production et peu d'activités de diversification (6 % des exploitations).
- ❖ Les exploitants sont assez jeunes
- ❖ 1 exploitant sur 4 de plus de 60 ans ne connaît pas le devenir de son exploitation. L'indécision est accentuée par le caractère périurbain du territoire.

- Des exploitations en société peu diversifiées et de taille moyenne qui produisent de la viande de brouillards.
- Une filière à organiser pour une meilleure valorisation

1.3. Caractéristiques des exploitants agricoles

⚡ Les données sont issues des réunions locales car les données du recensement soumises au secret statistiques sont partielles.

8 % des exploitants exercent une autre activité

Les exploitants et coexploitants des 227 exploitations siège sont au nombre de 301.

Il existe différents statuts d'exploitant agricole en fonction du nombre d'heures travaillées et du revenu fiscal.

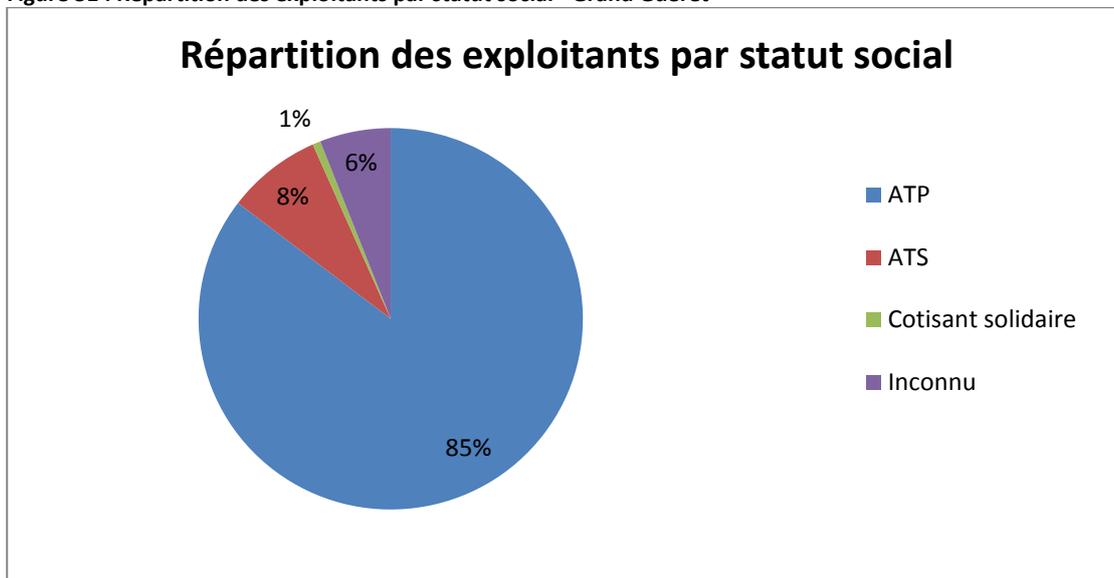
⚡ Le statut **d'agriculteur à titre principal (ATP)** concerne les agriculteurs dont la surface dépasse 1/2 Surface Minimum d'Installation (SMI), les agriculteurs travaillant plus de 1 200 h pour les activités qui relèvent du nombre d'heures, les agriculteurs travaillant sur l'exploitation à titre principal.

Le statut **d'agriculteur à titre secondaire (ATS)** concerne les entrepreneurs non agricoles débutant une activité agricole pendant les deux premières années, les agriculteurs dont le revenu agricole est inférieur au revenu fiscal d'une autre activité, les agriculteurs, par ailleurs salariés, travaillant plus de 1 200 h hors de l'exploitation.

Le statut de **cotisant solidaire** concerne les agriculteurs dont la surface est comprise entre 1/8 et 1/2 SMI, les agriculteurs effectuant moins de 1 200 h de travail sur l'exploitation.

La grande majorité des exploitants du Grand Guéret travaillent à titre principal sur leur exploitation. 8% seraient pluriactifs.

Figure 51 : Répartition des exploitants par statut social - Grand Guéret



Le nombre d'exploitants considérés dans les réunions comme pluriactifs est très faible.

Un vivier de jeunes exploitants

On dénombre 61 exploitants de moins de 40 ans sur le Grand Guéret. Cela représente **27 % des exploitants** dont la tranche d'âge est connue. Le recensement agricole nous donne un taux des moins de 40 ans à 20.5% en 2010.

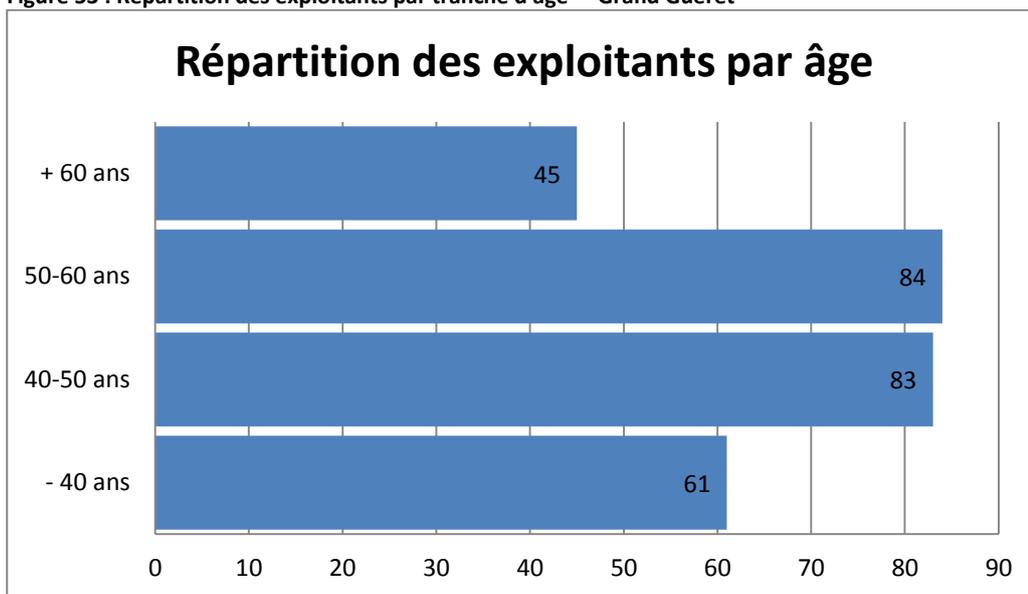
Notre diagnostic se concentre sur les exploitations professionnelles, c'est pourquoi ce taux est plus important.

Figure 52 : Part des exploitants de moins de 40 ans sur différents niveaux géographiques (Agreste 2010)

| Part des exploitants de moins de 40 ans en 2010 | |
|---|-------------------|
| France | 17% |
| Limousin | 12% |
| Creuse | 14% |
| Grand Guéret | 27% ²⁹ |

Cette population active jeune est plus à même d’opérer des investissements ou de changer ses pratiques.

Figure 53 : Répartition des exploitants par tranche d’âge²⁹ - Grand Guéret



Les femmes sont peu représentées parmi les exploitants

Les femmes représentent 22% des exploitants du Grand Guéret (contre 23.5% pour l’ensemble des exploitations, Agreste 2010).

Figure 54 : Part des exploitants femmes sur différents niveaux géographiques (Agreste 2010)

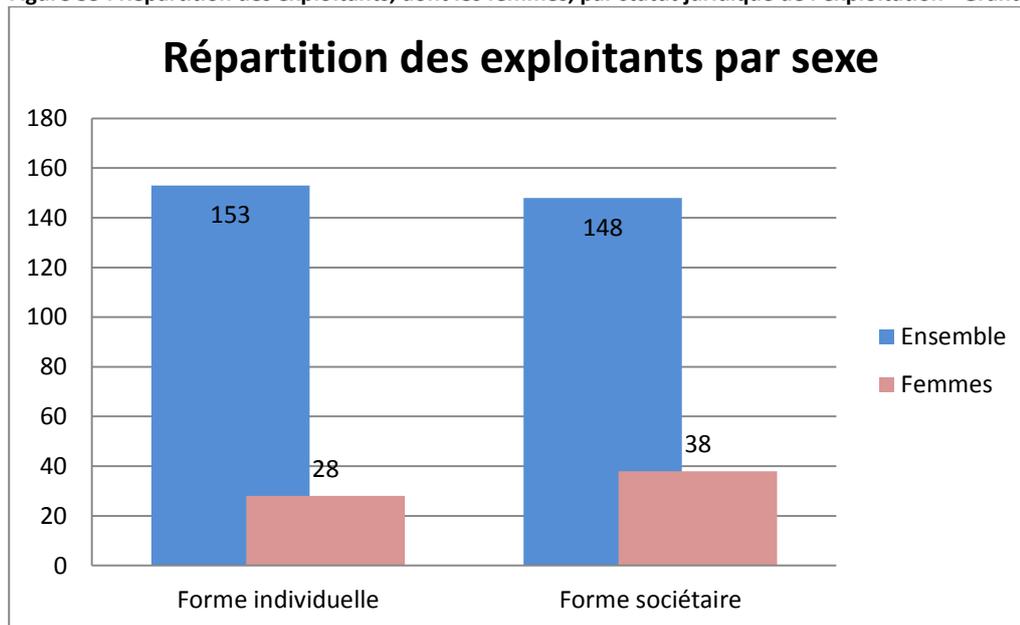
| Part des femmes chez les exploitants en 2010 | |
|--|-------|
| France | 26.8% |
| Limousin | 29.3% |
| Creuse | 28.6% |
| Grand Guéret | 23.5% |

La part des femmes est sous représentée sur l’agglomération. On constate dans le recensement agricole de 2010 que la part des femmes chez les exploitants augmente. Leur profil est celui de femmes reprenant à la suite de leur conjoint à la retraite, de femmes installées en couple dans une société ou de femmes chefs d’exploitation de petites structures sur les productions ovine, caprine, maraîchage, horticulture et viticulture (LAISNEY, 2012).

La sous-représentation des femmes sur le territoire est probablement liée à la très forte spécialisation en bovin viande qui attire peu le public féminin.

²⁹ Sur les 228 exploitants dont l’âge est connu

Figure 55 : Répartition des exploitants, dont les femmes, par statut juridique de l'exploitation - Grand Guéret



En effet, les femmes se retrouvent pour 58 % dans des formes sociétaires contre 49% pour l'ensemble des actifs.

EN BREF

- ❖ 301 exploitants dans les exploitations professionnelles du Grand Guéret
 - seulement 8% sont pluriactifs
 - 27% ont moins de 40 ans, la population active est plutôt jeune
 - 22% sont des femmes, les femmes s'installent peu en Bovin viande
- Des exploitants jeunes mais un renouvellement incertain
- Une agriculture avec un potentiel d'adaptation à accompagner

1.4. Analyse du foncier agricole

↳ Nous étudions dans cette partie la surface exploitée sur le territoire du Grand Guéret à partir des données recueillies en réunions locales.

A partir de la surface agricole déclarée à la PAC en 2012, la surface agricole a été complétée par les surfaces non déclarées mais travaillées par des exploitants agricoles et avec les utilisateurs réels des surfaces en cas d’échanges de parcelles non formalisés.

L’herbe domine l’assolement de la surface agricole

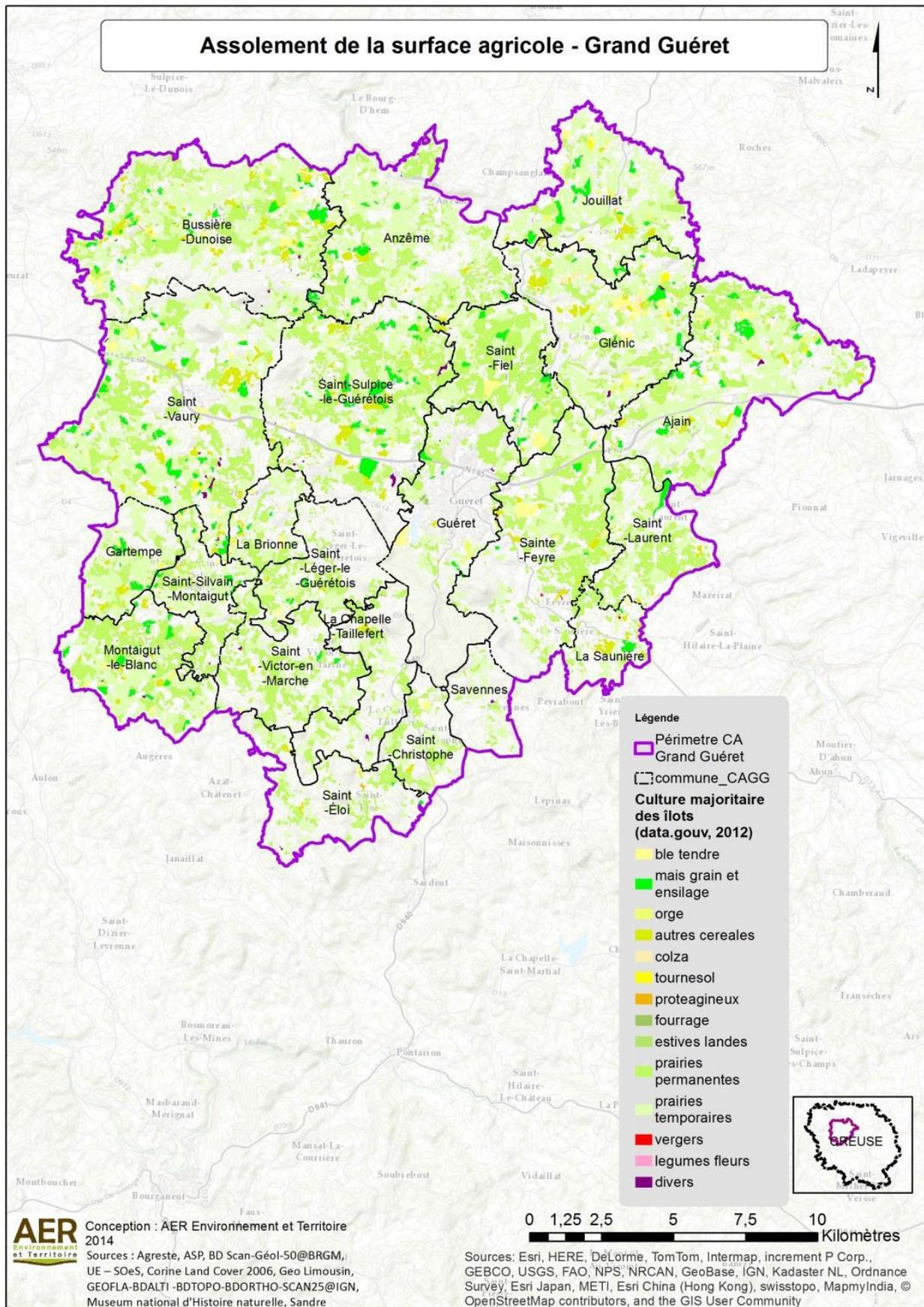
88 % de la surface agricole déclarée en 2012 a pour culture majoritaire de l’îlot de la surface en herbe.

Figure 56 : Répartition de la surface agricole par culture majoritaire de l’îlot en 2012 - Grand Guéret (data.gouv.fr)

| Part de la surface agricole totale | |
|------------------------------------|-------------|
| PRAIRIES TEMPORAIRES | 45% |
| PRAIRIES PERMANENTES | 43% |
| MAIS GRAIN ET ENSILAGE | 4% |
| CEREALES | 7% |
| AUTRES | 0,6% |
| Ensemble | 100% |

Les productions végétales sont tournées vers la consommation animale en quasi-totalité (prairies, maïs ensilage et céréales). Les céréales présentes sont constituées essentiellement de blé tendre et d’orge. On peut trouver de façon marginale du colza, du tournesol...

Carte 11 : Assolement de la surface agricole - Grand Guéret (2012)



L’activité agricole « professionnelle » occupe près de la moitié de la surface du Grand Guéret

Alors que l’occupation du sol nous annonçait 62% de surface agricole (Voir1.1), nous constatons que la surface agricole détectée en réunions locales couvre « officiellement » **49 % de la surface du Grand Guéret**. Beaucoup de surface ne sont, en effet, plus déclarées à la PAC bien qu’entretenues. Il peut s’agir de surfaces à proximité des habitations, de surface utilisée par des propriétaires de peu d’animaux comme les ovins ou les équins qui ne demandent pas d’aides.

Par ailleurs, la place de surface agricole n’est pas la même selon les communes. Elle oscille de 19% de la surface communale à Savennes à 71% à Montaigut-le-Blanc.

Figure 57: Répartition de la surface agricole par commune - Grand Guéret (RGF2013@IGN)

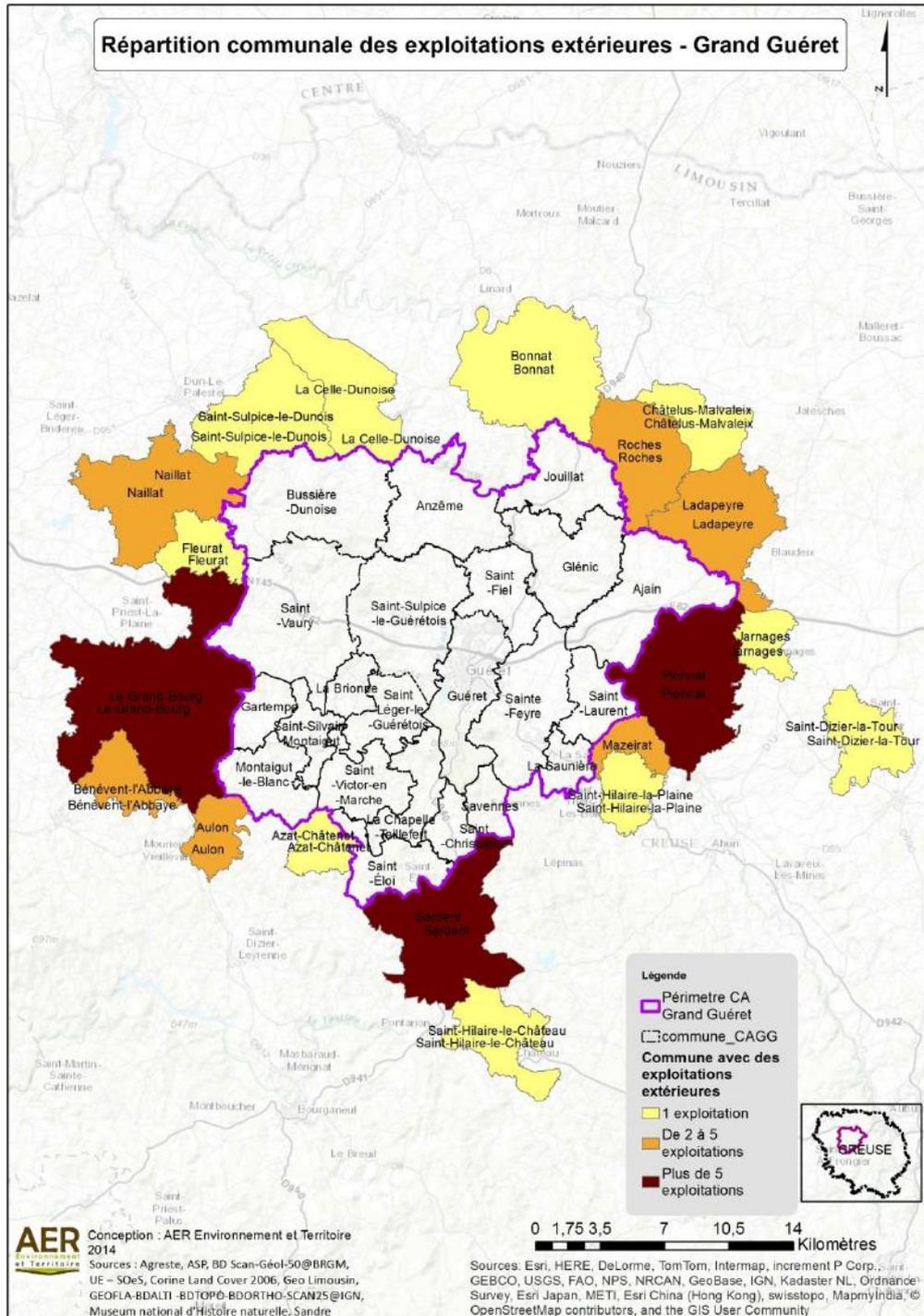
| | Surface agricole (ha) | Surface de la commune (ha) | Part de la surface agricole |
|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Montaigut-le-Blanc | 1222 | 1723 | 71% |
| Saint-Fiel | 1113 | 1672 | 67% |
| Gartempe | 595 | 949 | 63% |
| Jouillat | 1352 | 2244 | 60% |
| Saint-Laurent | 771 | 1293 | 60% |
| Anzême | 1693 | 2950 | 57% |
| Bussière-Dunoise | 2326 | 4113 | 57% |
| Ajain | 1861 | 3314 | 56% |
| Saint-Silvain-Montaigut | 533 | 955 | 56% |
| Glénic | 1429 | 2760 | 52% |
| Saint-Vaury | 2394 | 4650 | 51% |
| Saint-Sulpice-le-Guérétois | 1821 | 3618 | 50% |
| La Brionne | 332 | 708 | 47% |
| Sainte-Feyre | 1343 | 2999 | 45% |
| Saint-Victor-en-Marche | 756 | 1662 | 45% |
| Saint-Christophe | 320 | 779 | 41% |
| La Saunière | 272 | 750 | 36% |
| Saint-Léger-le-Guérétois | 425 | 1398 | 30% |
| La Chapelle-Taillefert | 391 | 1411 | 28% |
| Saint-Éloi | 438 | 1560 | 28% |
| Guéret | 515 | 2621 | 20% |
| Savennes | 133 | 693 | 19% |
| Ensemble | 22035 | 44822 | 49% |

Les communes les plus agricoles en termes de part de surface agricole sont Montaigut-le-Blanc, Saint-Fiel, Gartempe, Jouillat et Saint-Laurent. Les moins agricoles sont Savennes, Guéret, Saint-Eloi et La Chapelle-Taillefert.

Il n’existe pas de corrélation directe entre la part de surface agricole et la pression urbaine observée dans le Scot. En effet, la part de surface boisée diminue fortement la part de surface agricole (Voir Urbanisme et aménagement du territoire).

Les exploitations du Grand Guéret ne subissent pas une forte concurrence foncière de la part des exploitations extérieures
Nous avons vu précédemment que 85 % du foncier agricole était exploité par les exploitations siège.
Où se situent les surfaces des exploitations extérieures ?

Carte 12 : Répartition communale des exploitations extérieures - Grand Guéret

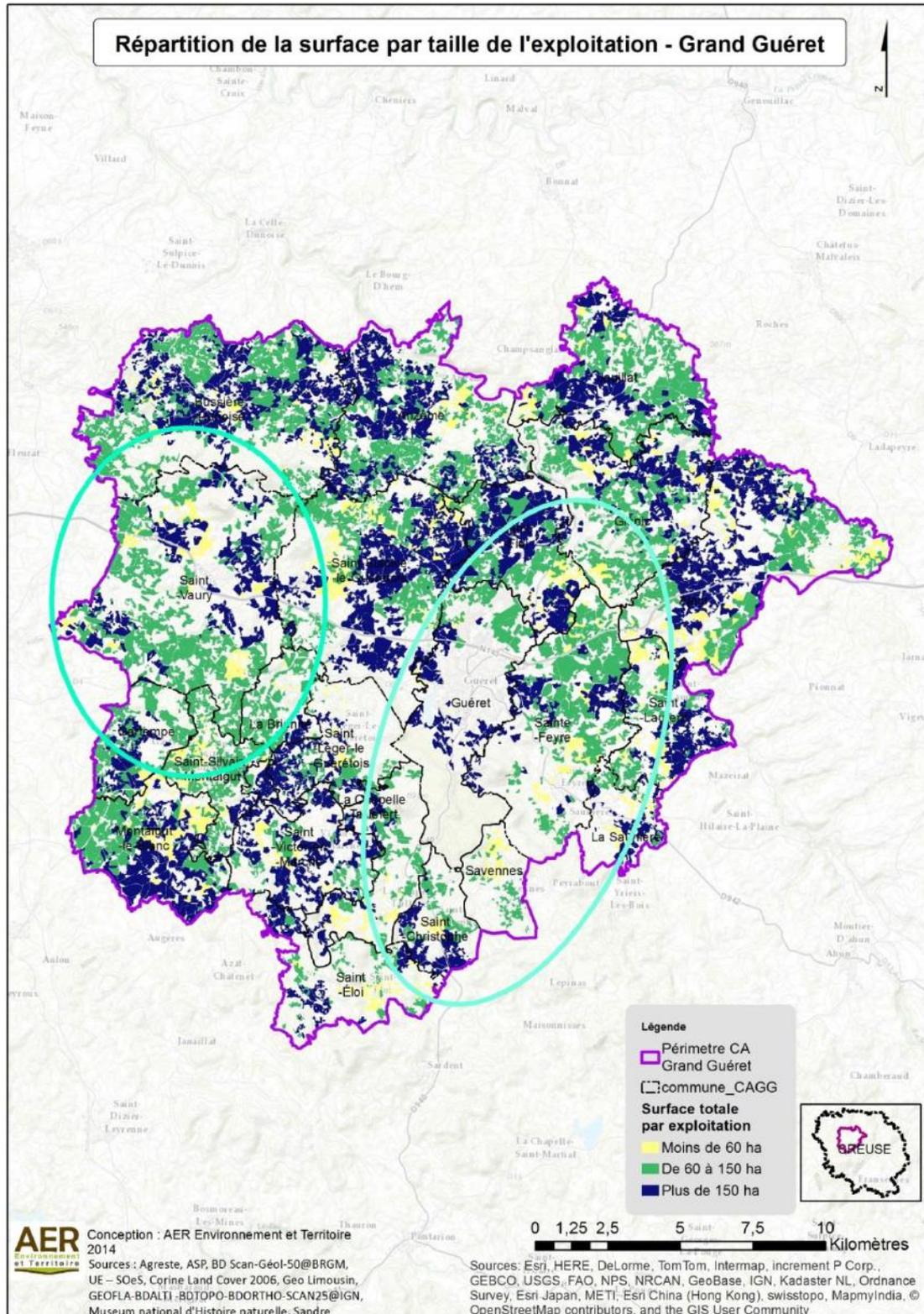


La majorité des communes limitrophes exploitent du foncier sur le Grand Guéret.
Le foncier agricole qu’elles exploitent se situe préférentiellement à l’ouest du Grand Guéret :
(Voir Carte 10 : Sièges et surface agricole par type d’exploitation - Grand Guéret)

La taille des exploitations est répartie de façon homogène sur le Grand Guéret

Il semble à première vue que certains secteurs soient travaillés par des exploitations de plus petite taille. Or la taille d'une exploitation détermine le revenu qu'elle peut dégager notamment dans le cadre d'une orientation d'élevage bovin viande dominante.

Carte 13 : Répartition de la surface agricole par taille de l'exploitation - Grand Guéret

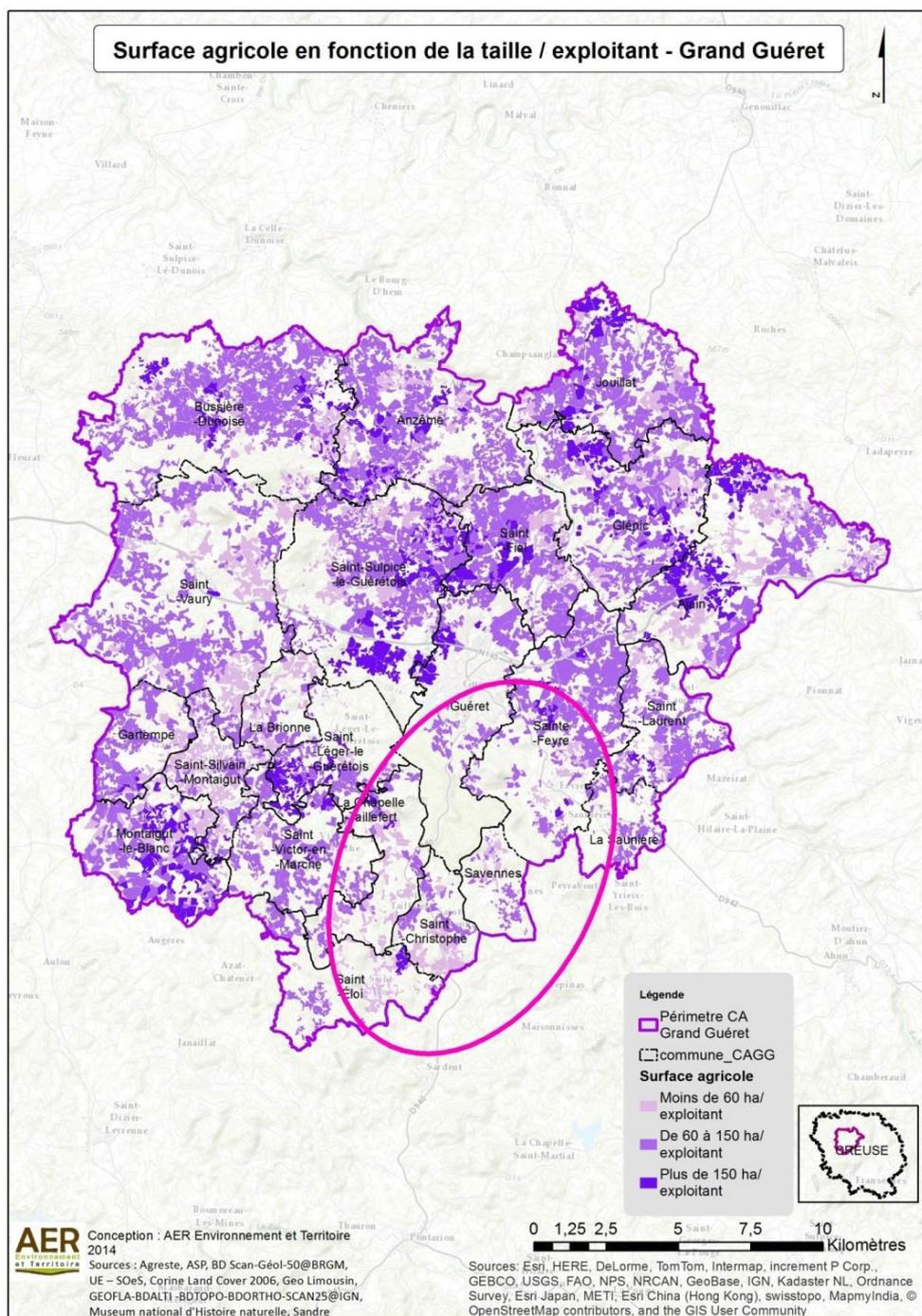


↳ Si l’on s’intéresse à la taille des exploitations, il faut cependant ramener celle-ci au nombre d’exploitants présents sur exploitation.

On constate alors que la part de surface utilisée par des exploitants disposant de moins de 60 ha (21%) reste non négligeable. Ce sont plutôt les communes du sud-est du Grand Guéret qui présentent les exploitations de plus petite taille. Les exploitations ayant un ratio de moins de 60 ha offre en effet peu de garantie pour dégager des revenus suffisants.

Les communes d’Ajain, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Fiel, Gartempe et Saint-Victor-en-Marche présentent les exploitations où le ratio est le plus élevé.

Carte 14 : Surface agricole en fonction de la taille d’exploitation par exploitant - Grand Guéret



Un morcellement du parcellaire marqué sur certains secteurs du Grand Guéret

Sur le Grand Guéret, la taille moyenne d’un îlot, c’est-à-dire d’un ensemble de parcelles contiguës est de **3.36 hectares**.

En zone de relief, les îlots peuvent difficilement être constitués de grands ensembles. Le morcellement apparaît cependant légèrement plus élevé que dans le reste du département.

Figure 58 : Surface moyenne des îlots agricoles sur différents niveaux géographiques (2012)

| | Surface moyenne d’un îlot (ha) |
|--------------|--------------------------------|
| France | 6.40 ³⁰ |
| Creuse | 3.58 |
| Grand Guéret | 3.36 |

La taille des îlots semble tout de même satisfaisante pour les travaux qui y sont effectués. Les surfaces en herbe nécessitent moins de traitements que les cultures.

Cependant, certaines communes révèlent un morcellement trop important pour une activité agricole satisfaisante.

Figure 59 : Surface moyenne des îlots par commune - Grand Guéret

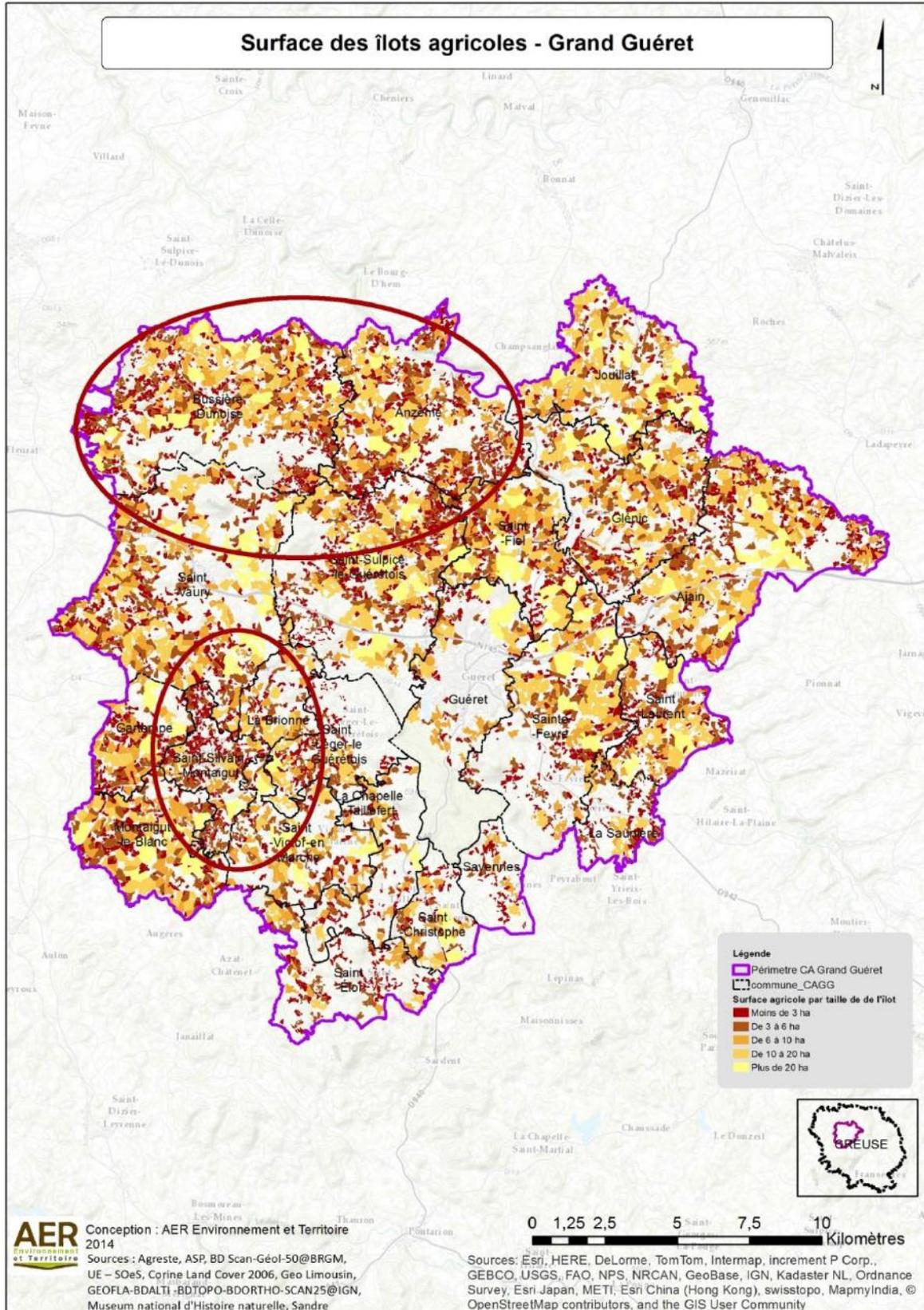
| | Surface moyenne des îlots (ha) |
|----------------------------|--------------------------------|
| Ajain | 3,72 |
| Anzême | 2,69 |
| La Brionne | 3,69 |
| Bussière-Dunoise | 2,79 |
| La Chapelle-Taillefert | 3,43 |
| Gartempe | 3,25 |
| Glénic | 3,44 |
| Guéret | 4,60 |
| Jouillat | 5,26 |
| Montaigut-le-Blanc | 4,30 |
| La Saunière | 2,37 |
| Savennes | 1,96 |
| Saint-Christophe | 3,80 |
| Saint-Éloi | 2,27 |
| Sainte-Feyre | 3,96 |
| Saint-Fiel | 3,90 |
| Saint-Laurent | 3,21 |
| Saint-Léger-le-Guérétois | 2,51 |
| Saint-Silvain-Montaigut | 2,07 |
| Saint-Sulpice-le-Guérétois | 3,06 |
| Saint-Vaury | 3,76 |
| Saint-Victor-en-Marche | 4,47 |
| Ensemble | 3,36 |

Les communes ayant la surface moyenne la plus élevée sont Jouillat, Guéret, Saint-Victor-en-Marche et Montaigut-le-Blanc. Il ne s’agit pas forcément des dernières communes où des aménagements fonciers ont

³⁰ D’après une étude sur le morcellement de 2007, (PIET & CARIOU, 2013)

eu lieu : Jouillat (2010), Glénic (2005) et de manière partielle dans le cadre des travaux de la N145 sur Ajain et Sainte-Feyre (Voir Annexe B : Compte-rendu des entretiens).

Carte 15 : Surface des îlots agricoles -Grand Guéret



L’observation montre deux secteurs prioritaires semblant souffrir d’un morcellement trop important : Saint-Silvain-Montaigut et une partie des communes de Saint-Sulpice-le-Guérétois et d’Anzême. D’autres secteurs présentent les mêmes difficultés Savennes, Saint-Laurent, Ajain et Glénic.

Un parcellaire globalement peu dispersé

↳ Nous avons calculé la distance à vol d’oiseau de chaque centroïde d’îlot à chaque exploitation siège. Les îlots sont ceux exploités, recueillis en réunions locales, et ne correspondent plus à ceux déclarés. Cette distance est bien évidemment un indicateur de la dispersion et ne prend pas en compte les réseaux de voirie et les accès réels aux îlots pour les exploitants.

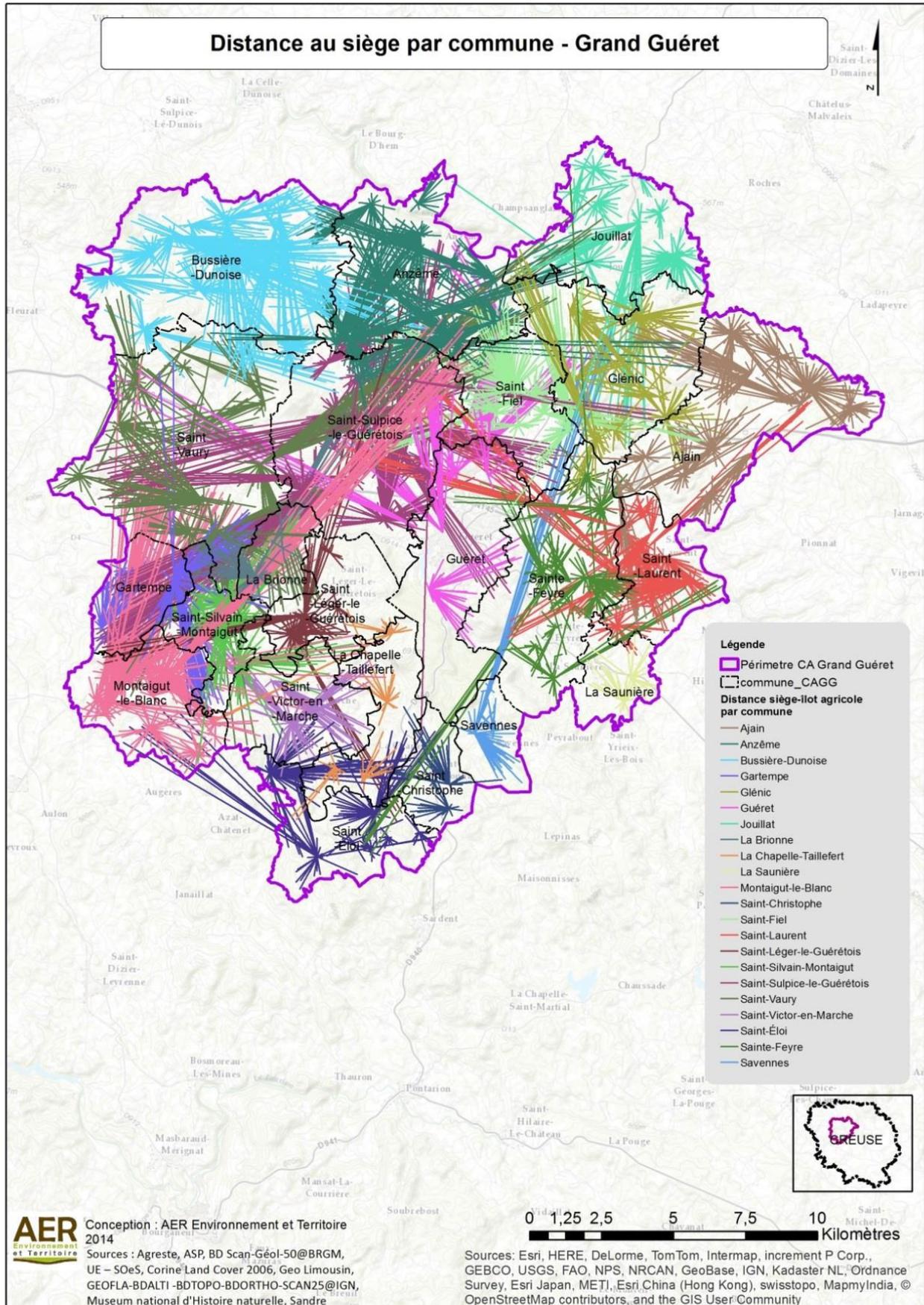
Les résultats montrent une distance moyenne au siège de **2 kilomètres** pour une distance totale de 11 504 km.

Figure 60 : Distance moyenne et totale siège-îlot par commune - Grand Guéret

| | Distance siège-îlot moyenne (km) | Distance siège-îlot totale (km) |
|----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Ajain | 1,3 | 543 |
| Anzême | 1,8 | 986 |
| La Brionne | 2,4 | 181 |
| Bussière-Dunoise | 1,7 | 1082 |
| La Chapelle-Taillefert | 0,9 | 70 |
| Gartempe | 1,8 | 323 |
| Glénic | 1,5 | 433 |
| Guéret | 3,3 | 571 |
| Jouillat | 1,5 | 381 |
| Montaigut-le-Blanc | 3,8 | 1386 |
| La Saunière | 0,8 | 36 |
| Savennes | 2,5 | 188 |
| Saint-Christophe | 1,2 | 72 |
| Saint-Éloi | 1,6 | 303 |
| Sainte-Feyre | 1,3 | 358 |
| Saint-Fiel | 1,9 | 511 |
| Saint-Laurent | 2,1 | 585 |
| Saint-Léger-le-Guérétois | 1,8 | 262 |
| Saint-Silvain-Montaigut | 1,5 | 299 |
| Saint-Sulpice-le-Guérétois | 2,7 | 1568 |
| Saint-Vaury | 2,6 | 1163 |
| Saint-Victor-en-Marche | 2,4 | 204 |
| Ensemble | 2,0 | 11504 |

Ce sont les exploitants de Guéret et de Montaigut-le-Blanc qui doivent parcourir le plus de kilomètres. L’explication sur Guéret doit venir du fait que le manque de surface agricole oblige les exploitants à parcourir de longues distances. Pour Montaigut-le-Blanc, nous pouvons constater sur la « Figure 30 : SAU moyenne des exploitations par commune en 2010 - Grand Guéret (Agreste) » que les exploitations de la commune sont de grande taille et exploitent donc des surfaces à l’extérieur de la commune.

Carte 17 : Distance siège-îlot agricole par commune du siège - Grand Guéret



Certains exploitants parcourent jusqu’à 17 km à vol d’oiseau pour rejoindre leur îlot le plus lointain, ce qui correspond à traverser 2 ou 3 communes.

Ces déplacements sont pénalisants dans le transport des animaux et dans les travaux des champs (fertilisation, labour...).

On constate ainsi que le secteur de Montaigut-le-Blanc pénalisé par un fort morcellement présente aussi un fort éloignement des îlots.

La maîtrise du foncier et son prix sont favorables aux transferts de propriété

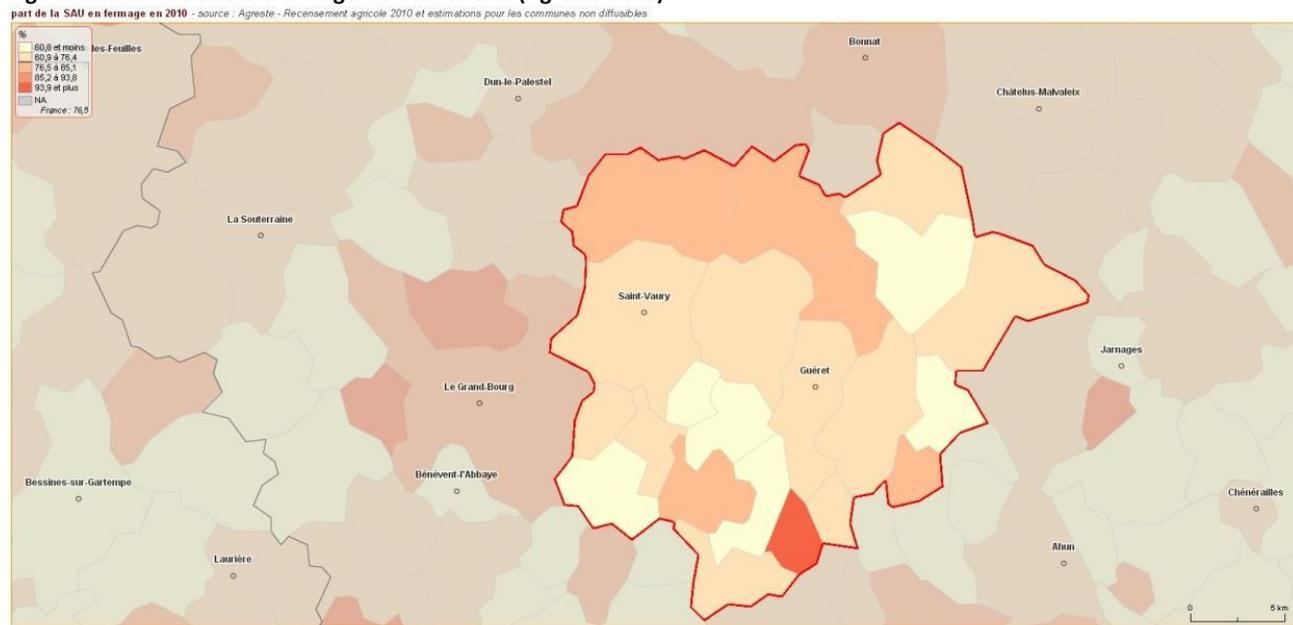
La surface agricole est essentiellement valorisée sous le statut du fermage d’après le recensement agricole de 2010.

Figure 61 : Part de la SAU en fermage sur différents niveaux géographiques (Agreste)

| Part de la SAU en fermage | |
|---------------------------|-------|
| France | 76.5% |
| Limousin | 62.5% |
| Creuse | 63.4% |

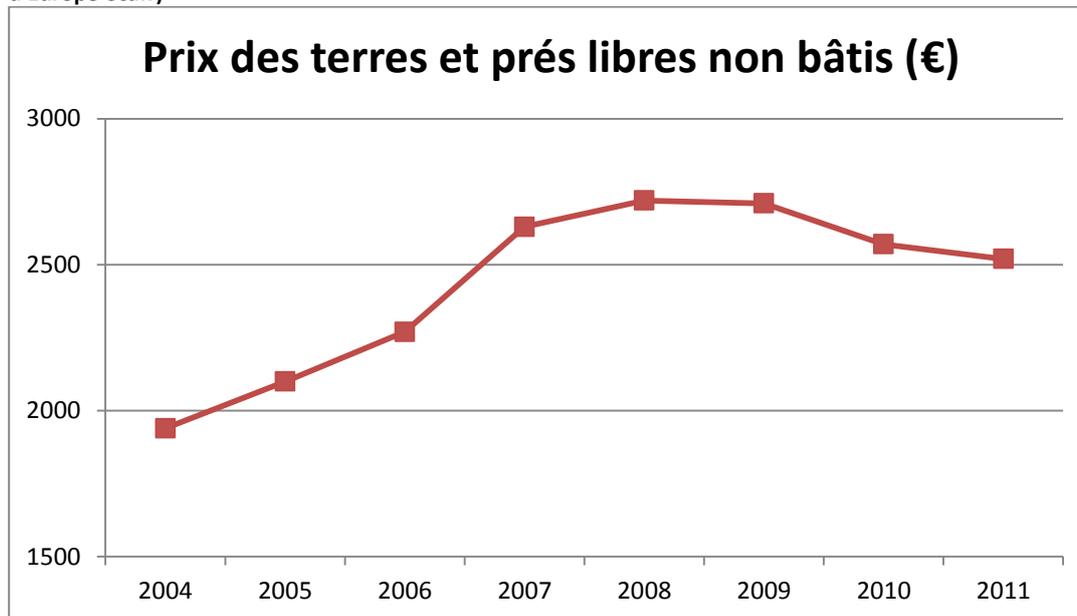
Le Grand Guéret se situe dans une région où le fermage a une part moins importante qu’au niveau national. Le prix des terres agricoles favorise les transferts de propriété.

Figure 62 : Part de SAU en fermage - Grand Guéret (Agreste 2010)



En effet, la SAFER estime le prix des terres en 2011 à 2 520 €/ha. La moyenne nationale se situe à 5 400 €/ha, alors que les terres situées dans les zones d’élevage se sont vendues au prix moyen de 4.200 €/ha (Pleinchamp.com, 2012).

Figure 63 : Evolution des prix moyens triennaux des terres et prés libres en € courants par ha en Creuse³¹ (Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr)



Les prix des terres sont donc assez bas pour correspondre aux revenus dégagés par la production locale, mais leur évolution est en plus très mesurée.

Ceci s'explique en partie par la qualité agronomique des terres et le peu d'investissements qui leur sont associés. En effet, la surface agricole du Grand Guéret ne présente ni surface irriguée, ni puits. Le drainage et les clôtures constituent les principaux équipements agricoles présents.

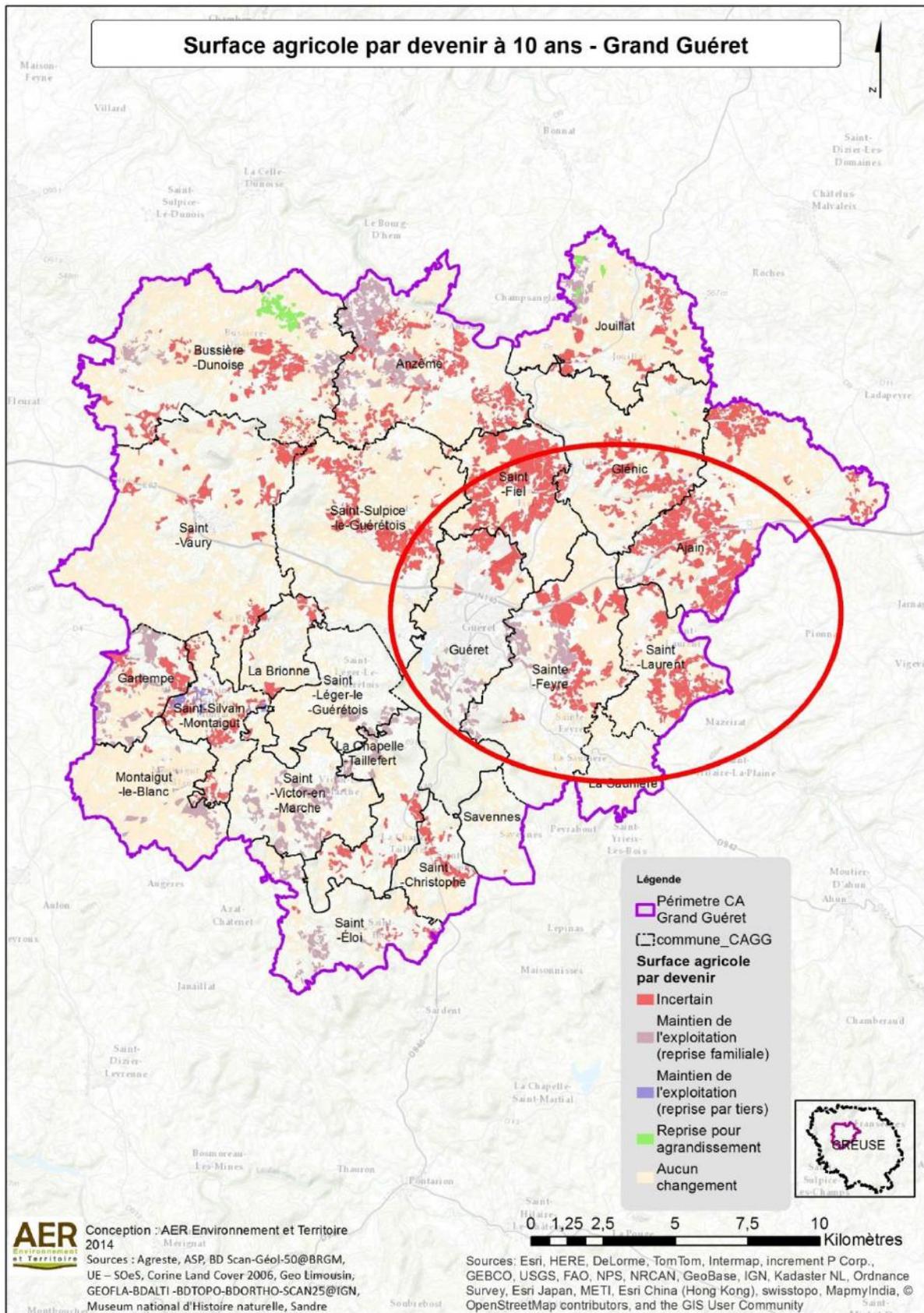
Le faire-valoir et les prix du foncier ne constituent donc pas des freins à l'installation. Cela ne signifie pas pour autant que le foncier est suffisamment disponible pour les installations et les agrandissements et n'explique pas sur quels secteurs les transferts sont les plus développés.

Plus de 4 000 ha détenus par des exploitations au devenir incertain

Lors des réunions locales, 4 691 hectares ont été identifiés comme exploités par des structures dont le devenir est incertain.

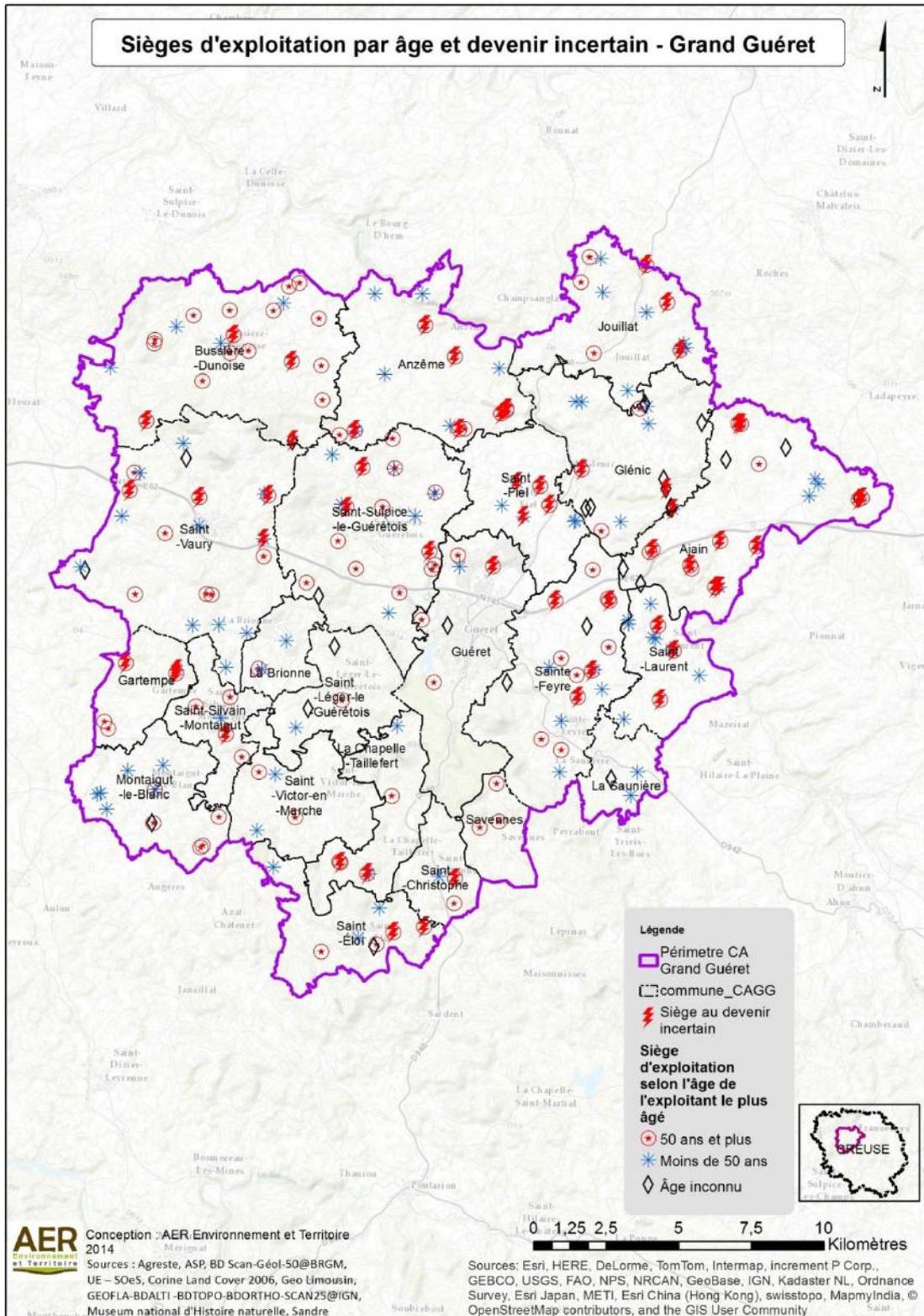
³¹ Prix moyens triennaux

Carte 18 : Surface agricole par devenir à 10 ans - Grand Guéret



La localisation de ces surfaces se concentre sur le nord-est du Grand Guéret (Ajain, Glénic, Saint-Fiel). Mais l’ensemble du territoire est concerné par le vieillissement de ses chefs d’exploitation.

Carte 19 : Sièges d’exploitation par âge et devenir incertain - Grand Guéret



Les sièges d’exploitation au devenir incertain se répartissent sur l’ensemble du Grand Guéret. Le renouvellement des actifs pose donc un problème à l’échelle de l’intercommunalité. C’est pourquoi il semble important de recenser les sites d’exploitation (siège ou bâtiment) vacants en vue de futures installations.

Des surfaces stratégiques à préserver dans le cadre de la planification urbaine

Nous allons étudier les éléments à prendre en compte dans le cadre de la préservation des surfaces agricoles.

Sur le Grand Guéret, le Scot prévoit ainsi la réalisation de diagnostic agricole préalable aux documents d'urbanisme. Il s'agit de localiser alors les surfaces présentées ci-dessous.

Les surfaces destinées à l'épandage des effluents d'élevage

L'épandage d'effluents d'élevage est encadré par la réglementation. Celui-ci doit se réaliser à une distance minimale des habitations, comprise entre 0 et 100 mètres, selon la nature des déjections animales (fumier, lisier, compost), la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement de 12 h ou 24 h) et le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation.

C'est ce dernier critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). A partir de 50 vaches laitières ou 100 vaches allaitantes, une exploitation est considérée comme installation classée soumise à déclaration.

La réglementation prévoit, pour les seuls élevages ICPE soumis à autorisation, l'application du principe de réciprocité. Toute nouvelle construction de tiers doit tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance suffisante des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres exploitations, l'arrivée d'habitations nouvelles à proximité de ces parcelles les contraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole.

Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles et laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations, les surfaces recevant des effluents issus d'élevages RSD sont à préserver.

Les zones de non-constructibilité par rapport aux sites d'élevage

La loi de réciprocité autour des bâtiments d'élevage – rappelée à l'article L. 111-3 du code rural – instaure un « rayon d'inconstructibilité » autour de ceux-ci.

La distance séparant les bâtiments agricoles des habitations de non-agriculteurs appelés « tiers », varie de 50 à 100 mètres selon le régime réglementaire.

Afin de laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles – qui conduirait à augmenter le troupeau, à agrandir les bâtiments existants, voire à changer de régime réglementaire – nous recommandons d'appliquer un rayon de 100 mètres « d'inconstructibilité » autour des bâtiments d'élevage actuels et en projet.

Diverses autres installations techniques sont nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole. Il peut s'agir de hangars de stockage de fourrage (foin, paille ...), de silos, de cellules de céréales, de hangars de stockage de matériel, d'ouvrages de stockage des effluents (fumier, lisier...). Selon leur nature, ces installations peuvent être génératrices de nuisances (bruits, odeurs, poussières...) ou sont sources de risque d'incendie.

L'ensemble de ces contraintes accroît l'intérêt, tant pour l'agriculteur que pour le tiers, de préserver une zone non constructible dans un rayon de 100 mètres autour de tout bâtiment ou installation technique agricole.

Les surfaces valorisées au travers de la PAC

Les exploitations agricoles possèdent dans leur parcellaire des îlots valorisés par des engagements environnementaux issus du second pilier de la PAC. En système herbager, c'est notamment le cas des surfaces engagées dans une mesure agro-environnementale (MAE). Ces mesures visent à préserver la biodiversité, la ressource en eau ou réduire les impacts des changements climatiques. Les exploitants s'engagent sur une durée de 5 ans à exécuter certaines pratiques en contrepartie d'une compensation

financière. Ces surfaces sont la plupart du temps localisées sur des périmètres restreints de type Natura 2000 ou contrat de milieux.

Sur le Grand Guéret, on ne distingue pas à l'heure actuelle ce type de surface, mais il est nécessaire de les maintenir à l'avenir pour l'agriculture aussi bien d'un point de vue environnemental qu'économique. Par ailleurs, certaines communes situées en zone de montagne peuvent bénéficier des indemnités compensatoires de handicap naturel. Les surfaces agricoles présentent sur ces communes (La Chapelle-Taillefert, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Éloi, Saint-Léger-le-Guérétois et Savennes) assurent aux exploitants qui les travaillent une plus-value économique.

Les surfaces agricoles à fort potentiel agronomique

Sur notre territoire, les sols sont plutôt pauvres et superficiels, plus adaptés à la pâture qu'aux cultures. En terme pédologique, il semble que le plateau de Bénévent-L'Abbaye/Grand-Bourg situé sur un sol de gneiss présente de meilleurs rendements. Les zones de plaine sont par ailleurs plus favorables aux travaux agricoles car plus profonds et parfois enrichis par les alluvions.

La présence d'appellation d'origine constitue un potentiel agronomique à valoriser (Voir 1.2 Un territoire ancrée dans une région qui joue le jeu de la qualité).

Il est essentiel de préserver à l'échelle de l'intercommunalité les surfaces agricoles les plus productives.

L'articulation avec les zonages urbains

Les surfaces agricoles enclavées doivent par ailleurs être évitées.

En effet, l'extension urbaine peut se produire de manière différente :

- ❖ Cas de l'extension urbaine « en front » : elle peut se produire en front, en continuité de l'espace urbain existant. Dans ce cas, des parcelles agricoles disparaissent et d'autres se retrouvent en limite des usages agricoles et urbains.
- ❖ Cas de l'extension urbaine en mitage : dans le cas où l'urbanisation s'effectuerait en mitage, on a aussi consommation de parcelles, ce qui n'est pas différent en termes de fréquence, mais seulement, en termes de voisinage. L'impact paysager est à ce moment considérablement accru.
- ❖ Cas de l'extension en « dent creuse » : ce cas de figure se rencontre lorsque le parcellaire agricole se trouve enclavé entre des occupations non agricoles. Ce cas est fréquent lorsque l'extension urbaine s'effectue le long des voies de circulation. Dans ce cas, non seulement le nombre de contacts entre occupations différentes pénalise l'utilisation agricole, mais en plus il peut s'avérer matériellement impossible d'accéder aux parcelles qui se retrouvent ainsi isolées.
- ❖ Cas d'une extension ultérieure en « obturation » : dans ce cas de figure, l'espace antérieurement agricole change son statut par une urbanisation effective. Dans ce cas, le nombre de parcelles agricoles en contact avec des usages urbains diminue. La pérennité de l'espace agricole restant est totalement préservée, ainsi que l'intégrité des paysages résultants d'une telle organisation spatiale. Ce cas de figure s'avère extrêmement rare puisque l'accès à de telles parcelles interstitielles, rendu difficile pour des usages agricoles, n'est pas facile non plus pour des usages résidentiels.
- ❖ Cas de la poursuite de l'extension « en creux » : il s'agit du cas de figure le plus fréquent, aboutissant à l'enclavement de parcelles agricoles, rendues inutilisables par difficultés de voisinage voire tout simplement par difficulté d'accès. Cette évolution poursuit et amplifie la dégradation des conditions d'exploitation puisque de nouvelles parcelles agricoles deviennent affectées par la contiguïté avec des parcelles d'usage résidentiel ou industriel. Quant aux parcelles enclavées, leur avenir agricole est la plupart du temps définitivement compromis en raison des problèmes de voisinage qui atteignent ici des extrêmes, mais aussi parfois par des droits d'accès qui disparaissent.

EN BREF

- ❖ Des surfaces agricoles tournées exclusivement vers l’élevage
 - ❖ Une variabilité de la part de la surface agricole très marquée sur le Grand Guéret selon les communes
 - ❖ Des secteurs où le regroupement des parcelles semble nécessaire, mais où la dispersion n’exige pas une large intervention intercommunale
 - ❖ Une gestion du territoire rendue complexe sur certaines communes où les surfaces ne sont plus exploitées par les exploitations de la commune
 - ❖ Des surfaces agricoles encore en propriété et à faible coût
 - ❖ Un secteur avec une transmission foncière incertaine, mais un problème de renouvellement des exploitants à l’échelle du Grand Guéret
 - ❖ La prise en compte de l’agriculture dans la planification urbaine d’un point de vue fonctionnel, c’est-à-dire dans lors de l’élaboration des cartes communales et PLU (meilleures terres, déplacements...).
-
- Il est essentiel de préserver la fonctionnalité des exploitations et d’accompagner leur transmission à l’échelle du Grand Guéret.
 - Des opérations foncières locales peuvent être envisagées afin d’améliorer les conditions d’exploitation sous forme d’échanges de parcelles agricoles.

2. Quelle place pour la forêt ?

2.1. Etat des lieux de la forêt

↳ L’essentiel des éléments présentés dans le diagnostic est issu des données de la Charte forestière du Pays de Guéret animée par l’Office National des Forêts et approuvée en 2009 (Voir Annexe B : Compte-rendu des entretiens et (ONF - Direction Territoriale Centre-Ouest-Auvergne-Limousin, 2009)).

Les données sur l’occupation du sol sont issues de Corine land cover. Etant donné que la plus petite unité cartographiée porte sur 25 hectares, l’échelle d’analyse au 1/100 000ème est recommandée.

La surface forestière se stabilise pour occuper moins d’un tiers du Grand Guéret

L’occupation du sol de Corine land cover affiche 15 112 hectares de forêt, soit 34 % de la superficie du Grand Guéret et nous permet d’apprécier l’évolution de la surface forestière depuis 1990.

Figure 64 : Evolution de la surface forestière entre 1990 et 2006 (Corine land cover) - Grand Guéret

| | 1990 | 2000 | 2006 |
|----------------------------------|-------|------------|-------------|
| Surface (ha) | 15514 | 15121 | 15112 |
| Rythme annuel d’évolution | | - 0.3% | -0.0% |
| | | (1990/200) | (2000/2006) |

Nous constatons ainsi que la surface forestière n’a pas évolué sur les dernières années, bien qu’ayant progressé de 13 % entre 1961 et 2003 sur le Pays de Guéret. Cette progression a pu se faire au détriment de la surface agricole lors de la déprise jusque dans les années 80, mais il n’existe plus de concurrence depuis. D’ailleurs, seules deux communes du Grand Guéret disposent d’une réglementation des boisements. Des tensions pourraient cependant apparaître étant donné le peu de surface en friches disponibles.

La forêt a connu plusieurs vagues de boisement de l’après-guerre aux débuts des années 90 puis après la tempête de 1999.

D’après les données de l’Inventaire Forestier National de 2003, le Grand Guéret dispose de **12 850 hectares de forêt**, soit 29 % de la surface du Grand Guéret.

Figure 65 : Vue du site des Roches de Saint-Vaury

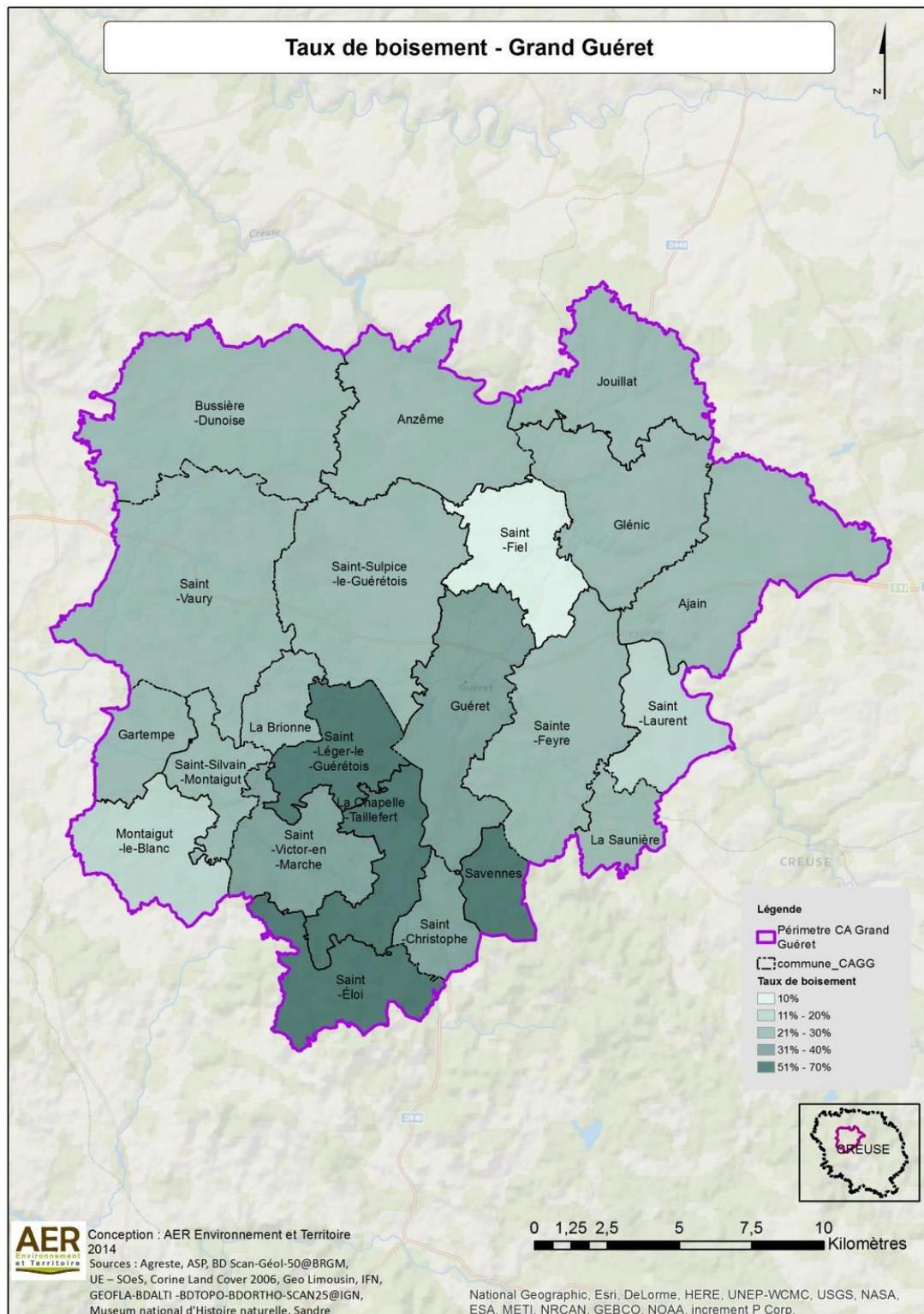


Les arbres sont très présents sur le territoire au sein de massifs forestiers, mais aussi de haies et d’arbres isolés.

Ainsi au niveau paysager, 62 arbres remarquables ont été identifiés sur le territoire du Grand Guéret.

Le taux de boisement communal est inégal, il varie de 10 à 69% selon les communes du Grand Guéret.

Carte 20 : Taux de boisement communal - Grand Guéret (IFN 2003)



Le nord, peu boisé, présente de petits massifs. Le centre est boisé en bordure de cours d’eau et sur ses pentes. Le sud du Grand Guéret offre quant à lui de grands massifs de plusieurs milliers d’hectares.

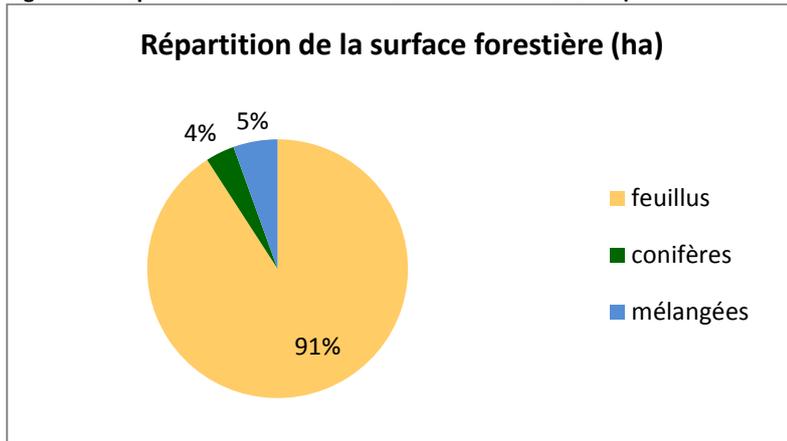
C’est d’ailleurs sur les Monts de Guéret que la notion de forêt multifonctionnelle, gérée par le domaine public, est assumée.

Une répartition des essences dominée par les feuillus

Le Pays de Guéret est ainsi composé à 83% de feuillus (ONF - Direction Territoriale Centre-Ouest-Auvergne-Limousin, 2009).

Sur le Grand Guéret, Corine land cover indique même 91% de feuillus en termes de surface.

Figure 66: Répartition de la surface forestière - Grand Guéret (Corine land cover 2006)



⚡ On entend alors par forêt de **feuillus**, des formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.

Les forêts de **conifères** sont des formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères.

Les forêts **mélangées** sont des formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

Les essences rencontrées dans le Grand Guéret sont variées. Elles sont décrites dans la Figure 67.

Figure 67 : Caractéristiques des essences forestières - Grand Guéret

| Essence | Caractéristiques |
|---------------------------------|--|
| Les essences de feuillus | |
| Le chêne | Le chêne pédonculé est l’essence dominante sur le territoire du Pays de Guéret. Abondant au nord comme au sud, il compose les haies hautes, les futaies feuillues, les taillis-sous-futaie et les accrus où ce pionnier colonise les terrains délaissés. Il est relativement bien adapté aux stations forestières mais, très exigeant en eau, il souffre des sécheresses estivales. Dans le bocage, c’est une essence qui est maltraitée, notamment par les différentes tailles des haies. En général, le chêne est exploité entre 120 et 150 ans pour un diamètre de 55 cm. Les produits peuvent être valorisés à tous les diamètres, du chauffage à l’ébénisterie. Son bois sert dans différentes utilisations mais en Creuse, le bois est souvent gélif, mal conformé (fibre torse) ou bas branchu et cela limite son utilisation la plus noble à la menuiserie. Avec les changements climatiques, le chêne pédonculé doit être remplacé lors des plantations par le chêne sessile, moins exigeant en eau. |
| Le hêtre | Le hêtre est essentiellement présent au sud du Pays, autour des Monts de Guéret, lorsque l’altitude s’élève. Le hêtre est très peu planté, il s’installe naturellement sous les accrus de chêne qui lui fournissent une légère ombre et une protection contre les gelées dans son jeune âge. Le hêtre est exploité entre 100 et 120 ans pour un diamètre de 50 cm. On observe de plus en plus de coupes rases dans les peuplements mélangés bien avant qu’il |

atteigne ce diamètre valorisant. A noter que depuis la tempête de 1999, les cours du hêtre se sont effondrés. Les futaies de hêtre du massif de Chabrières, réputées pour la qualité de leur bois mais également pour leur beauté arrivent à maturité et sont en cours de renouvellement. Le hêtre est assez exigeant en humidité atmosphérique. L'évolution du climat risque de le cantonner sur les Monts de Guéret, sur des zones plus fraîches et bien arrosées.

Le châtaignier C'est une essence très abondante et bien répartie sur les zones inférieures à 600 m d'altitude. Les sols acides lui conviennent bien. Le châtaignier se cultive généralement en taillis qui peuvent donner des produits allant du piquet au sciage pour faire du parquet en passant par les bardeaux. Il nécessite une attention particulière du sylviculteur, notamment au niveau du dépressage pour éviter un surnombre des tiges et un étouffement du peuplement. Le châtaignier est sensible à l'encre (*Phytophthora cinnamoni*) et au chancre (*Nectria*). Ces deux maladies font dépérir de nombreux sujets dans tout le territoire et handicapent sérieusement le potentiel de production des peuplements.

Le frêne Assez peu cultivé en peuplement, le frêne se rencontre essentiellement dans les haies et dans les accrus feuillus des zones bien alimentées en eau. C'est une essence qui nécessite une attention particulière : elle doit être régulièrement taillée et a besoin d'espace. Le frêne peut être une excellente alternative pour valoriser les forêts et les haies bocagères du nord du territoire. Coupé à 60 ans pour un diamètre de 50 à 60 cm, son bois est apprécié en ébénisterie.

Le merisier Le merisier est assez peu adapté aux stations rencontrées sur le territoire (sols acides et superficiels). On le rencontre cependant de manière sporadique et même assez abondamment dans les haies du bocage. C'est une essence à valoriser car son bois est recherché. Coupé à 60 ans pour un diamètre de 50 à 60 cm, son bois est apprécié en ébénisterie.

Le charme Le charme est présent dans les sous-étages des pentes fraîches. Il est généralement cultivé en taillis pour fournir du bois de chauffage. Assez peu d'individus vieillissent pour fournir des billes exploitables.

Le bouleau Il est présent dans de nombreux accrus feuillus. C'est une essence d'accompagnement, assez peu longévive. Il est sensible au vent, aux épisodes neigeux et supporte assez mal les éclaircies brutales. Son bois n'est pas recherché et sert en trituration (industrie papetière).

Les essences de résineux

Le douglas C'est l'essence reine du Limousin. Numéro 1 des reboisements, ce résineux à croissance rapide concilie forte croissance, bonne qualité du bois et bon prix de vente. Les nombreux peuplements de douglas issus des grandes campagnes d'enrésinement ont maintenant plus d'une trentaine d'années et forment de belles forêts de production. Exploitable à 60 ans pour un diamètre autour de 60 cm, il tend à être coupé de plus en plus jeune pour des questions de rentabilité mais aussi par crainte des tempêtes. Le douglas a été planté sur l'ensemble du Pays de Guéret. Dans le nord du Pays, les conditions climatiques sont un facteur limitant pour son implantation. Sa forte croissance juvénile peut malgré tout faire illusion d'une réussite mais il doit être réservé aux zones bien arrosées (Monts de Guéret)

L'épicéa commun L'épicéa commun est de plus en plus rare sur le territoire. Planté abondamment après la guerre, il a ensuite progressivement été remplacé par le douglas. La tempête de 1999 a détruit de nombreux peuplements. Ceux restés intacts sont progressivement coupés et remplacés par des espèces plus productives comme le douglas ou bien par des feuillus. Quelques peuplements détruits par la tempête sont encore présents çà et là. Attaqués par les insectes, ils donnent une image négative d'abandon et de désolation. Ils contribuent au fort ressentiment d'hostilité de la population vis-à-vis des futaies résineuses.

L'épicéa de Sitka Cette essence a été utilisée pour boiser des sols souvent ingrats. Très productive, elle a été malheureusement cantonnée aux cuvettes, souvent hydromorphes. Les jeunes peuplements impénétrables en raison des aiguilles piquantes de l'arbre ne sont pas

appréciés du grand public. C'est une espèce qui n'est plus plantée.

| | |
|------------------------------|--|
| Le sapin de Vancouver | Cette essence a été abondamment plantée dans les massifs forestiers des Monts de Guéret. Très productive, son bois est cependant sans réel intérêt et utilisé uniquement pour l'emballage. L'atout de cet arbre est sa forte croissance. Il est peut être récolté à 30-40 ans pour des diamètres approchant les 50 cm. Très exigeant en eau (précipitations et humidité atmosphérique), les aléas climatiques de ces dernières années ont fortement déstabilisé cette espèce ouvrant la voie aux insectes prédateurs (scolyte curvidente). En forêt communale de Guéret, plusieurs dizaines d'hectares ont été coupés suite à des dépérissements. Le rougissement des arbres est caractéristique d'une mortalité importante. |
| Le sapin pectiné | Utilisé lors des reboisements dans les années 1950, c'est une essence bien adaptée aux conditions de stations des Monts de Guéret. On rencontre de beaux peuplements sur des surfaces importantes dans les forêts de Chabrières, Sainte-Feyre, Guéret. Il est récolté vers 80 ans pour un diamètre autour de 50 cm. Depuis quelques années, il n'est plus planté mais c'est une essence qui a la faculté de bien se régénérer naturellement. |
| Le mélèze du Japon | Essence à croissance juvénile rapide, le mélèze est utilisé comme essence de reboisement mais sur d'assez petites surfaces. Sa croissance s'essouffle vers 20 ans. Il nécessite une attention particulière quant à sa gestion. Les beaux peuplements sont très recherchés pour la construction de maisons en bois. |
| Les pins | Le pin sylvestre, espèce autochtone a longtemps souffert d'une mauvaise réputation en raison des provenances douteuses des graines utilisées pour les semis de parcelles. Sa mauvaise forme l'a donc écarté des grandes campagnes de plantation. Il a progressivement été remplacé par le pin laricio au fut plus droit et à la croissance plus rapide. Les pins sont des espèces très intéressantes pour valoriser des stations superficielles et seront probablement très adaptées à l'évolution du climat. |

Des peuplements forestiers insuffisamment gérés

↳ *Le régime forestier dépend du mode de régénération des arbres.*

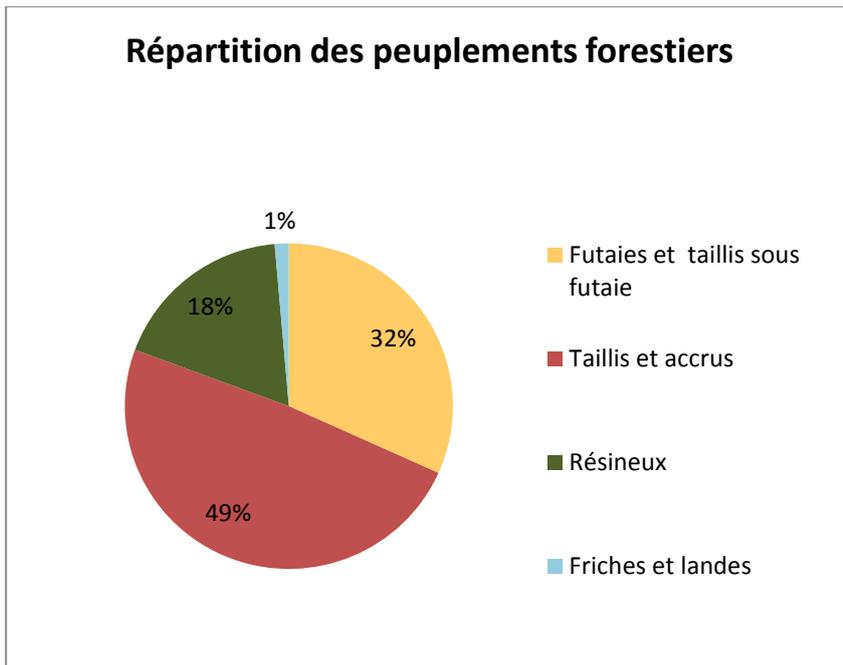
Le taillis est un peuplement constitué de tiges provenant de développement des rejets. Dans ce régime, on utilise la propriété qu'ont les souches de certaines espèces de produire, lorsqu'elles ont été coupées convenablement, des rejets dont le développement très rapide produit des bouquets de brins appelés une cépée.

La futaie est un peuplement constitué de tiges provenant de développement de semis issus de graines.

Le taillis sous futaie est un traitement mixte qui perpétue un peuplement constitué de deux étages : un étage inférieur, le taillis, qui couvre une bonne part sinon la totalité de la surface ; un étage supérieur, la futaie, composé d'arbres âgés gradués aux houppiers dispersés irrégulièrement au-dessus du taillis.

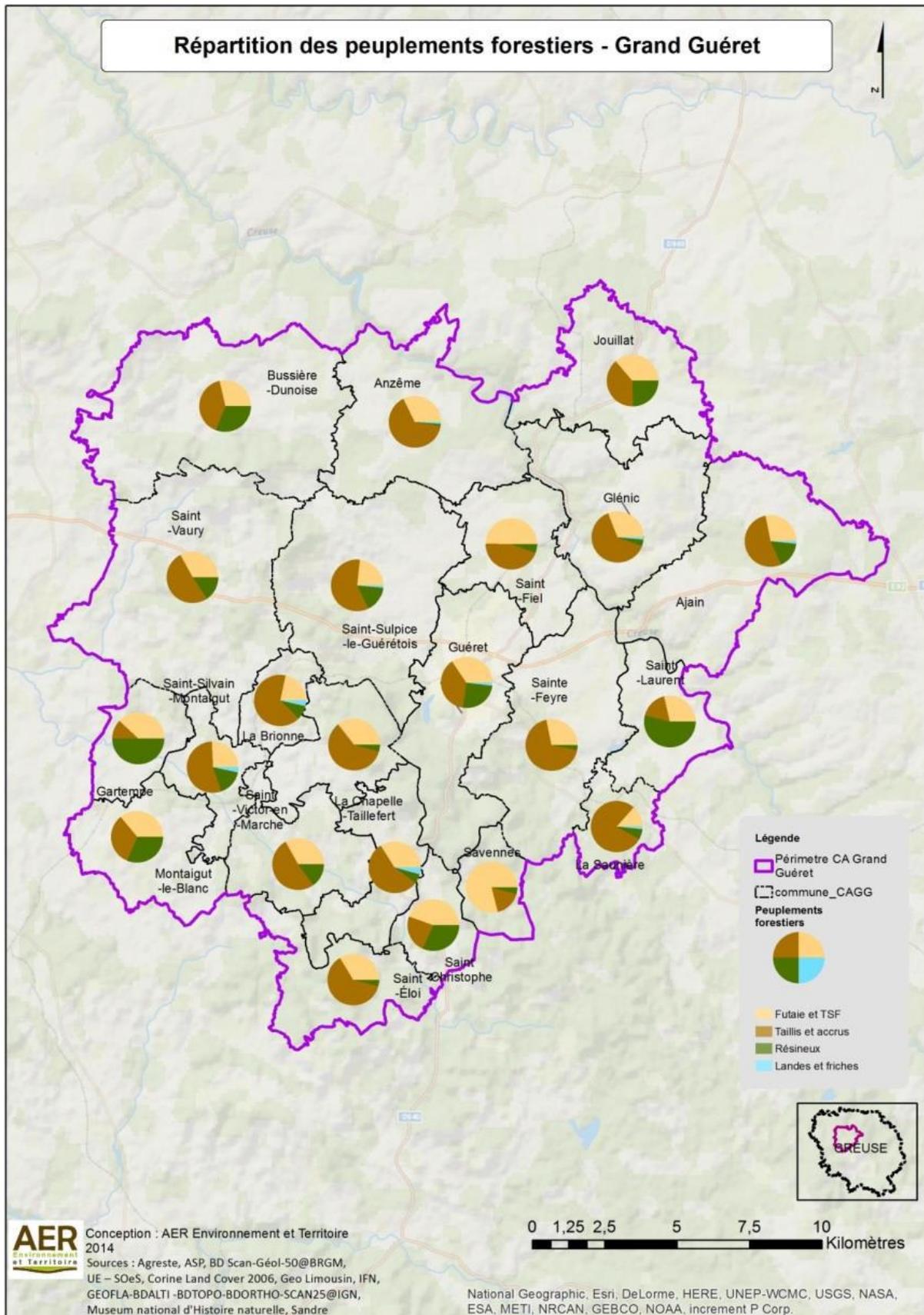
La majorité des peuplements forestiers du Grand Guéret se trouve sous forme de taillis ou accrus. Si la gestion de ce type de régime n'est pas rigoureuse, l'exploitation des bois est difficile.

Figure 68 : Répartition des peuplements forestiers - Grand Guéret (IFN 2003)



La répartition des peuplements est variable selon les communes. Certaines communes présentent en effet des plantations de résineux.

Carte 21 : Répartition des peuplements forestiers par commune - Grand Guéret (IFN 2003)

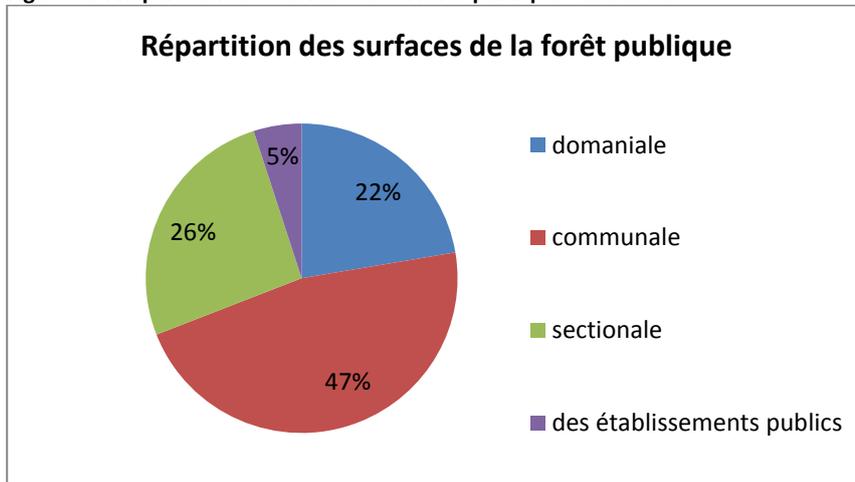


Un mode de propriété essentiellement privé

La forêt publique représente 12% de la surface forestière.

Elle est constituée de forêts domaniales, communales, sectionales et de celles des établissements publics. Les forêts sectionales ont vocation à devenir communale.

Figure 69 : Répartition des surfaces de la forêt publique - Grand Guéret



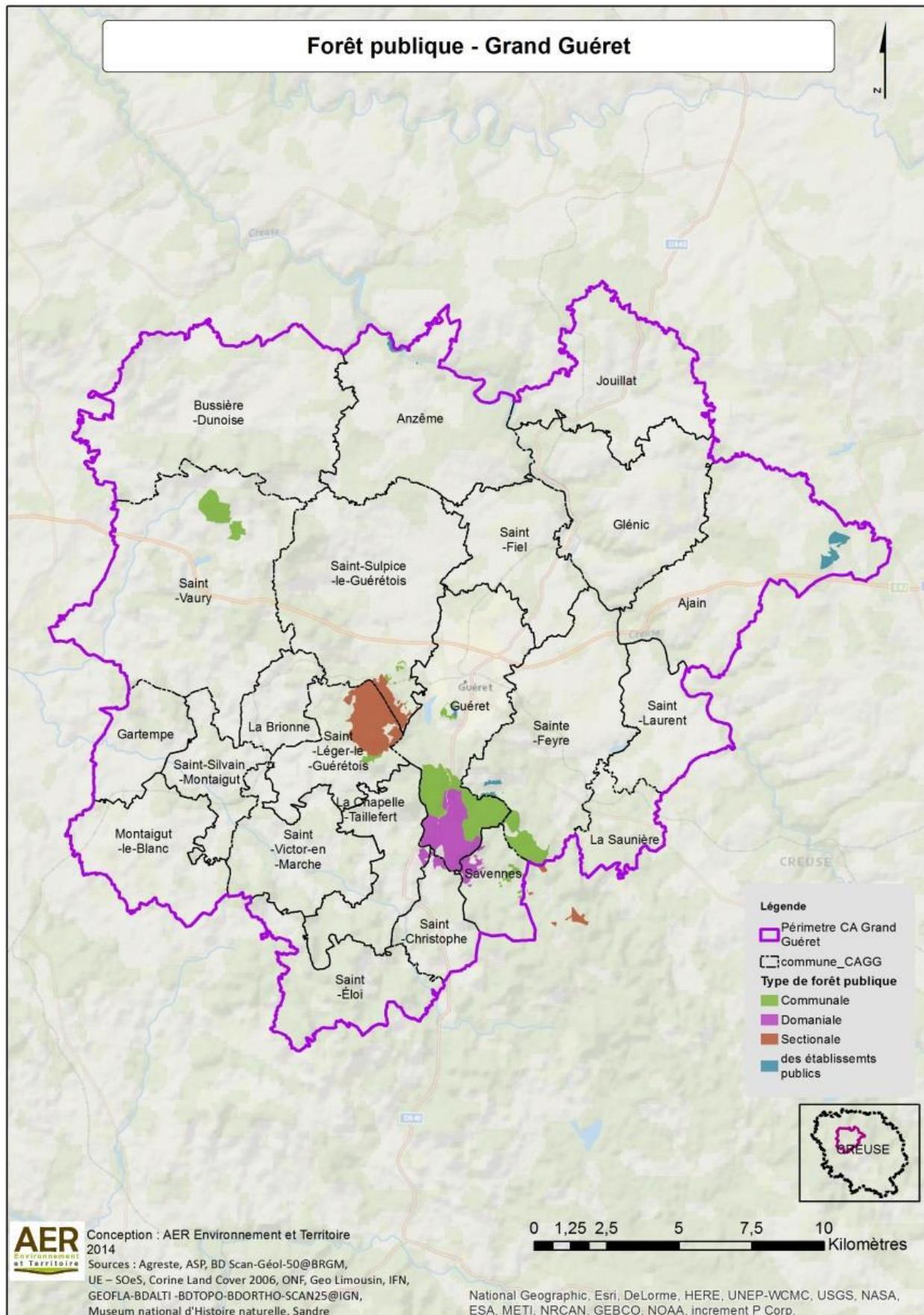
La forêt publique est constituée des domaines suivants :

- Forêt domaniale de Chabrières (345 ha) sur les territoires de Guéret, Savennes, Saint-Christophe et la Chapelle-Taillefert
- Forêt communale de Guéret (367,74 ha)
- Forêt communale de Sainte-Feyre (122,80 ha)
- Forêt communale de Saint-Léger-le-Guérotois (10,46 ha)
- Forêt communale de Savennes (20,42 ha)
- Forêt communale de Saint-Sulpice-le-Guérotois (71,91 ha)
- Forêt communale de Saint-Vaury (114,78 ha)
- Forêt sectionale du Maupuy (Commune de Saint-Léger-le-Guérotois)
- Forêt de l’E.H.P.A.D d’Ajain (Commune d’Ajain)
- Forêt de la M.G.E.N (Commune de Sainte-Feyre)
- Forêt du Syndicat Mixte des Trois Lacs (Commune d’Anzème)
- Forêt du centre hospitalier de Guéret (Commune de Guéret)

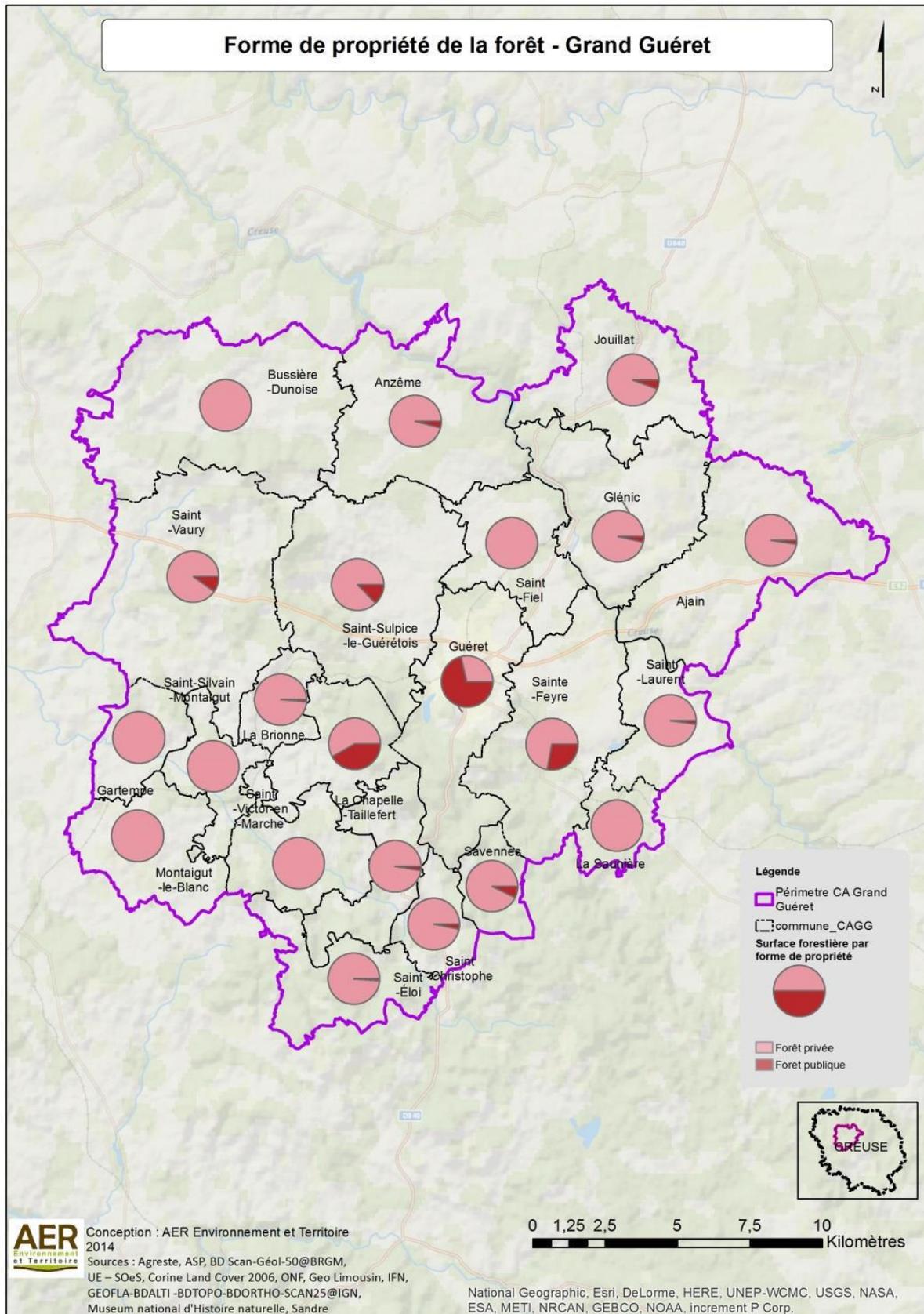
La gestion durable et multifonctionnelle est ainsi garantie dans les forêts publiques aux abords de Guéret.

La très grande majorité de la forêt est donc privée.

Carte 22 : Forêt publique par type de propriétaire



Carte 23 : Répartition des formes de propriété forestière par commune - Grand Guéret (cadastre 2002, CRPF 2004)



Cette prédominance de la forêt privée multiplie le nombre de propriétaire et pénalise sa gestion.

Seuls les Monts de Guéret proposent une forêt publique à grande échelle.

Dans le Pays de Guéret, 67 % des propriétaires ont moins de 1 hectare et 92 % moins de 4 hectares.

⚡ *Le seuil de 4 ha définit la mise en place de document de gestion.*

La forêt du Grand Guéret est donc extrêmement morcelée ce qui ne permet pas de mettre en place un système de gestion.

Par ailleurs, les aides à la gestion sont attribuées aux opérations de plus de 4 hectares. Il est donc nécessaire d'améliorer le regroupement des parcelles forestières.

Seule la forêt publique est dotée de documents de gestion

L'aménagement forestier constitue le guide de gestion de la forêt publique, il couvre 90% de la surface forestière publique du Pays de Guéret.

Il n'existe pas de Règlement Type de Gestion sur le Pays de Guéret. Moins de 6 % de la surface privée est dotée d'un Plan Simple de Gestion ou adhère à un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles.

L'acte unique de gestion de la forêt privée est bien souvent la coupe-rase de récolte.

Figure 70 : Coupe rase sur La Brionne



EN BREF

- ❖ 12 850 hectares de forêt, soit 29 % du Grand Guéret
- ❖ Des communes au sud plus boisées avec de grands massifs gérés par le domaine public
- ❖ Un parcellaire forestier morcelé avec de nombreux propriétaires
- ❖ Une forêt majoritairement de feuillus, privée et peu entretenue
- ❖ Des documents de gestion peu répandus

- Une forêt qui manque d'objectif de production, avec un potentiel sous exploité, et qui nécessite une restructuration dans sa composition et son fonctionnement

2.2. La filière forestière révèle des faiblesses

Une certification en développement

89% de la surface forestière publique est certifiée PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières).

8% de la surface forestière privée est certifiée PEFC.

20% de la surface forestière est ainsi certifiée dans le Pays de Guéret. Il s'agit essentiellement de la forêt publique.

Une organisation de la filière à construire

Des propriétaires nombreux mais isolés

Les producteurs forestiers sont nombreux, plusieurs milliers, et la plupart ne songe pas à gérer leurs parcelles forestières.

Le regroupement de parcelle qu'il soit en propriété ou par une structure de gestion semble être la solution pour exploiter de manière plus efficace la forêt du Grand Guéret.

Différentes structures peuvent rassembler les propriétaires forestiers :

- . un syndicat des propriétaires privés en Creuse qui regroupe 600 adhérents,
- . six Groupements de Développement Forestier en Limousin, dont aucun sur le pays de Guéret
- . l'Association du Pôle Interrégionale Bois (APIB) de Tulle qui représente l'interprofession depuis 2006...

Une mobilisation qui souffre du morcellement

Depuis 1985, la région s'est mobilisée pour équiper les massifs de desserte. Sur le Pays de Guéret, ces aménagements ont profité aux Monts du Guéret. Par ailleurs, les places de dépôt sont souvent manquantes. Il faut par ailleurs être vigilant sur la taille et la disparition de certains chemins.

La qualité de la desserte facilite la mécanisation de la mobilisation du bois au détriment des zones de pente qui sont délaissées. La mécanisation de la mobilisation se retrouve essentiellement dans les plantations de résineux car elle convient aux parcelles de grande taille ou regroupées. Cette étape rend la mobilisation du bois moins efficace.

Une faible valorisation locale

Les activités de valorisation du bois sont diversifiées au sein de la région Limousin.

Il existe deux unités de transformation du bois d'œuvre à Saint-Avit (63) et dans les Charentes, une quarantaine d'entreprises de papeterie dont International Paper à Saillat-sur-Vienne, une trentaine d'entreprises de cartonnage, une centaine d'entreprises d'ameublement, 400 entreprises de bois construction, une trentaine d'entreprises de tonneliers. L'activité bois énergie est susceptible de connaître une certaine croissance, on compte notamment une unité dans l'Indre (BF36).

Le bois du Pays de Guéret est principalement destiné à la **papeterie et au chauffage en autoconsommation**.

Il est exporté hors du territoire pour être transformé dans les unités du Limousin ou des régions limitrophes. Seuls 10% des ventes s'écoulent en bois d'œuvre qui émane de la forêt publique. En effet, la qualité des bois de feuillus est assez moyenne du fait de gélivure et nervosité.

La forêt de résineux possède une essence de qualité, le Douglas. Cette forêt souffre d'un manque de renouvellement et son exploitation pourrait être optimisée.

Figure 71 : Vue de la scierie de Saint-Avit



EN BREF

- ❖ 20% de la surface forestière certifiée PEFC
- ❖ Une filière à organiser au niveau des propriétaires et des entreprises locales de transformation et de commercialisation
- ❖ Une desserte à améliorer

- Une forêt capable d’offrir des produits certifiés
- Des filières de valorisation locale à construire

2.3. Les grands enjeux pour une gestion durable de la forêt du Grand Guéret

L’ensemble de ces problématiques est traité dans la Charte Forestière du Pays de Guéret dont la prochaine programmation, à partir de 2015, devrait être gouvernée par le Grand Guéret.

Figure 72 : Récapitulatif des 15 actions de la Charte forestière de 2009

Récapitulatif des actions envisagées (15 actions)

| Action | Libellé | |
|---|---------------------------------|---|
| Axe A : Animation et mise en œuvre de la charte forestière | | |
| A1 | Animation | Animation pour la mise en œuvre de la Charte forestière du Pays de Guéret |
| A2 | Gestion administrative | Pilotage et Gestion administrative de la Charte Forestière par le Pays de Guéret |
| Axe B : Gestion forestière et mobilisation des bois | | |
| B1 | Animation | Animation dans les massifs forestiers |
| B2 | Investissements | Amélioration de la desserte des massifs forestiers |
| B3 | Investissements | Optimisation de la gestion forestière par des regroupements de chantiers |
| B4 | Animation | Amélioration de la qualité de l’exploitation forestière |
| Axe C : Aménagement du territoire et gestion communale | | |
| C1 | Animation-formation | Structuration des communes |
| Axe D : Tourisme et loisirs | | |
| D1 | Etudes -investissements | Aide à la mise en valeur des sites forestiers à vocation touristique |
| D2 | Animation | Réduction de l’impact de la pratique motorisée |
| D3 | Investissements | Aide à la mise aux normes des itinéraires de randonnée |
| Axe E : Environnement et eau potable | | |
| E1 | Animation | Animation auprès des agriculteurs pour un maintien du paysage bocager |
| E2 | Investissements | Aide à la gestion des haies bocagères |
| E3 | Communication | Pose de panneaux d’informations à proximité des périmètres clôtures des captages |
| E4 | Communication - Investissements | Réduction des déchets en forêt et dans les milieux naturels |
| Axe F : Transformation des bois | | |
| F1 | Animation | Création d’une unité de Recherche-Développement » commune à la première et à la deuxième transformation |

Proposer des structures foncières capables de réaliser une gestion durable

Il existe des dispositifs de regroupement de parcelle ou d’acquisition de parcelles forestières par des organismes publics au niveau régional. Jusqu’à présent, les résultats ne sont pas satisfaisants.

La Charte forestière souhaite mettre en place des Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière.

Ces structures devraient permettre d’améliorer la gestion de la forêt privée par des coupes progressives et d’éviter les coupes-rases précoces qui dégradent la qualité de la ressource forestière.

Coordonner et organiser les activités de loisirs en forêt

Les parcelles forestières ne sont pas clôturées et donc accessibles au public. Il existe une multitude de sites non coordonnés et mal équipés.

Pourtant les chemins de randonnée et les activités de loisirs sont nombreux et souvent en forêt.

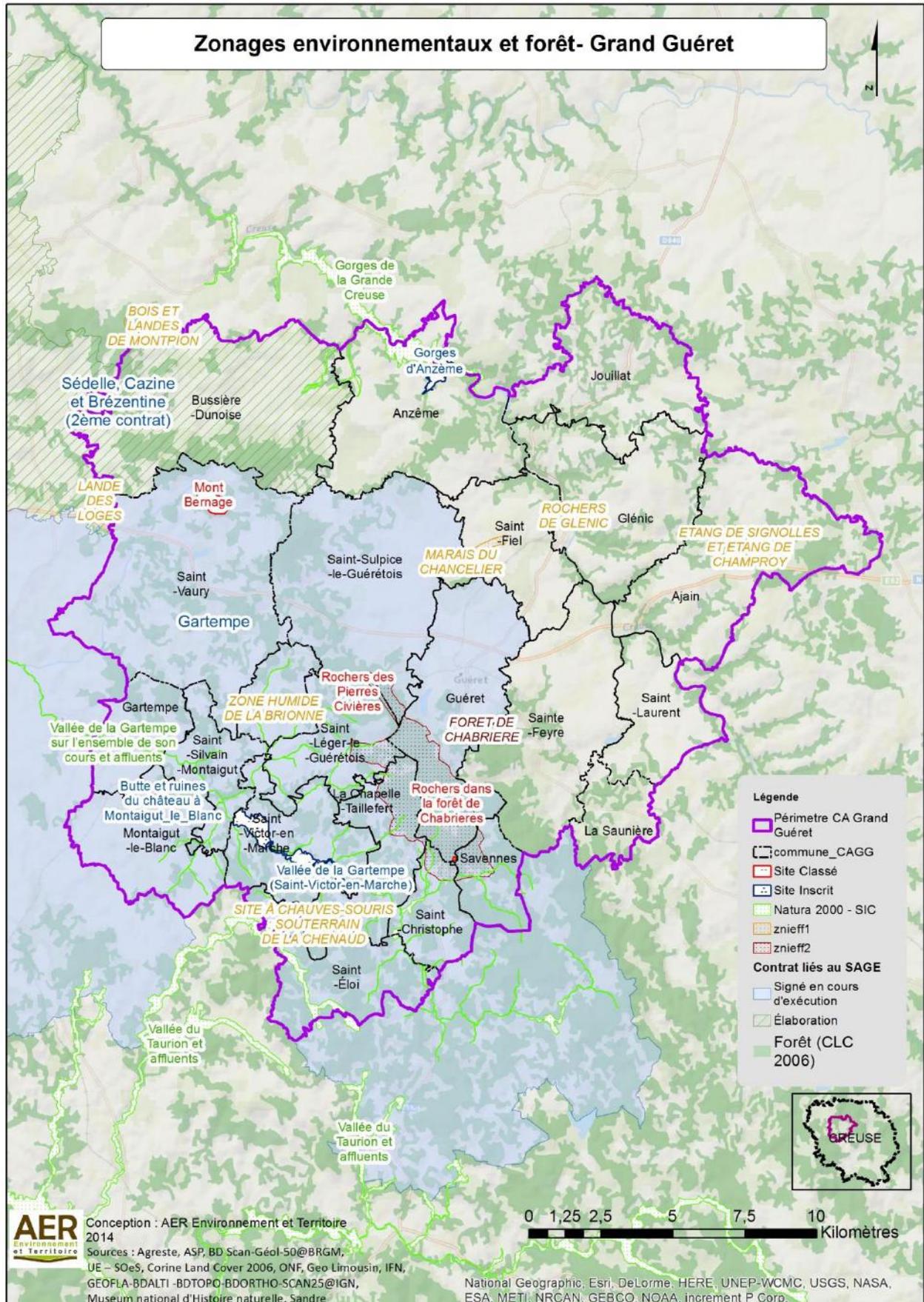
Ces activités peuvent générer des conflits d’usage avec l’activité forestière.

La coordination des sites et leur aménagement devrait permettre une meilleure cohabitation des activités d’accueil et de production. Il s’avère nécessaire de poursuivre et d’étendre les investissements dans les chemins de desserte, de randonnée et dans les places de dépôt sur l’ensemble des massifs du Grand Guéret.

Protéger et valoriser les espaces forestiers

La richesse des milieux forestiers en termes de biodiversité et de ressource en eau est appuyée par les zonages patrimoniaux (Voir Des zonages patrimoniaux plutôt localisés au sud du territoire) et la présence d’une centaine de captages.

Carte 24: Zonages environnementaux et forêt - Grand Guéret



On peut en effet constater que les zonages environnementaux concernent tous des parcelles forestières.

Par ailleurs, la densité du maillage bocager et des différents massifs constitue une trame verte essentielle pour la faune et la flore.

La gestion durable de la forêt passe par la gestion des massifs, mais aussi des haies associées aux activités d’élevage pour le maintien d’une qualité paysagère reconnue.

EN BREF

- ❖ La gestion durable de la forêt du Pays de Guéret passe par la mise en œuvre de structures de gestion et la prise en compte des activités récréatives et des enjeux environnementaux

GLOSSAIRE

APIB : Association du Pôle Interrégionale Bois
ARS : Agence Régionale de la Santé
ATP : Agriculteur à Titre Principal
ATS : Agriculteur à Titre Secondaire
ASP : Agence de Service et de paiement
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
CRPF : Centre de la Propriété Forestière
DDT : Direction Départementale des Territoires
IGN : Institut Géographique National
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE : Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques
ONF : Office National des Forêts
OPA : Organisme Professionnel Agricole
PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières
PLU : Plan Local d’Urbanisme
RPG : Registre Parcellaire Graphique
SAFER : Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural
SAFER : Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIC : Sites d’importance communautaire
SIG : Système d’Information Géographique
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STH : Surface Toujours en Herbe
TSF : Taillis sous futaie
WMS : Web Map Service
ZNIEFF1 : Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I

BIBLIOGRAPHIE

- A., P. (2012). *La population des exploitants agricoles en 2011*. Paris: MSA : Direction des études, des répertoires et des statistiques.
- ADEME. (2012, avril). Les circuits courts alimentaires de proximité. *Les avis de l'ADEME*, p. 4.
- Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Creuse. (s.d.). *Partez avec les randos-fiches*. Consulté le 07 23, 2014, sur Rando-Loisirs-Creuse: <http://www.rando-loisirs-creuse.com/spip.php?article3645>
- Agence de l'eau Loire Bretagne. (2014). *Etat des lieux du bassin Loire Bretagne*. Orléans: Agence de l'eau Loire Bretagne.
- Agreste Limousin. (2012, mars). Les signes de qualité très présents, le bio dans une dynamique d'expansion. *Agreste Limousin n°70*, p. 4.
- Agreste Limousin. (2013, février). Les territoires inégaux face à la consommation d'espace agricole. *Agreste Limousin n°88*, p. 8.
- Agreste Limousin. (2013, décembre). *Mémento de la statistique agricole - Edition 2013*. Limoges: Agreste.
- BRGM. (s.d.). *Guide de lecture des cartes géologiques de France*. Consulté le 11 10, 2013, sur http://sigespoc.brgm.fr/IMG/pdf/guide_de_lecture_de_la_carte_geologique_a_1_50_000.pdf
- Chambre d'Agriculture de la Creuse. (2005). *L'agriculture en Creuse*. Guéret: Chambre d'Agriculture de la Creuse.
- Chambres d'Agriculture du Limousin. (2010). *L'agriculture du Limousin*. Limoges: Chambres d'Agriculture du Limousin.
- Chambres d'Agriculture du Limousin. (2012). *Atlas Limousin des productions sous SIQO*. Limoges: Chambres d'Agriculture Limousin.
- Chambres d'Agriculture du Limousin. (2013, mai). *Elevage bovin en Limousin - Situation et évolution*. Limoges: Chambres d'Agriculture Limousin.
- CITADIA. (2012). *Schéma de Cohérence Territoriale - Communauté de communes Guéret - St Vaury*.
- CLOYE, G. (2010, février). Agriculture et Montagne : une relation à forte valeur ajoutée. *Chambres d'agricultures n°990*, pp. 11-38.
- Commissariat général au développement durable. (2012, mars). Urbanisation et consommation. *La revue du CGDD*, p. 106.
- Conseil général de la Creuse. (2005). *Atlas de la Creuse*. Guéret: Conseil général de la Creuse.
- CRPF du Limousin. (2006, mai). Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Limousin. data.gouv.fr. (s.d.). *Aires géographiques*. Consulté le 05 27, 2014, sur Accueil - data.gouv.fr: <http://www.data.gouv.fr/en/dataset/aires-geographiques-des-aoc-aop>
- DRAAF Limousin - DREAL Limousin. (2013, février). Les territoires limousins inégaux face à la consommation d'espace agricole. *Agreste Limousin - Numéro 88*.
- DRAAF Limousin. (2010). Schéma régional des abattoirs en Limousin.
- DRAAF Limousin. (2013, janvier). Les industries agroalimentaires en Limousin : des enjeux de taille pour le premier secteur industriel de la région. *Agreste Limousin*, pp. 1-16.
- DREAL Limousin. (2010, juillet). Urbanisation : le paradoxe limousin. *Les synthèses n°5- Développement durable en Limousin*, p. 8.
- DREAL Limousin. (2014, février). Vers une armature territoriale durable du Limousin - Quelle évolution des besoins en logements et en terrains à bâtir à 2040 ? *Les synthèses Développement Durable du Limousin n°24*.
- DREAL Limousin. (s.d.). *Creuse : Sites et fiches*. Consulté le 07 24, 2014, sur DREAL Limousin: <http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/creuse-sites-et-fiches-par-commune-a99.html>
- E., B. (2012). *Circuits Alimentaires de Proximité : Vers une stratégie territoriale*. Loos-en-Gohelle: Cerdd, Réseau Rural et Périurbain Nord-Pas de Calais.
- E., L. (Mars 2010). Circuits courts, une relation de proximité. *Revue Chambres d'Agriculture n°991*, 35.
- ECOTONE. (2010, mars). *Mesure et analyse de l'étalement urbain en région Centre*. Toulouse: ECOTONE.

- EPTB Vienne. (s.d.). *Contrat de rivière Gartempe*. Consulté le 07 28, 2014, sur Etablissement Public du Bassin de la Vienne: <http://www.eptb-vienne.fr/Contrat-de-riviere-Gartempe.html>
- GALLITRE, A. (2013, octobre 13). Présentation du 13 octobre 2013 CLIMAGRI Diagnostic de la communauté d'agglomération du Grand Guéret.
- Geo Limousin. (s.d.). *Geo Limousin - Portail de l'information géographique*. Consulté le 05 27, 2014, sur Geo Limousin: <http://www.geolimousin.fr/accueil/catalogue>
- GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat). (2003, 12 05). *Ecriture des PLU*. Consulté le 02 01, 2012, sur Le Gridauh : site officiel: www.gridauh.fr
- IDE - Chambres d'agriculture de la Creuse et du Limousin. (2013). *Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des vulnérabilités au changement climatique*. Guéret: Grand Guéret.
- IGN. (2012). *GEOFLA@IGN - Espace professionnel*. Consulté le 12 13, 2012, sur professionnel.ign.fr: <http://professionnel.ign.fr/geofla#tab-3>
- IGN. (2013, Mars). Répertoire Géographique des Communes. IGN.
- INSEE. (2010). *Zonages en aire urbaine*. Paris: INSEE.
- INSEE. (s.d.). *Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques - Accueil*. Consulté le 05 27, 2014, sur Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques: <http://www.insee.fr/fr/>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel. (s.d.). *INPN - Cartes et info*. Consulté le 02 12, 2014, sur INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel: <http://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique>
- KOEHNER, W., CINOTTI, B., JUSSY, J.-H., & BENOIT, M. (2000, 3). Evolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIXème siècle : identification et localisation des boisements des territoires agricoles abandonnés. *Revue forestière française*, pp. 249-269.
- LAISNEY, C. (2012, Mars). Les femmes dans le monde agricole. *CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE Analyse N° 38*.
- Loi Montagne. (1985, 01 9). Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. LEGIFRANCE.
- Ministère du Développement Durable. (s.d.). *Avancement de la démarche de protection pour les ouvrages grenelle de prélèvement d'eau potable*. Consulté le 06 13, 2014, sur <http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/>: http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages_grenelles.php
- ONEMA. (2011). *La révision des classements de protection des cours d'eau*. Paris: ONEMA.
- ONF - Direction Territoriale Centre-Ouest-Auvergne-Limousin. (2009, juillet). *Charte Forestière de Territoire - Le Pays de Guéret*. Guéret: ONF.
- PIET, L., & CARIOU, S. (2013). *Le morcellement des exploitations agricoles françaises en 2007*. Rennes: INRA - AGROCAMPUS OUEST.
- Pleinchamp.com. (2012, 05 30). *Prix des terres agricoles : 5.430 euros/ha en moyenne*. Consulté le 11 08, 2014, sur www.pleinchamp.com: <http://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/prix-des-terres-agricoles-5.430-euros-ha-en-moyenne>
- Primnet. (s.d.). *Primnet - Base gaspar*. Consulté le 04 07, 2014, sur Primnet: <http://macommune.prim.net/gaspar/visualisation.php>
- SAFER-SSP-Terres d'Europe-scafr. (2011). *Prix des terres et prés libres non bâtis de 2004 à 2011*. Paris: SAFER.
- SIASEBRE. (s.d.). *SIASEBRE- Actions*. Consulté le 07 28, 2014, sur SIASEBRE: <http://www.siasebre.fr/actions.html>
- SIG Conseil régional Limousin. (2007, février). Carte touristique. Limousin: Comité régional du Tourisme du Limousin.
- SIMONNEAU, R. (2011). *Aires urbaines 2010 : Les villes étendent leur influence de plus en plus loin*. Paris: INSEE.
- Terres en Villes. (2012). Maîtriser l'étalement urbain. *Terres en Villes*, p. 4.

Rapport de diagnostic – Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage, Réalisation d’un diagnostic agricole territorial
20 janvier 2015

Union européenne – SOeS, Corine Land Cover, 2006. (s.d.). *Corine Land Cover*. Consulté le 05 27, 2014, sur MINISTÈRE DE L’ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L’ENERGIE: <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/li/1825.html>

Annexe A : Feuilles d’émargement des réunions

Annexe B : Compte-rendu des entretiens